



**PLAN DE
VIGILANCE
2022**



SOMMAIRE

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DE MICHELIN
INTRODUCTION
GÉNÉRALITÉS

01

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX



02

RISQUES SANTÉ SÉCURITÉ



03

RISQUES DROITS HUMAINS



04

RISQUES LIÉS AUX PRATIQUES RSE DES FOURNISSEURS



05

MÉCANISMES D'ALERTE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS

06

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS

07

TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LE PLAN DE VIGILANCE ET LE DEU 2022





ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DE MICHELIN

Aujourd'hui plus que jamais, Michelin est confronté à des risques de natures diverses dans l'exercice de ses activités, qu'ils soient liés à la santé et à la sécurité, aux droits humains ou à l'environnement.

L'identification et l'évaluation précise de ces risques est un premier pas indispensable à la mise en place d'une politique ambitieuse de prévention et d'atténuation.

Il ne peut en effet y avoir de création de valeur durable, d'action ambitieuse en matière de protection de la planète et de ses habitants, ou de développement collectif ou individuel des personnes, sans maîtrise des risques inhérents à l'action de l'entreprise.

Ce plan de vigilance témoigne de l'attention constante que porte le Groupe à la prise en compte de ses risques. Il montre surtout les nombreuses actions mises en œuvre par les équipes pour les maîtriser. C'est le résultat d'une démarche ambitieuse et d'un pilotage dédié, qui veille à impliquer l'ensemble des parties prenantes concernées au sein du Groupe et de sa chaîne d'approvisionnement.

Cette édition fait notamment état de la nouvelle Politique cadre sur les droits humains du Groupe. Elle rend compte des avancées réalisées par Michelin sur des questions aussi essentielles que sont la protection sociale ou le salaire décent.

Par son ampleur et son exhaustivité, ce plan constitue le document de référence pour le pilotage de ces risques. Chacun pourra y trouver toutes les informations utiles sur la démarche de vigilance de Michelin, au cœur des engagements de l'entreprise et au fondement de ses réussites futures.

Florent Menegaux





INTRODUCTION

Michelin répond pour la sixième année consécutive à la loi française de 2017 sur le devoir de vigilance par la rédaction de ce présent plan. Il détaille les risques associés aux activités du Groupe et de ses principaux fournisseurs et sous-traitants dans les domaines de l'environnement, la santé/sécurité et les droits humains⁽¹⁾, ainsi que les mesures mises en place pour les prévenir et les atténuer.

Le plan de vigilance participe pleinement à la mise en œuvre des valeurs du Groupe, de sa raison d'être et de son engagement pour un développement responsable par rapport à toutes ses parties prenantes. Cet engagement se traduit notamment par un pilotage stratégique au plus haut niveau de l'entreprise des sujets liés au développement durable : le Comité de Direction du Groupe (CDG) – composé des gérants, du Comité Exécutif ainsi que des Directeurs de plusieurs autres fonctions dont les fonctions Juridique et Achats – valide les orientations stratégiques du Comité d'Ethique et des Gouvernances Environnement, Droits de l'Homme, et Santé et Sécurité lors de sessions animées deux fois par an par le Directeur du Développement Durable. Depuis 2020, le Conseil de Surveillance du Groupe comprend également un Comité RSE qui supervise les enjeux relatifs à la responsabilité sociétale de Michelin. Certains sujets traités dans ce plan ont fait l'objet de discussion lors de réunions du Comité RSE en 2022 : le plan d'action Climat du Groupe, sa stratégie biodiversité, la stratégie de fin de vie des produits pneumatiques⁽²⁾.

L'approche « Tout durable » de Michelin et la stratégie du Groupe à horizon 2050 ont également fait l'objet de discussions entre le Comité Exécutif et son Comité corporate des Parties prenantes lors de trois réunions : deux en format digital, en avril et juin 2022, et une de deux journées en présentiel en Septembre 2022⁽³⁾.

(1) Dans sa démarche, Michelin considère « droits de l'Homme » et « droits humains » comme recouvrant des concepts et des périmètres équivalents.

(2) Les sujets abordés par le Comité RSE sont détaillés dans le DEU 2022 au chapitre 4.1.



Les valeurs et la raison d'être du Groupe qui sous-tendent les actions de vigilance de Michelin sont ancrées dans ses documents fondateurs et ses politiques, notamment le Code d'Éthique, la Politique cadre sur les droits humains éditée en 2022, les Principes des Achats, la Politique Santé Sécurité et Qualité de vie au travail, la Politique Environnementale, la Politique Diversités et Inclusion. Dans ces documents et les référentiels associés, le Groupe a établi des standards de conformité qui non seulement obéissent aux normes des pays d'implantation mais souvent vont au-delà des exigences des lois locales.

Dans sa démarche de vigilance, Michelin se fonde également sur le respect des normes internationales. Le Groupe adhère au Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies (ONU) depuis 2010 et reconnaît les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

L'élaboration et le suivi du plan de vigilance sont coordonnés par la direction Développement et Mobilité Durables (DMD) qui anime un groupe de travail impliquant plusieurs directions (contrôle interne, risques, environnement et prévention, achats, ressources humaines, juridique et compliance). Chaque direction a contribué à compléter et à actualiser le plan avec le soutien de la direction DMD.

Chaque année, la démarche de vigilance du Groupe est l'objet de nouveaux développements. Le présent plan présente des améliorations et progrès sur plusieurs sujets par rapport à la version précédente :

- L'édition d'une Politique cadre sur les Droits humains Groupe (partie 3)
- Le lancement d'un Socle universel de protection sociale pour l'ensemble des salariés du Groupe (partie 3.6)
- La définition d'un processus d'application d'indicateurs de reporting RSE du Groupe aux nouvelles sociétés acquises (partie Généralités)
- La mention dans le plan de précisions sur la méthodologie de conception de la cartographie des risques RSE et sur notre dialogue avec les parties prenantes (partie Généralités)

Les éléments du plan de vigilance sont publiés au sein du Document d'Enregistrement Universel (DEU) 2022 principalement dans la Déclaration de Performance Extra-Financière⁽⁴⁾ et sont regroupés dans un tableau de concordance⁽⁵⁾. Dans le DEU se trouvent également des informations complémentaires sur chaque sujet abordé dans ce présent document. C'est pourquoi chaque chapitre du plan de vigilance mentionne la partie du DEU qui lui est associée.

(3) Les sujets abordés par le Comité corporate de parties prenantes sont détaillés dans le DEU au chapitre 4.1.2.3 a).

(4) DEU 2022, chapitre 4 et chapitre 2.

(5) Chapitre 4.3 du DEU dédié au Devoir de vigilance et tableau de concordance.



GÉNÉRALITÉS

Contexte de l'activité du Groupe et stratégie

Avec plus de 132 000 employés répartis sur tous les continents, le groupe Michelin fabrique et commercialise des pneumatiques pour tous types de véhicules et poursuit ses dernières années une stratégie de croissance durable autour et au-delà du pneu.

Le Groupe détient une centaine de sites industriels dans 26 pays en Europe, Amériques, Asie et Afrique et commercialise ses produits et services partout dans le monde. Environ 60 % de ses effectifs sont des opérateurs de production, tandis que la R&D compte quelques 6 000 personnes.

La chaîne d'approvisionnement du Groupe est complexe, notamment en raison de deux facteurs : d'une part environ 200 types de matériaux entrent en jeu dans la composition des pneumatiques et, d'autre part, Michelin compte environ 45 000 fournisseurs sur tous les continents. En particulier, l'approvisionnement en caoutchouc naturel présente des problématiques spécifiques.

Le Groupe cherche à équilibrer la valeur créée entre les personnes, la planète et la performance économique et financière, dans un environnement en mutation en raison du changement climatique et de la raréfaction des ressources, de la croissance démographique et de l'urbanisation, de l'électrification de la mobilité et de la digitalisation.

Si aujourd'hui, le chiffre d'affaires lié à la vente des pneumatiques représente près de 95 % des ventes du Groupe, Michelin a pour objectif de réaliser 20 à 30 % de ses revenus via de nouvelles activités de services et solutions autour du pneu et, au-delà du pneu, dans des domaines liés aux matériaux de haute technologie à l'horizon 2030.

Dialogue avec les parties prenantes

(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.2.3)

Par « parties prenantes », le Groupe entend les personnes ou groupe de personnes étant impactés par son activité ou pouvant l'impacter en retour, afin de prendre en compte leurs besoins et attentes dans la stratégie de l'entreprise. La construction d'une relation de confiance entre Michelin et ses parties prenantes constitue une opportunité pour le Groupe de mieux anticiper et challenger utilement ses engagements et actions en faveur du développement durable et de contribuer au renforcement de sa démarche de vigilance.

Michelin entretient de longue date un dialogue soutenu avec l'ensemble de ses parties prenantes, dont chaque catégorie – clients, investisseurs, représentants du personnel, fournisseurs, pouvoirs publics, communautés locales, organisations internationales et ONG – fait l'objet chaque année de contacts formalisés, réguliers, organisés par les départements pertinents du Groupe.

L'entreprise réunit également depuis 2016 un Comité Corporate des Parties Prenantes composé de personnalités externes indépendantes, représentant les principales parties prenantes du groupe Michelin. Ce Comité a un rôle consultatif et d'accompagnement dans l'évaluation de l'alignement de la stratégie de développement durable de Michelin avec les besoins et les attentes externes. La septième réunion annuelle du Comité s'est tenue les 1^{er} et 2 septembre 2022.

Michelin entretient aussi un dialogue permanent avec les organisations de la société civile, tant dans le domaine environnemental que social. Une entité « Relations avec les organisations de la société civile » a été créée au niveau central du Groupe en 2014 qui s'appuie sur un réseau de 28 correspondants dans le monde. Dans ce cadre, Michelin rencontre tous les deux ans l'ensemble de ses parties prenantes externes sur le sujet caoutchouc naturel durable. La dernière réunion a eu lieu en novembre 2022 à Clermont-Ferrand.



Michelin développe également des liens avec des associations ou des organismes de protection de l'environnement, notamment dans le cadre de partenariats en faveur de la biodiversité. En 2022, le Groupe a poursuivi sa coopération avec le WWF et participé activement à la plateforme multi-parties prenantes sur le caoutchouc naturel durable.

Le dialogue avec les partenaires directs de l'entreprise que sont les investisseurs et les partenaires sociaux s'est également poursuivi et intensifié. En 2022, un *roadshow* dédié à la gouvernance a été organisé avec les investisseurs et le Directeur Juridique du Groupe, accompagné par la Présidente du Conseil de Surveillance. Dans l'ensemble des pays, des rencontres périodiques sont organisées avec les représentants du personnel, au cours desquelles une information économique et sociale précise est partagée avec eux, ce qui permet une meilleure compréhension des enjeux. Une deuxième réunion du Comité Monde (qui comprend des représentants du personnel de toutes les régions géographiques) s'est également tenue en octobre 2022, lors de laquelle trois membres du Comité Exécutif ont détaillé la stratégie Michelin relative aux 3P (*People, Profit, Planet*).

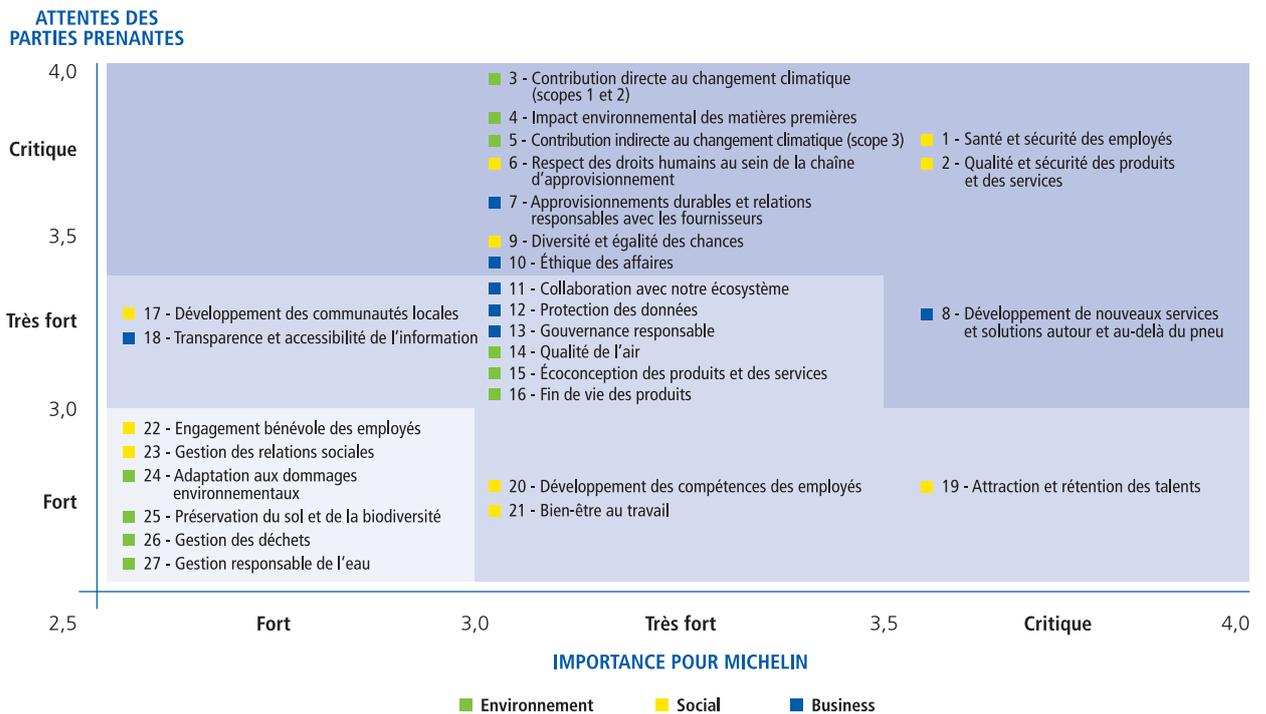


Méthodologie et cartographie des risques

Matrice de matérialité

Dans le cadre de sa responsabilité sociétale, le Groupe s'appuie sur l'élaboration d'une matrice de matérialité afin d'identifier et de piloter ses enjeux principaux. Les enjeux de cette matrice constituent tant des opportunités de croissance et de développement des activités de Michelin, que des sujets pouvant prêter à risques.

Une matrice de matérialité présentée ci-dessous a été réalisée en 2021 par un cabinet extérieur, qui a consulté des parties prenantes externes et des employés Michelin dans six pays (Allemagne, Brésil, Chine, États Unis, France, Inde) représentatifs des activités du groupe Michelin. 41 interviews et 120 questionnaires ont été analysés.

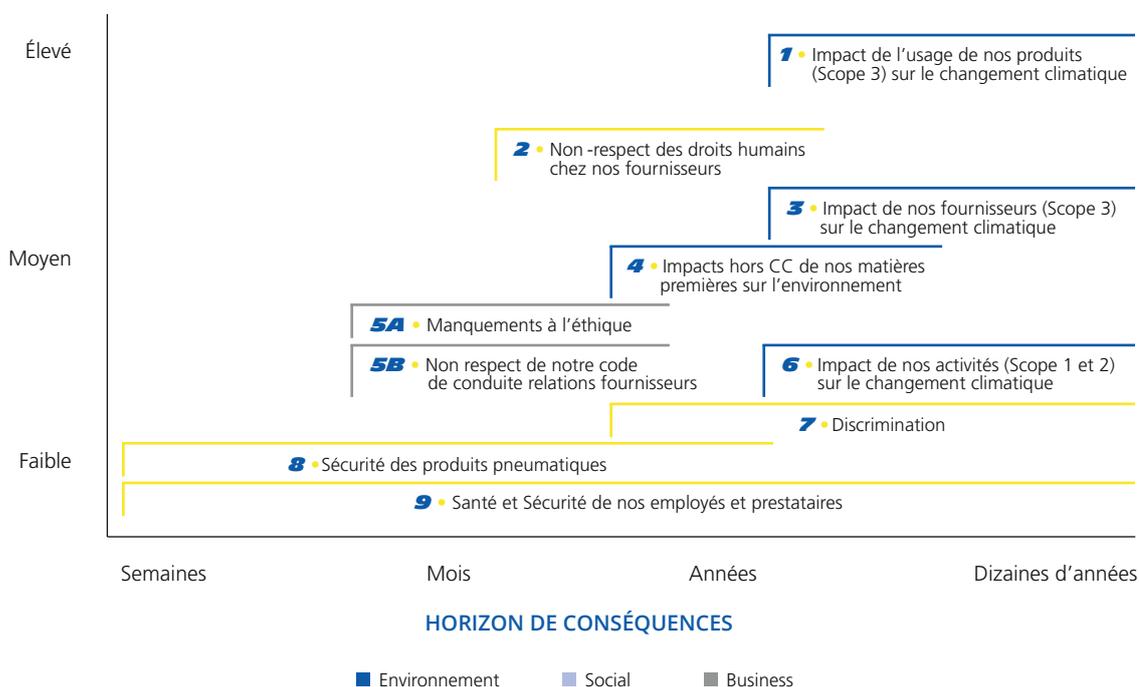


De ces 27 enjeux, le Groupe a retenu, dans une première approche, les 10 enjeux les plus critiques (en bleu plus intense sur la matrice) et les a déclinés en risques. Cette nouvelle cartographie des risques extra-financiers permet de positionner les risques en fonction de leur horizon de conséquences et de leur impact net sur l'extérieur.



Cartographie des principaux risques extra-financiers

IMPACT NET



Méthodologie d'élaboration de cette cartographie

Les enjeux de la matrice de matérialité, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou business, ont été traduits en famille de risques selon la méthodologie interne d'évaluation des risques puis ont été évalués et positionnés en relatif par les experts du Groupe selon :

- leur effet net sur l'extérieur, c'est-à-dire leur gravité potentielle, évaluée par des critères multiples dont l'impact sur l'environnement et l'humain et la prise en compte des mesures d'atténuation du risque ;
- l'horizon de conséquences, c'est-à-dire la durée de survenance du risque.

Pour les risques environnementaux, leur positionnement prend en compte les risques principaux durant le cycle de vie complet des produits. Dans le cadre de cette démarche de renforcement continu, le Groupe a également formalisé une méthodologie qui tient compte de la « double matérialité ».

La double matérialité consiste à mesurer et prioriser tous les risques, à la fois ceux qui affectent le Groupe et ceux que le Groupe fait potentiellement peser sur son écosystème. À cette fin, le Groupe utilise désormais deux échelles : une échelle de conséquences financières, d'image et sur les personnes d'une part, et une mesure de sa redevabilité pour ses effets sociaux (y compris droits humains) et environnementaux d'autre part.

Cette échelle de redevabilité prend en compte non seulement l'ampleur des externalités négatives mais aussi le niveau de contribution ou d'influence du Groupe à la maîtrise du risque. Cette méthodologie d'évaluation est celle historiquement utilisée par le Groupe pour les risques de sécurité des produits et a été appliquée en 2022 sur 2 risques environnementaux⁽⁶⁾. S'agissant des principaux risques environnementaux, la notion de risque comprend à la fois les risques liés aux incidences de l'activité du Groupe sur son écosystème et les risques d'impact du changement climatique à court et moyen termes sur le modèle d'affaires, l'activité et les performances financières du Groupe⁽⁷⁾. Les risques et les plans de remédiation associés sont traités dans ce plan de vigilance.

(6) Ces deux risques concernent : les *Tire and Road Wear Particules (TRWP)* et le non-respect des engagements environnementaux.

(7) Conformément à la Recommandation AMF n° 2018-12 du 29 octobre 2018, au Rapport 2019 de l'AMF sur la « Responsabilité sociale, sociétale et environnementale des sociétés cotées » et aux Lignes Directrices de la Commission Européenne sur le climat du 20 juin 2019.



Périmètre du plan de vigilance et maîtrise des risques au sein des sociétés récemment acquises

(voir exposé détaillé dans le DEU 2.1.3.)

Le périmètre du plan de vigilance est l'ensemble des activités du groupe Michelin, de ses filiales et co-entreprises majoritaires, ainsi que de ses fournisseurs de rang 1 et au-delà pour la chaîne d'approvisionnement du caoutchouc naturel.

La stratégie de croissance du Groupe impliquant depuis 2014 l'acquisition de nouvelles sociétés, la maîtrise des risques est évaluée et si nécessaire mise à niveau progressivement dans ces sociétés. Chaque acquisition fait l'objet de *due diligences* préalables en fonction des risques spécifiques de la société (éthique, fiscal, environnemental, juridique, responsabilité civile produit, cyber-sécurité) avec l'appui de spécialistes internes et/ou externes. Un membre du département Développement et Mobilité Durables assiste l'équipe des Fusions et Acquisitions dans l'identification des risques relatifs à l'environnement et aux droits humains. Lorsque des écarts avec les niveaux attendus par le Groupe sont constatés, des mesures d'atténuation et de prévention adéquates sont mises en place.

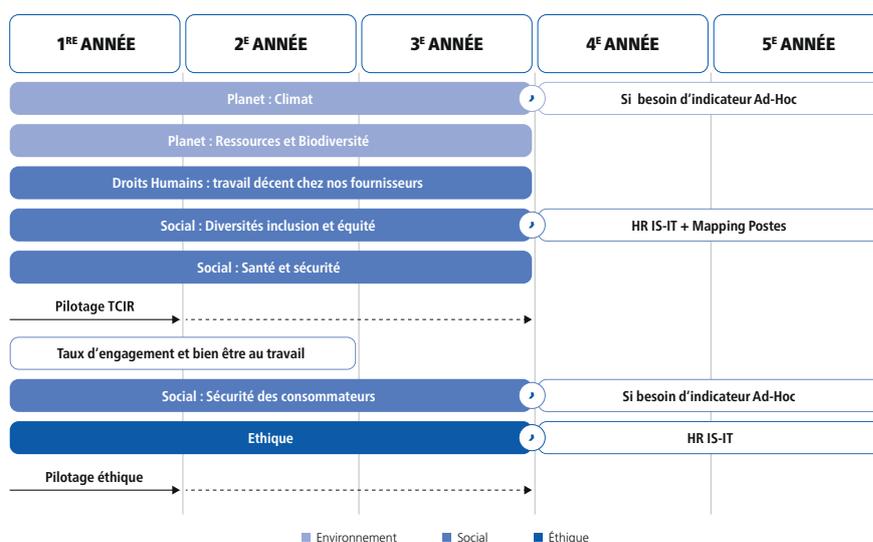
Un plan d'intégration de ces sociétés, animé par un chef de projet, est bâti et déployé, sous la supervision d'un membre du Comité Exécutif et du département M&A (Fusions et Acquisitions). Le Conseil de Surveillance est informé *a minima* deux fois par an sur ces opérations dans les conditions prévues dans son règlement intérieur.

Modalités d'intégration des sociétés récemment acquises dans le reporting RSE

Afin de pouvoir suivre l'évolution des sujets sociaux et environnementaux des nouvelles sociétés, des principes d'intégration de ces sociétés dans le reporting RSE du Groupe ont été définis en 2022 avec des délais associés :

- Les nouvelles sociétés acquises sont intégrées dans le reporting RSE du Groupe ;
- Le périmètre de couverture des indicateurs consolidés est fonction de leur pertinence par rapport au secteur d'activité, de la matérialité de leur impact et de la maturité de la société ;
- Cette intégration se fait majoritairement sous un délai de trois ans après *closing*. Toutefois, pour certains indicateurs nécessitant pour leur calcul et leur consolidation, la mise en place de systèmes d'information et/ou une adaptation à la nature de l'activité, cette intégration peut prendre jusqu'à cinq ans après *closing* ;
- Le pilotage des indicateurs relatifs à la santé et sécurité ainsi qu'à l'éthique commence dès la première année.

Ces règles s'appliquent à partir de 2022 et certaines sociétés acquises précédemment (Camsco, Fenner notamment) sont aujourd'hui partiellement intégrées aux indicateurs du Groupe.





RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

- 1.1 Impact global sur le changement climatique et stratégie d'atténuation**
- 1.2 Impact de nos activités sur le changement climatique (scopes 1 & 2)**
- 1.3 Impact du scope 3 sur le changement climatique**
 - a. Impact de l'usage de nos produits sur le changement climatique
 - b. Impact de nos fournisseurs sur le changement climatique
 - c. Autres impacts dans la chaîne de valeur
- 1.4 Risque de pollution de l'air et de l'eau**
- 1.5 Impact de nos matières premières sur l'environnement (hors changement climatique)**
- 1.6 Risque d'atteinte à la biodiversité**

01

01 — RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

(voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.4)

L'entreprise, par ses potentielles externalités négatives environnementales, est susceptible d'impacter la planète et les différentes parties prenantes. Michelin a l'ambition d'être un acteur majeur du développement et de la mobilité durable. Cela passe par une identification claire et une prise en charge des risques environnementaux inhérents à ses activités.

Principaux risques potentiels pour l'environnement

CATÉGORIE DE RISQUES	EXEMPLE(S) MAJEUR(S)	CAUSE(S) IDENTIFIÉE(S)	CONSÉQUENCE(S) POSSIBLE(S)
POLLUTION ACCIDENTELLE GÉNÉRÉE PAR NOS ACTIVITÉS	Émission d'un produit nocif pour l'environnement	Incendie de site ou renversement d'un produit	Pollution (eau, sol)
IMPACT ENVIRONNEMENTAL GÉNÉRÉ PAR NOS ACTIVITÉS	Émissions dans l'air (COV, CO ₂ , NOx) et dans l'eau (DBO, DCO, MES)	Émission diffuse lors de la fabrication des pneumatiques	Pollution (air, eau, sol)
IMPACT ENVIRONNEMENTAL GÉNÉRÉ PAR NOS PRODUITS	Non recyclage de produits usagés	Défaut de collecte	Pollution (eau, air)
IMPACT ENVIRONNEMENTAL GÉNÉRÉ PAR NOS FOURNISSEURS	Pollution générée par l'exploitation d'un de nos fournisseurs	Maîtrise insuffisante de nos fournisseurs qui pourraient générer des impacts directs importants (pollution) à l'environnement (air, eau, sol)	Pollution (air, eau, sol)

GOVERNANCE ENVIRONNEMENT ET SYSTÈME DE MANAGEMENT

La Gouvernance Environnement est présidée par le Directeur du Manufacturing, membre du Comité Exécutif du Groupe. Animée par le responsable Groupe Environnement et Prévention, et coordonnée par le Directeur du Développement Durable, elle compte également le Directeur de la Recherche et du Développement ainsi que huit autres membres permanents représentant respectivement : les Normes et Règlements, le Développement et Mobilité Durables, la Recherche Matériaux, la Gestion des Risques, la Direction Opérationnelle Achats, le département B2B On-Road de la Direction Opérationnelle de la Recherche et du Développement, la Direction Corporate de la Sécurité des Systèmes d'Information, de la Sûreté et de l'Environnement, et la ligne business Matériaux de Hautes Technologies.

La Gouvernance Environnement se réunit deux à trois fois par an. Elle valide la politique, les ambitions et les stratégies environnementales. Elle s'assure du bon pilotage des plans d'actions mis en œuvre pour atteindre les objectifs. Elle s'assure que le risque environnemental est sous contrôle et qu'en cas de besoin les actions préventives ou correctives pertinentes sont définies et concrétisées. Elle s'appuie sur les travaux de trois comités opérationnels pluridisciplinaires, le Comité Stratégie Carbone, le Comité Opérationnel Économie Circulaire, et le Comité Opérationnel Biodiversité, chargés d'animer les actions, de détecter les signaux faibles, d'évaluer les risques émergents et d'identifier les opportunités de réduction d'impact.



Pour ses activités de production, de recherche, de logistique et tertiaire, le Groupe a développé un Système de Management Environnement (SME), qui permet à chacun des sites de maîtriser au quotidien et sur le long terme ses impacts environnementaux. Il comporte une démarche de vérification du respect des exigences légales et des exigences internes du groupe Michelin, l'obligation de définir et d'atteindre chaque année des objectifs de progrès adaptés aux enjeux locaux et aux orientations du Groupe et des dispositions de prévention des risques de pollution accidentelle. Il couvre les exigences de la norme ISO 14001-2015. Depuis 2018, l'ensemble des sites industriels du Groupe concernés par la certification l'ont été suivant ce standard.

Démarche globale, le SME vise à identifier les risques environnementaux mais aussi à proposer pour chacun d'eux des processus d'atténuation et de prévention.

Indicateurs et monitoring

Depuis 2005, Michelin mesure les principaux impacts de ses activités industrielles. Les progrès réalisés sont suivis à tous les niveaux du Groupe – depuis les sites jusqu'au Comité Exécutif et aux gérants – à travers un indicateur de performance composite. L'indicateur i-MEP prend en compte cinq composantes : consommation d'énergie et prélèvements en eau, émissions de CO₂, consommation de COV (composés organiques volatils), quantité de déchets générés. Cet indicateur est inscrit au tableau de bord du Groupe, et fait partie des indicateurs stratégiques à prendre en compte par chaque site pour mesurer son niveau d'excellence opérationnelle.

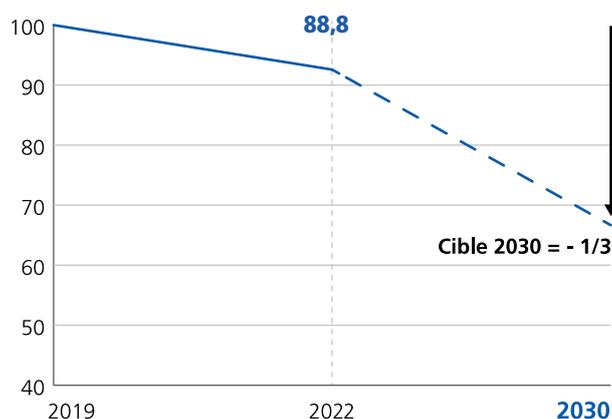


Composantes	Pondération
Consommation d'Énergie	20
Émissions de CO ₂	20
Consommation de solvants organiques	20
Prélèvements d'eau x Stress hydrique	20
Quantité de déchets Générés	20

Il s'appuie pour cela sur 4 programmes environnementaux créés par le Groupe en 2017. Ceux-ci ont déterminé dès 2020 leurs feuilles de route respectives à l'horizon 2030. Sur la base des leviers et perspectives identifiées, l'i-MEP sera réduit d'un tiers en 2030.

Les résultats obtenus en 2022 sont détaillés dans le tableau ci dessous.

Suivi de mise en œuvre : Progression de l'indicateur i-MEP (Industrial - Michelin Environmental Performance) pour le Groupe



Ambitions Groupe 2030	Ambition 2030 par rapport à 2019	2019	2022	Cible 2030	Évolution 2022/2019
i-MEP	- 1/3	100	88,8	87	11,2



1.1 — IMPACT GLOBAL SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET STRATÉGIE D'ATTÉNUATION

(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.1.1)

L'émission des gaz à effet de serre par les activités humaines contribue aux effets planétaires documentés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), notamment dans son rapport de 2022 : « *Impacts, Adaptation and Vulnerability, Summary for Policymakers* ».

FACTEURS DE RISQUE

Les risques liés au changement climatique sont multiples et nécessitent des actions concrètes des acteurs publics, privés et économiques de la société. Le groupe Michelin a identifié les principaux facteurs de risque selon différentes catégories : les impacts mesurés en termes d'émissions de CO₂ liés aux activités du Groupe (Scopes 1 & 2), ceux liés à l'usage de nos produits (Scope 3), à nos fournisseurs de matières premières, de transport et d'énergie (Scope 3) et enfin ceux liés au traitement des produits en fin de vie.

Empreinte carbone du Groupe

Michelin met à jour régulièrement l'inventaire des émissions de CO₂ liées à ses activités selon la norme de référence. *The Greenhouse Gas Protocol (GHG)*. L'inventaire est établi sur un périmètre global correspondant à celui de la consolidation financière du Groupe. L'inventaire le plus récent est détaillé dans le tableau ci-après. La méthodologie ainsi que les données utilisées ont fait l'objet d'une vérification par des tierces parties selon la norme ISAE 3000.

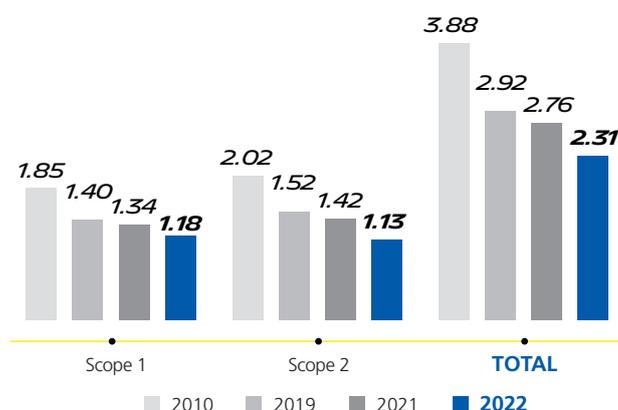
PÉRIMÈTRE	M T CO ₂	ANNÉE	DOMAINES COUVERTS PAR L'INVENTAIRE DU GROUPE	COMMENTAIRES
SCOPE 1	1,18 ⁽⁸⁾	2022	Émissions de CO ₂ issues des chaufferies des sites de production et de R&D	Michelin contrôle les actifs qui consomment l'énergie génératrice des émissions.
SCOPE 2	1,13 ⁽⁹⁾	2022	Émissions de CO ₂ issues de la génération de l'électricité et de la vapeur consommées par les sites de production et de R&D	L'évolution du volume d'émissions en 2021 par rapport à l'année de base 2010 est présentée ci-dessous (cf. figure ci-dessous « Évolution des émissions de CO ₂ Scopes 1 et 2 »). GRI 305-1 : Émissions directes de GES (Scope 1). GRI 305-2 : Émissions directes de GES (Scope 2).
SCOPE 3 ESSENTIEL	16	2022	Émissions de CO ₂ issues des catégories d'activité de la chaîne de valeur pertinentes pour le Groupe. (cf. Répartition des émissions de CO ₂ Scope 3 essentiel par catégorie)	Michelin exerce une influence, plus ou moins importante selon la catégorie, sur les activités dans la chaîne de valeur. Le tonnage est une estimation avec un niveau d'incertitude entre +/- 10 et +/- 30 % selon la catégorie. Compte tenu de ces incertitudes, il n'est pas encore possible de présenter une évolution fiable des émissions dans le temps de ces estimations. GRI 305-3 : Autres émissions indirectes de GES (Scope 3).
SCOPE 3 FACULTATIF	~130	2022	Émissions indirectes de CO ₂ liées à l'usage des pneumatiques vendus	Avec son savoir-faire en recherche et développement, Michelin exerce une influence forte sur les émissions de CO ₂ à travers l'efficacité énergétique des pneumatiques du véhicule équipé. Sont inclus les pneus à usage routier (tourisme / camionnette et poids-lourd / bus), sauf les pneus 2 Roues qui constituent < 1 % des émissions. Le niveau d'incertitude du chiffre présenté est estimé à +/- 30 % en raison des hypothèses sur le nombre de véhicules équipés de pneumatiques vendus partout dans le monde par le Groupe, le type de motorisation de ces véhicules (thermique ou électrique), la distance parcourue sur une année calendaire et la durée de vie des pneus vendus.

(8) Cf. DEU 4.1.1.4 b) Réduction de l'empreinte environnementale des sites industriels ; Tableau récapitulatif des données environnementales pour le Groupe.

(9) Cf. DEU 4.1.1.4 b) Réduction de l'empreinte environnementale des sites industriels ; Tableau récapitulatif des données environnementales pour le Groupe.

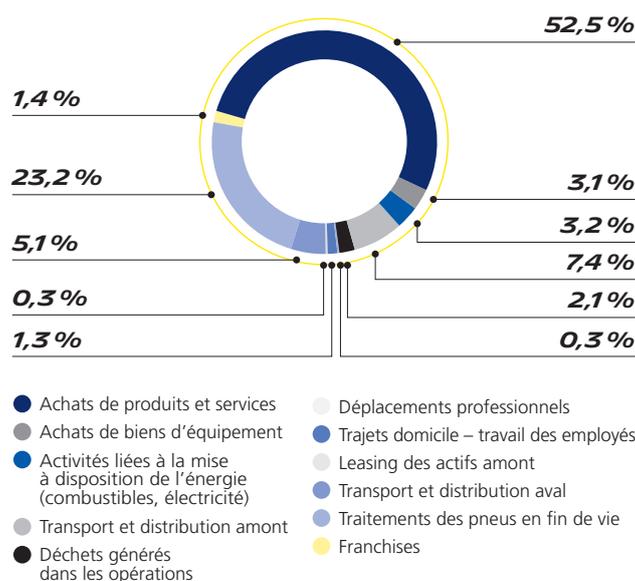


Évolution des émissions de CO₂ scopes 1 et 2⁽¹⁰⁾ (Market-based)
(en millions de tonnes de CO₂)



Nota : L'année 2020 n'étant pas représentative d'une marche normale et ne pouvant constituer une référence pour la mesure du progrès, les valeurs utilisées en référence sont les valeurs 2010 et 2019.

Répartition des émissions de CO₂ scope 3 essentiel par catégorie⁽¹¹⁾



(10) Émissions 2010 de Scope 2 recalculées suite à un changement de méthode intervenu en 2015 sur les facteurs d'émissions différenciés pour la vapeur achetée.

(11) Le tonnage de CO₂ émis pendant le traitement des pneus en fin de vie a été estimé à 3,7 M tonnes (sur la base d'un taux de valorisation globale de 76 %, cf. 4.1.1.2 d) Recycler. Si la réutilisation des matières premières secondaires issues du traitement des pneus en fin de vie est prise en compte, comme dans la méthode ISO 14067 : 2018 Gaz à effet de serre — Empreinte carbone des produits, le bilan des émissions de CO₂ est de - 6,4 M tonnes. En évitant l'utilisation de matières premières, y compris celles issues du pétrole, la valorisation des pneus en fin de vie apporte un bénéfice en émissions de CO₂ évitées.



Pleinement conscient que le changement climatique au niveau mondial peut entraîner des atteintes graves à l'environnement et aux droits humains, Michelin agit en faveur d'une transition énergétique et d'une mobilité bas carbone.

Dans le cadre de son plan de décarbonation, Michelin vise à atteindre zéro émission nette à horizon 2050 pour les Scopes 1, 2 et 3⁽¹²⁾, avec la priorité, dans un premier temps, de réduire au maximum les émissions issues de :

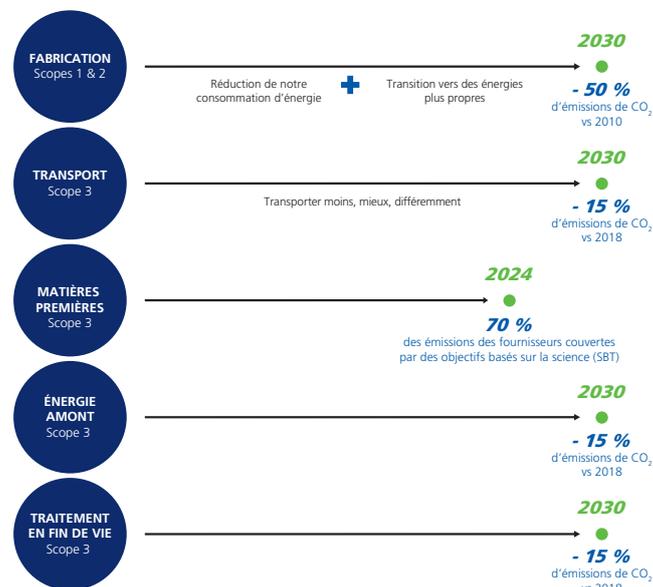
- l'ensemble de ses sites de production ;
- ses opérations de transport ;
- sa chaîne d'approvisionnement avec ses fournisseurs de matières premières et de composants.

Le Groupe continue, dans le cadre de son plan stratégique, à innover au service d'une transition vers une mobilité bas-carbone des biens et des personnes, notamment au travers

- de la conception de produits à très haute efficacité énergétique tout au long de leur cycle de vie, depuis leur fabrication jusqu'à leur recyclage en fin de vie, en incluant la phase d'usage ;
- du développement de services et solutions optimisant l'usage et la gestion des flottes de véhicules réduisant la consommation de carburant et autres sources d'énergies ;
- de nouvelles solutions de mobilité grâce à l'innovation en écosystème, notamment avec le développement de la filière hydrogène.

Le Groupe a fixé cinq objectifs intermédiaires de réduction d'émissions de CO₂, présentés ci-dessous, et un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique des pneumatiques de 10 % en 2030 par rapport à 2020.

En juillet 2021, Michelin a rejoint la campagne « Race To Zero » et a pris un engagement porté par le consortium international *Science Based Targets initiative* (SBTi), le Global Compact des Nations Unies et *We Mean Business* qui conduit à fixer des cibles de réduction à court-terme (entre 2024 et 2034) et long-terme (entre 2035 et 2050) sur la totalité des 3 Scopes, hors phase d'usage, et à neutraliser les émissions résiduelles chaque année pour atteindre zéro émission nette à l'horizon 2050. Les cinq objectifs court-terme fixés par le Groupe présentés ci-dessous, ont été validés par SBTi⁽¹³⁾ :



(12) Scope 3 (Hors phase d'usage) cf. DEU 4.1.1.1 a) Plan de transition : décarbonation de nos activités/Scope 3 : réduire les émissions liées à nos opérations de transport/Scope 3 : Réduire les émissions liées à l'achat de matières premières et de composants/Scope 3 : Réduire les émissions liées à l'énergie amont et traitement des produits en fin de vie.

(13) En janvier 2023, les quatre objectifs court-terme relatifs au Scope 3 présentés ci-dessous et fixés par le Groupe en 2019, ont été revalidés par SBTi. L'objectif relatif aux scopes 1 & 2 a été recalculé pour inclure les acquisitions récentes et une année de référence plus récente DEU, encadré « Performance environnementale des acquisitions », section 4.1.1.4 b) Réduire l'empreinte environnementale des sites industriels). Cette évolution, validée en 2023, et qui ne remet pas en question l'objectif présenté ici sur 2010-2030, n'est pas intégrée dans le présent rapport.



1.2 — IMPACT DE NOS ACTIVITÉS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (SCOPES 1 & 2)

(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.1.1 a-b)

Mesures de prévention et d'atténuation

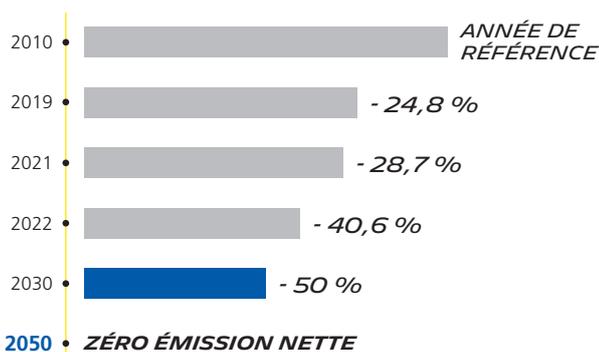
NOS AMBITIONS

- à l'horizon 2050, le Groupe vise Zéro Émission Nette de CO₂ pour ses sites, dans leur ensemble (Scopes 1 et 2).
- pour 2030, le Groupe s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de Scopes 1 et 2 de 27,5 % en valeur absolue à l'horizon 2030 par rapport à l'année de référence 2019⁽¹⁴⁾.

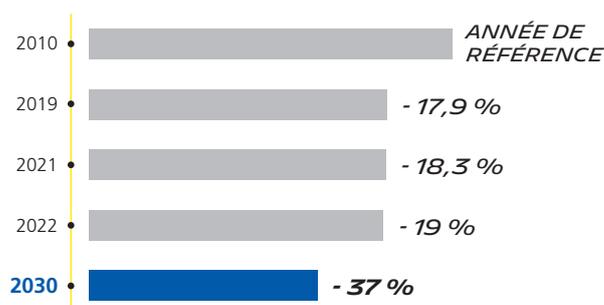
Suivi de mise en œuvre

Indicateurs clés de Performance : tonnes de CO₂ en valeur absolue et Gigajoules par tonne de produits semi finis et produits finis.

Évolution des émissions de CO₂ des sites industriels (millions de tonnes de CO₂)



Évolution de l'efficacité énergétique des sites industriels



Le programme de réduction des émissions est fondé sur deux grands axes :

- consommer moins (sobriété énergétique) ;
- consommer mieux (transition énergétique).

Le premier axe s'appuie sur la démarche d'efficacité énergétique de la Direction du Manufacturing (ex : l'électrification des procédés, la performance et le pilotage de la cuisson des pneumatiques, le rendement des utilités).

Sur le deuxième axe, les leviers d'action sont de deux natures : les leviers structurels, qui consistent à faire évoluer les infrastructures de fourniture d'énergie vers des énergies moins carbonées ; et les leviers marchés, qui consistent à acheter des énergies moins carbonées. Pour stimuler le progrès, un prix interne du carbone de 100 € la tonne de CO₂ évitée est appliqué aux analyses économiques des projets nécessitant des investissements.

En 2018, la Gouvernance Environnement du Groupe a validé l'engagement de sortir du charbon pour l'alimentation en énergie des usines, d'ici 2030. Aujourd'hui, quatre sites sont encore équipés de chaudières charbon, dans le Groupe : Olsztyn (Pologne), Louisville (États-Unis), Bassens (France) et Pirot (Serbie) ; un site, Shenyang (Chine), achète de la vapeur issue du charbon. Des études visant à remplacer le charbon par une autre source d'énergie primaire, notamment le gaz ou la biomasse issue de sources durablement gérées, sont en cours pour quatre de ces cinq sites.

(14) Objectif validé par SBTi en janvier 2023, compatible avec un scénario de réchauffement climatique de « well below 2 °C ». Le périmètre de la cible inclut les émissions et les absorptions liées aux sources biogènes et à la biomasse utilisée à des fins énergétiques.

EXEMPLES DE RÉALISATIONS**Développement des énergies renouvelables**

Depuis 2008, le groupe Michelin a mis en œuvre une démarche de développement des énergies renouvelables. Qu'il s'agisse de biomasse, de solaire ou d'éolien, ces projets nécessitent des démarches souvent longues.

Aujourd'hui, 19 sites du Groupe ont des installations d'énergies renouvelables.

Achat d'électricité garantie d'origine renouvelable

Depuis 2017, les sites du Groupe implantés dans l'Union européenne consomment de l'électricité d'origine renouvelable. En 2021, des achats d'électricité assortie de certificats d'origine ont été réalisés au Brésil et en Serbie. En Chine, en complément des installations sur site décrites plus haut, des achats d'électricité décarbonée ont débuté.

Au total, le Groupe a consommé 22,7 % d'énergie d'origine renouvelable en 2022 (énergies thermique et électrique confondues).

1.3 — IMPACT DU SCOPE 3 SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.1.1 a)

1.3.A — IMPACT DE L'USAGE DE NOS PRODUITS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**Mesures de prévention et d'atténuation****Réduire les émissions liés à la phase d'usage du pneu**

Réduire la résistance au roulement des pneus pendant la phase de conception contribue à diminuer la consommation de carburant des véhicules et donc à réduire les émissions de CO₂ résultant de la phase d'utilisation. Pour les véhicules électriques une plus faible résistance au roulement permet une plus grande autonomie.

Depuis plus de 20 ans, Michelin a amélioré l'efficacité énergétique du portefeuille de pneumatiques de plus de 20 %, sans compromis sur la sécurité et la longévité. D'ici 2030, le Groupe poursuivra le progrès sur son plan produit pneumatiques, une démarche renforcée par la pratique systématique d'analyse de cycle de vie et le déploiement de l'éco-conception au sein de la direction de recherche et de développement.

NOTRE AMBITION

Améliorer l'efficacité énergétique des pneumatiques de 10 % en 2030 par rapport à 2020.



[Suivi de mise en œuvre](#)

Indicateur clé de Performance : progrès de la résistance au roulement (RR) des pneumatiques Tourisme, Camionnette et Poids-lourd ⁽¹⁵⁾ par rapport à 2020, pondéré par les ventes en tonnage de l'année de reporting.



Un autre levier que le Groupe active pour réduire les émissions de CO₂ est l'économie de fonctionnalité. Elle consiste, soit en la fourniture conjointe d'un produit et d'un service de suivi et de maintenance des pneumatiques afin d'optimiser leur performance – notamment sur le plan énergétique – soit en un service seul qui permet d'optimiser la gestion de flottes et d'améliorer, entre autres, leur empreinte carbone. La ligne business de Michelin Services et Solutions est spécialisée dans la conception, le développement et la mise au point de nouvelles solutions de mobilité à destination d'acteurs de la mobilité, basés sur le traitement des données et la prise en charge des opérations de véhicules électriques.

Michelin considère également le marché des véhicules électriques comme une véritable opportunité pour accélérer la transition énergétique. Un pionnier avec plus de 20 ans d'expertise dans le domaine de la pile à hydrogène, Michelin a l'ambition de devenir l'un des leaders mondiaux des systèmes à hydrogène à travers SYMBIO, une co-entreprise entre Michelin et Forvia.

Michelin joue aussi un rôle de premier plan au sein des grandes enceintes internationales de promotion de la mobilité durable telles que *Transport Decarbonation Alliance* ou l'initiative de la banque mondiale *Sustainable Mobility for All*. Convaincu qu'aucun acteur ne pourra répondre seul aux défis d'aujourd'hui et de demain, l'écosystème *Movin'On*, initialement créé par Michelin et maintenant en co-gouvernance avec 13 CEOs ⁽¹⁶⁾ fédère autour de cette vision les acteurs publics et privés, collectifs et individuels, et leur donne les moyens d'innover ensemble pour trouver de nouvelles solutions de mobilité durable.

(15) L'indicateur couvre 87 % du périmètre.

(16) Voir DEU partie 4.1.2.5 e).



1.3.B — IMPACT DE NOS FOURNISSEURS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

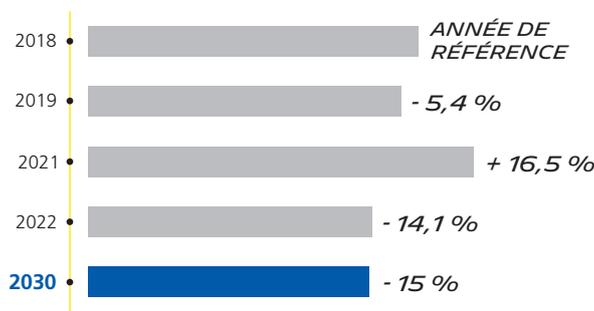
Mesures de prévention et d'atténuation

Réduire les émissions liées à la logistique

NOTRE AMBITION

La réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité de la logistique est un enjeu majeur pour Michelin. Le Groupe a fixé un objectif ambitieux : réduire de 15 % les tonnes de CO₂ émises (en valeur absolue) en 2030 par rapport à 2018. Cet objectif a été validé par SBTi et couvre le transport du caoutchouc naturel vers les sites industriels, le transport des produits semi finis entre les sites, les livraisons chez les clients et le fonctionnement des magasins.

Suivi de mise en œuvre



ÉMISSIONS DE CO₂ DES OPÉRATIONS DE TRANSPORT (Millions de tonnes de CO₂)

En 2022, les émissions de CO₂ ont été de 1,182 millions de tonnes, ce qui correspond à une réduction de 14,1 % par rapport à 2018, avec un volume de ventes équivalent. Les progrès structurels d'efficacité ont montré des résultats : l'indicateur « Tonne de CO₂ émise par Tonne vendue » a diminué de 12,8 % entre 2018 et 2022, ceci grâce à des actions sur les 3 axes : transporter moins, transporter mieux et transporter différemment. Les actions du Groupe portent sur les engagements des partenaires transporteurs, l'optimisation de nos moyens de transport actuels, le développement de solutions multimodales, l'innovation avec des organismes externes et vers des technologies et des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Réduire les émissions liées à l'achat de matières premières et de composants.

Mesures de prévention et d'atténuation

Les émissions liées aux achats de biens et de services du Groupe (Catégorie 1 du Scope 3, selon nomenclature du *Greenhouse Gas Protocol*), représentent environ la moitié des émissions du Scope 3 hors phase d'usage (c'est-à-dire hors catégorie 11).

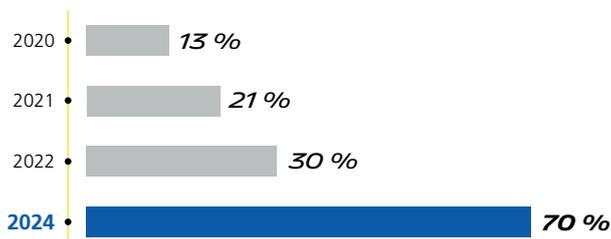
La part des matières premières (caoutchouc naturel compris) est prépondérante puisqu'elle représente environ 85 % des émissions liées aux achats de biens et de service. Pour cette raison, l'effort sur les émissions liées à la chaîne d'approvisionnement porte en priorité sur la fourniture de matières premières, en parallèle du travail significatif réalisé sur les achats de transport.



NOTRE AMBITION

Les fournisseurs représentant 70 % des émissions liées aux achats de biens et de service du Groupe (Scope 3 catégorie 1) devront avoir fixé, d’ici 2024, des cibles de réduction d’émission de gaz à effet de serre qui soient « science-based »⁽¹⁷⁾.

[Suivi de mise en œuvre](#)



En 2022, les fournisseurs représentant 30 % des émissions de cette catégorie ont déclaré avoir des cibles « science-based » lors du questionnaire CDP, ou avaient effectivement des cibles validées par le SBTi.

Michelin communique avec ses fournisseurs pour les inciter à démarrer, développer ou accélérer leurs démarches visant à diminuer leurs émissions de GES.

En 2018, Michelin a rejoint le *Supply Chain program* du Carbon Disclosure Project (CDP) et a demandé à ses principaux fournisseurs de matières premières de participer à cette initiative. Cet engagement les incite à quantifier et publier leurs émissions de gaz à effet de serre, et à développer des stratégies de réduction de leurs émissions.

Cette campagne a été faite en 2018 et est reconduite annuellement depuis 2020. En 2022, 103 fournisseurs de matières premières ont été interrogés, avec un taux de réponse de près de 85 %. Les fournisseurs de matières premières ayant répondu représentent environ 65 % des émissions liées aux achats de biens et de service du Groupe et environ 55 % des dépenses de matières premières et caoutchouc naturel. Par ailleurs, 65 % des fournisseurs notés par leur réponse au questionnaire *CDP Climate Change* ont obtenu une note supérieure ou égale à B -, ce qui témoigne d’une bonne maturité sur le sujet.



En 2022, le CDP a reconnu la capacité du groupe Michelin à engager ses fournisseurs dans la réduction des émissions de CO₂ en lui décernant le *CDP Supplier engagement leader award*.

1.3.C — AUTRES IMPACTS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR (SCOPE 3)

Mesures de prévention et d’atténuation

Les cibles de réduction d’émissions de CO₂ du Scope 3 validées par SBTi incluent encore deux autres activités indirectes dans la chaîne de valeur, telles que définies par le *GHG Protocol* :

- l’énergie amont : l’extraction, la production et le transport de combustibles, achetés par l’entreprise ou utilisés pour produire de l’électricité ou de l’énergie thermique ;
- le traitement de produits en fin de vie.

(17) 4.1.4.1 a) Réduction de l’empreinte carbone et transition énergétique / Engagement et transparence / Science Based Targets initiative (SBTi).

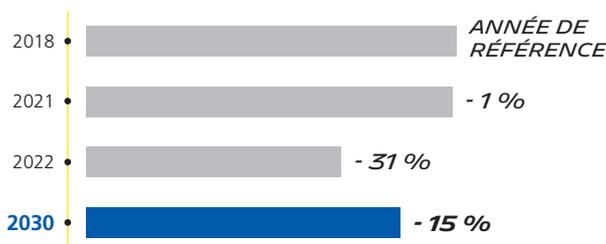


NOTRE AMBITION

Réduire de 15 % le tonnage de CO₂ émis (en valeur absolue) en 2030 par rapport à 2018.

[Suivi de mise en œuvre](#)

Indicateur clé de Performance (18) : tonnes de CO₂ en valeur absolue liées à l'énergie amont



Énergie amont ⁽¹⁹⁾

Les leviers pour réduire les émissions liées à l'énergie amont sont les mêmes que pour la réduction des émissions des Scopes 1 & 2 : réduire la consommation d'énergie et recourir progressivement aux énergies renouvelables (cf. ci-avant)⁽²⁰⁾.

La réduction entre 2021 et 2022 est liée à la baisse des facteurs d'émission d'électricité dans de nombreux pays, selon les données publiées par l'Agence Internationale d'Énergie, à la réduction de la consommation d'énergie par les sites industriels et enfin, à la croissance de la part d'énergie renouvelable utilisés par les sites.

Traitement des produits en fin de vie => Voir aussi 1.4. Les pneus en fin de vie : collecte et valorisation

Michelin promeut des solutions de valorisation des produits en fin de vie dont le bilan carbone est plus faible et développe des modèles d'économie circulaire.

La valorisation matière des pneumatiques en fin de vie présente des défis technologiques, organisationnels et économiques. Pour les surmonter, Michelin consulte régulièrement ses parties prenantes, soit directement soit *via* le *Tire Industry Project*⁽²¹⁾. Michelin collabore également avec le CIRAIG afin de mieux comprendre les impacts environnementaux des solutions de traitement de pneumatiques en fin de vie en pratiquant des analyses de cycle de vie sur les différents types de valorisation. Le Groupe a aussi lancé deux projets d'envergure pour développer des filières de recyclage bas carbone des pneus en fin de vie : BlackCycle et un appel à action en 2021, conjointement avec Bridgestone, pour une filière de noir de carbone issu de pneus en fin de vie recyclés.

(18) Traitement des produits en fin de vie : L'état de l'art de comptabilité CO₂ et la non-disponibilité des données primaires ne permettent pas encore de chiffrer de manière fiable les réductions d'émissions réalisées par nos actions. Afin de construire un indicateur de pilotage CO₂, Michelin collabore avec le Centre International de Référence sur le Cycle de Vie des produits, procédés et services (CIRAIG) pour identifier des solutions aux obstacles méthodologiques.

(19) Énergie nécessaire à l'ensemble des activités pour livrer les combustibles (Scope 1) et les énergies achetées (Scope 2) aux sites.

(20) Sous l'hypothèse que la production et la livraison en amont du combustible issu des sources renouvelables ou de l'énergie renouvelable achetée sont globalement moins énergivores et donc moins émettrices de CO₂ que les combustibles/énergies d'origine fossile.

(21) Cf. son rapport « Perspectives on End-of-Life Tire Management Challenges and potential solutions in the US, Europe and China » du WBCSD & the Tire Industry Project, September 2022.

1.4 – RISQUE DE POLLUTION DE L'AIR ET DE L'EAU

(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.4.4.)

FACTEURS DE RISQUE

Le processus industriel de fabrication des pneumatiques génère des rejets atmosphériques (COV, SO_x, NO_x) qui peuvent être source de pollution. La fabrication génère également des déchets divers. Lors de la phase d'usage des pneus, des particules d'usure de pneus et de revêtement de la route (*Tyre & Road Wear Particules*, ou TRWP) sont générées. Enfin, les pneus en fin de vie doivent être traités ou valorisés pour ne pas constituer une source de pollution.

Réduire les rejets de COV

Mesures de prévention et d'atténuation

L'ambition du Groupe dans le domaine des COV est de ne plus consommer de solvant organique générant des COV en 2050. L'objectif intermédiaire de réduction de 50 % de la consommation de COV en 2030 par rapport à 2019 a été fixé et les investissements associés ont été validés.

Les consommations de composés organiques volatils par tonne de produits finis sont en baisse de 9 % en 2022 par rapport à 2021.

Cette stratégie s'appuie sur trois leviers :

- 1) La mise en place de bonnes pratiques industrielles d'optimisation de la consommation de solvant. Il s'agit notamment de suivre les quantités consommées, de régler au mieux les équipements de distribution de solvant, d'utiliser au juste nécessaire le solvant et de maintenir dans le temps les performances par des actions de management.
- 2) La mise en œuvre de nouvelles solutions, procédés, matériaux et produits qui ont pour but la réduction voire la suppression de solvant organique au niveau de certaines interfaces.
- 3) L'intégration, dès les phases de recherche et de développement, de critères de réduction de consommation de solvant organique dans les projets afin de garantir que les produits de demain minimisent leur impact sur les émissions de COV.

Ces trois leviers ont été relayés et documentés par le Programme COV qui poursuit son travail initié en 2017 de déploiement des bonnes pratiques et de réflexion sur l'avenir en termes de réduction de consommation de solvants et d'identification d'innovations.

Réduire les émissions d'oxydes d'azote (NO_x) et d'oxydes de soufre (SO_x)

Mesures de prévention et d'atténuation

Réalisées en 2015 et 2016, quatre évolutions ont apporté depuis une baisse significative des émissions de NO_x et SO_x : le recours au gaz naturel au lieu de fioul lourd sur trois sites de production au Canada ; la fermeture d'un site de production historique à Shenyang (Chine) utilisant le charbon ; la substitution sur le site de production à Shanghai (Chine) de vapeur produite sur site à base de charbon par des achats de vapeur issue d'une cogénération fonctionnant au gaz ; et finalement l'équipement d'une chaudière à charbon située sur le site de Bassens (France) avec un système de traitement « DeSO_x-DeNO_x ». En 2020, c'est à Olsztyn (Pologne) qu'une chaudière charbon a été remplacée par une chaudière gaz.



[Suivi de mise en œuvre](#)

En 2022, les émissions spécifiques de NOx s'établissent à 0,18 kg par tonne fabriquée (0,17 kg/t calculés en 2019). Les émissions d'oxydes de soufre (SOx), s'élèvent à 0,15 kg par tonne fabriquée (0,15 kg/t calculés en 2019). La suppression du charbon sur nos sites à l'horizon 2030 permettra de diminuer encore considérablement ces émissions.

Réduire et valoriser les déchets

Mesures de prévention et d'atténuation

En cohérence avec ses ambitions 2050, le Groupe s'est fixé comme objectif intermédiaire de réduire de 25 % son ratio de production de déchets en 2030 par rapport à 2019. Le Groupe s'appuiera notamment sur le déploiement de bonnes pratiques et la mise en place de synergies de recyclage au niveau de ses nouvelles activités pour assurer la continuité de la dynamique de progrès observée depuis 2015.

La Politique Déchets du Groupe est fondée sur la démarche 4R (Réduire, Recycler, Réutiliser, Renouveler)⁽²²⁾ :

> Supprimer à la source la production de déchets.

Voici des exemples de leviers :

- Éviter les produits à usage unique,
- Instaurer le retour des emballages aux fournisseurs,
- Supprimer les cendres de chaufferie grâce à la sortie du charbon comme source d'énergie.

> Réduire les déchets générés.

Voici des exemples de leviers :

- Améliorer la maîtrise du procédé (augmenter le taux de conformité),
- Développer des évolutions technologiques (réduire les pertes de matières),
- Appliquer les bonnes pratiques industrielles et sensibiliser le personnel.

> Instaurer le réemploi au sein du Groupe.

Voici des exemples de leviers :

- Réparer ce qui peut l'être,
- Réutiliser les équipements industriels entre usines,
- Réemployer les matériaux non conformes au sein du Groupe en instaurant des synergies entre les différentes activités ou au sein des acquisitions.

Lorsque les déchets ne peuvent être évités, les filières de valorisation matière doivent être privilégiées face aux filières de valorisation énergétique. Les déchets permettent alors la fabrication de nouveaux produits. On peut citer par exemple le recyclage de déchets de caoutchouc non vulcanisés pour fabriquer divers articles en caoutchouc autres que des pneus (joints, roulettes etc.), la régénération des solvants ou encore la transformation des boues en dalles pour revêtement de sol extérieur.

En parallèle de ses objectifs de réduction de déchets, le Groupe s'est engagé à valoriser 100 % des déchets générés. Par conséquent, la politique déchet du Groupe interdit la mise en décharge, sauf s'il est démontré qu'un déchet n'a pas de filière de traitement viable sur les plans technique et environnemental. Ceci n'est alors qu'une solution de transition dans l'attente d'une filière de valorisation du déchet.

(22) Voir plus loin : « Les 4R de Michelin ».

Michelin s'investit également auprès d'autres filières de recyclage comme celle des déchets plastiques. En novembre 2020, un partenariat avec la start-up canadienne Pyrowave a été annoncé. Il vise à accélérer l'industrialisation d'une technologie innovante de recyclage des déchets plastiques, notamment le recyclage du polystyrène. Avec ce partenariat, Michelin contribue à mettre en place de nouvelles chaînes de valeur en matière d'économie circulaire des plastiques.

Suivi de mise en œuvre

Le ratio de performance déchet du Groupe est resté stable en 2022 par rapport à 2021 (0,7 % de réduction observé). En revanche, la quantité de déchets générés en valeur absolue a diminué de 5,2 % par rapport à 2021, pour atteindre 297 kT en 2022.

En 2022, 96,5 % des déchets générés ont été valorisés (sous forme d'énergie ou de matière), ce taux de valorisation global est stable (> 96 %) depuis plusieurs années.

De plus, privilégier les filières de valorisation matière face aux autres voies de traitement des déchets a permis d'atteindre un taux de valorisation matière de 71 % sur l'ensemble des déchets générés en 2022.

Enfin, 9,8 % des déchets générés en 2022 sont classés dangereux selon la législation de chacun des pays.

INDICATEURS	UNITÉ	2019	2022
CONSOMMATION DE SOLVANT ORGANIQUE	kg / t SF + PF	0,83	0,66
ÉMISSION DE NOX	kg / t SF + PF	0,17	0,18
ÉMISSIONS DE SOX	kg / t SF + PF	0,15	0,15
ÉMISSIONS DE CO₂	t/t PF+SF	0,32	0,257
DÉCHETS GÉNÉRÉS	kg/t PF+SF	36,10	33,09
DÉCHETS DANGEREUX	kg/t PF+SF	3,05	3,23

Les particules d'usure de pneus/route (*Tire and Road Wear Particles, TRWP*) et engagement dans le TIP

Depuis 2006, Michelin œuvre à l'approfondissement des connaissances sur les TRWP, agglomérats de matériaux de la bande de roulement et de la route, notamment via le *Tire Industry Project* (TIP⁽²³⁾) qui a initié des recherches pour recueillir, caractériser et comprendre à la fois la composition et la dispersion de ces particules, mais aussi évaluer leurs impacts potentiels sur l'environnement et la santé humaine. Le TIP rend public en permanence les résultats des études sur le sujet des TRWP : <https://www.wbcscd.org/Sector-Projects/Tire-Industry-Project/Resources/Tire-Road-Wear-Particles-Papers>.

De nombreuses études, menées par le TIP ou d'autres organismes de recherche, donnent des signaux convergents sur la faible présence des TRWP dans la pollution de l'air en milieu urbain. Selon une modélisation du bassin de la Seine 2 à 5 % des TRWP libérés dans l'environnement atteindraient les estuaires et donc potentiellement le milieu marin selon une étude récente commanditée par l'industrie.

(23) Le *Tire Industry Project* rassemble, au sein du WBCSD (World Business Council for Sustainable Development), les principaux manufacturiers mondiaux pour aborder de façon sectorielle les grands enjeux de développement durable.



Les Présidents des manufacturiers membres du TIP ont approuvé la décision de continuer à approfondir les connaissances actuelles en lançant un nouveau cycle de recherches portant sur :

- La recherche de la présence des TRWP dans différents compartiments environnementaux (air, sols, rivières et estuaires) et la modélisation de leur transport dans l'environnement.
- L'analyse de la dégradation des TRWP.
- La recherche d'effets sanitaires potentiels pour les humains et les autres êtres vivants en cas d'exposition prolongée aux TRWP.

Indépendamment des différentes études en cours, Michelin s'est engagé depuis de nombreuses années à réduire les émissions de particules de ses nouvelles gammes. A cette fin, le Groupe s'appuie sur sa maîtrise des matériaux et sur une stratégie de conception historiquement orientée vers l'optimisation de l'utilisation de la matière.

[Suivi de mise en œuvre](#)

Cette politique a notamment permis de réduire de 5 % les émissions de TRWP de ses produits entre 2015 et 2020. Dans le monde, cela a permis de réduire les émissions de TRWP de Michelin d'environ 100 000 tonnes cumulées. À titre d'exemple, nos deux derniers pneumatiques améliorent de 20 % à 25 % les performances dans ce domaine :

- MICHELIN Pilot Sport 5 :
 - 25 % d'émissions de particules vs MICHELIN Pilot Sport 4
- MICHELIN e-Primacy : - 20 % d'émissions de particules vs MICHELIN Primacy 4

En 2022, l'*Allgemeiner Deutscher Automobil-Club* (ADAC) a mis à jour son étude approfondie pour illustrer le niveau d'émissions de particules des pneumatiques sur une centaine de différents modèles de pneumatiques de différentes tailles. L'analyse des résultats publiés par l'ADAC a montré que la marque MICHELIN termine souvent en première position, en étant la marque qui émet en moyenne le moins de particules par kilomètre dans tous les pneumatiques testés, tout en garantissant toujours d'excellents niveaux de sécurité.

Les pneus en fin de vie : collecte et valorisation

(Voir également 1.5 : Les 4R de Michelin : la stratégie du Groupe en faveur de l'économie circulaire).

À travers les travaux menés avec les associations professionnelles et notamment le TIP, Michelin met tout en œuvre pour que les pneumatiques soient correctement collectés et traités en fin de vie dans toutes les régions du monde. À cet effet, Michelin soutient le principe de la « responsabilité élargie des producteurs » et agit avec les principaux acteurs concernés pour la mise en place de solutions efficaces de recyclage. Michelin exerce son influence afin de privilégier la valorisation matière, qui permet une optimisation de l'utilisation de la matière sous forme de matières premières secondaires et présente un bilan carbone généralement inférieur à la valorisation énergétique (voir 1.3.c : Traitement des produits en fin de vie).

En 2022, Michelin a lancé dans la région d'Antofagasta au Chili ses services de recyclage dans le pays. Le site sera opérationnel à la fin du premier semestre 2023 et permettra d'offrir un service de collecte et de traitement, par déchiquetage et broyage, des pneus en fin de vie aux clients miniers présent dans le pays. Elle permettra de recycler 30 000 tonnes de pneus pour engins de génie civil chaque année, soit près de 60 % des pneus Génie Civil en fin de vie utilisés dans le pays.

En 2021, Michelin et Bridgestone ont conjointement lancé un appel à l'action, pour développer l'écosystème de recyclage des pneus en fin de vie et promouvoir la circularité au sein de l'industrie du caoutchouc. L'ambition des deux principaux leaders mondiaux du pneumatique est de faciliter et augmenter l'utilisation de noir de carbone issu de pneus recyclés. Le 16 novembre 2022, a été présenté l'avancement de ces travaux, auxquels a participé près d'une vingtaine d'acteurs de la filière, avec une proposition de spécifications pour le noir de carbone issu du traitement par pyrolyse des pneus en fin de vie.



Fortement engagé dans la valorisation des pneus usagés, Michelin a acquis en octobre 2017 la société américaine *Lehigh Technologies*, mondialement reconnue pour sa technologie des poudres micronisées de caoutchouc issues du recyclage des pneumatiques et autres produits industriels à base de caoutchouc. En 2022, le Groupe a lancé la construction d'un atelier de production *Lehigh Technologies* en Pologne, sur son site d'Olsztyn.

Le Groupe maintient depuis plus de 10 ans une politique visant 100 % de valorisation des déchets issus de la fabrication de pneus

1.5 — IMPACT DE NOS MATIÈRES PREMIÈRES SUR L'ENVIRONNEMENT – HORS CHANGEMENT CLIMATIQUE

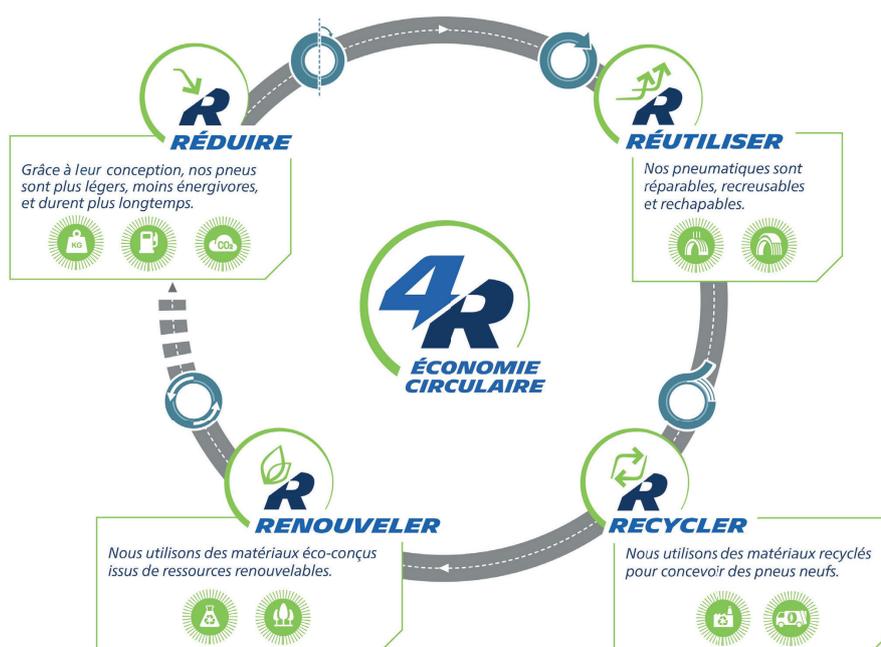
(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.4.2)

FACTEURS DE RISQUE

Les pneumatiques sont composés d'environ 200 matériaux différents tels que des élastomères (caoutchoucs naturels et synthétiques), des plastifiants, des éléments chimiques, entre autres, qui sont indispensables pour garantir leurs performances. Des facteurs tels que l'origine, naturelle ou fossile, des matières premières, leur mode de production ou d'extraction ainsi que leur demande croissante peuvent générer des impacts sur l'environnement comme la raréfaction de ressources, des pollutions et / ou la perte de biodiversité.

Le groupe Michelin a pour ambition d'intégrer 100 % de matériaux durables dans la fabrication de ses pneus à horizon 2050. Pour atteindre ce défi majeur, le Groupe privilégie les filières de recyclage et/ou de matériaux biosourcés. Il contribue au développement de ces filières et demande à ses principaux fournisseurs de matières premières de fournir une feuille de route pour développer des matériaux d'origine renouvelable ou recyclés.

Les 4R de Michelin : la stratégie du groupe en faveur de l'économie circulaire



Afin d'optimiser l'utilisation des ressources et réduire l'impact de ses produits et services sur l'environnement Michelin met en œuvre une démarche d'éco-conception, soutenue par la pratique d'Analyses de Cycle de Vie (ACV), et déploie l'approche d'économie circulaire Michelin 4R qui mobilise quatre leviers d'action : Réduire, Réutiliser, Recycler et Renouveler. Un Comité Opérationnel d'Économie Circulaire anime cette approche depuis 2017.



Le groupe Michelin innove afin de concevoir des pneus :

- plus légers permettant de réduire la quantité de ressources nécessaires pour leur fabrication – matières premières et énergies – ;
- moins résistants au roulement permettant d'augmenter leur efficacité énergétique à l'usage, et ainsi réduire la consommation de carburant et les émissions de CO₂ du véhicule ;
- plus résistants à l'abrasion permettant de réduire à la source la pollution liée à l'émission de particules d'usure générées par la friction entre le pneumatique et le revêtement routier – TRWP⁽²⁴⁾, et enfin ;
- capables de garantir les meilleures performances de sécurité tout au long de leur vie, jusqu'aux témoins d'usure, permettant d'éviter le remplacement prématuré de millions de pneumatiques à l'échelle mondiale⁽²⁵⁾.



La réparation, le recreusage ou le rechapage sont des solutions qui permettent de réaliser des économies de matières premières car la durée de vie de la carcasse est prolongée et l'ajout de matière est moindre comparé à un pneu neuf. Un pneumatique réparé, recreusé ou rechapé est un pneumatique qui n'est pas remplacé.

Le Groupe étend ces offres aux pneus Poids lourd, Avion et Génie civil.

Les pneus Poids-lourd Michelin possèdent la capacité d'être recreusés lorsque la sculpture est usée, puis rechapés à chaud (procédé Remix), ou à froid et recreusés une seconde fois avant que les composants ne soient réemployés dans les filières de valorisation en fin de vie. Au total, le pneu Poids lourd Michelin offre, avec un rechapage et deux recreusages une longévité multipliée par 2,5 par rapport à un pneu Michelin neuf avec un apport de matière de 25 %, soit jusqu'à 1 million de kilomètres de certains pneus Grand Routier dont la durée de vie initiale est déjà de 250 000 km.



La mise en place des systèmes techniques et économiques permettant le recyclage et le traitement des pneus en fin de vie est un défi majeur. Le Groupe tient à le relever, dans tous les pays, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. En 2022, Michelin a poursuivi son implication au sein des filières de valorisation des pneus en fin de vie par des travaux réalisés au sein de différentes associations tels que *Tire Industry Project* (TIP) et les associations professionnelles comme l'ETRMA (*European Tyre and Rubber Manufacturers Association*), l'USTMA (*United States Tyre Manufacturers Association*), JATMA (*Japan Automobile Tyre Manufacturers Association*).

Michelin s'investit également auprès des filières de recyclage de pneus et des déchets plastiques et collabore avec des entreprises pionnières dans le domaine telles qu'Enviro, Carbios, Pyrowave, etc. pour créer de nouveaux matériaux durables.

(24) TRWP – *Tire and Road Wear Particules* : agrégat composé de matériaux issus de la bande de roulement du pneumatique et d'éléments de la chaussée.

(25) Si tous les automobilistes utilisaient les pneus jusqu'à la limite légale d'usure de 1,6 mm, cela pourrait générer à l'échelle mondiale l'économie d'environ 400 millions de pneus par an et contribuer à une réduction d'émission de CO₂ pouvant aller jusqu'à 35 millions de tonnes par an (estimations à partir des calculs pour l'Europe).

Voir ci-dessus : « Les pneus en fin de vie : collecte et valorisation »



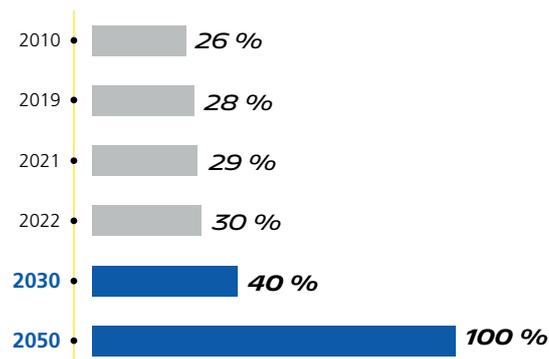
L'ambition du Groupe est d'intégrer 100 % de matériaux durables dans la fabrication de ses pneus à horizon 2050. Pour atteindre cet objectif ambitieux, le Groupe favorise l'utilisation de matériaux durables issus des filières de recyclage, et/ou de matériaux biosourcés.

Dans le domaine des matériaux biosourcés, des projets d'envergure sont lancés pour transformer les chaînes d'approvisionnement au bénéfice de matériaux biosourcés ou renforcer la dimension durable de matériaux naturels.

- Projet BioButterfly, en partenariat avec AXENS et IFPEN, qui permettra de développer une filière de production de bio butadiène à partir d'éthanol issu de la biomasse. Le but est de fabriquer des caoutchoucs synthétiques innovants et plus respectueux de l'environnement. La phase de développement a été lancée en 2015. Le démonstrateur industriel est désormais finalisé et devrait démarrer dans le courant de l'année 2023.
- Projet BioImpulse, ce projet de recherche collaboratif public/privé, contribue à la création d'une nouvelle résine adhésive entièrement biosourcée et plus respectueuse de la santé. Le consortium est coordonné par ResiCare, filiale de Michelin.

Michelin a également lancé fin 2020 le projet EMPREINTE. Financé par le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) opéré par l'ADEME dans le cadre du plan de relance automobile français, ce projet a pour ambition de proposer des solutions effectives de recyclage ou de bio-sourcing des matériaux et d'éco-conception des produits. Celles-ci amélioreront l'empreinte environnementale globale des pneumatiques. Il vise deux marchés stratégiques : la mobilité individuelle (pneus Tourisme) et le transport de marchandises (pneus Poids-lourds).

En 2022, Michelin a présenté de nouveaux pneumatiques conçus dans le cadre de ce projet comportant respectivement 45 % de matériaux durables pour le pneu de voiture, et 58 % pour le pneu de bus. Cela représente, dans les deux cas, une augmentation de 50 % des teneurs en matériaux durables des pneus actuels. Ces pneumatiques sont homologués pour rouler sur route ouverte et présentent les mêmes performances premium que les pneus Michelin de référence. Les matériaux durables constitutifs de ces nouveaux pneus pourront être déployés à grande échelle dans certains pneumatiques que Michelin commercialisera à partir de 2025.



[Suivi de mise en œuvre](#)

Taux moyen de matière durable dans les pneus Michelin

En 2022, le TMD est de 30 %, en croissance par rapport à 2021. Ce résultat est en ligne avec la feuille de route pour atteindre l'objectif de 40 % de matériaux durables en 2030.

1.6 — RISQUE D'ATTEINTE À LA BIODIVERSITÉ
(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.4.4.)

FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risques de l'activité de Michelin envers la biodiversité sont principalement liés à l'empreinte géographique des sites industriels, les matières premières utilisées dans les pneus et en particulier celles issues de la filière hévéicole.

Mesures de prévention et d'atténuation

Le Groupe continue son engagement en faveur de la biodiversité aux côtés de l'initiative act4nature lancée par l'Association Française Entreprises pour l'Environnement, EpE, devenue *act4nature international* en 2020.

Un Comité opérationnel Biodiversité pluridisciplinaire a été créé fin 2018. Piloté par la Direction du Développement et de la Mobilité Durables, il réunit des experts en analyses de cycle de vie, de la Direction Environnement Groupe et des Achats Responsables. Ce groupe de travail présente ses recommandations à la Gouvernance Environnement pour validation.

En 2021, Michelin a renouvelé son engagement pour réduire les pressions exercées par ses activités sur la biodiversité, tout au long de sa chaîne de valeur, en se fixant des objectifs à horizon 2030, qui s'intègrent dans l'approche « Tout Durable » de sa stratégie : Michelin in Motion.



ENGAGEMENTS POUR LA BIODIVERSITÉ À 2030



act4nature
international



[Suivi de mise en œuvre : résultats](#)

Recherche et Développement

En 2030, 100 % des nouvelles gammes de produits et services commercialisées ont fait l'objet d'une Analyse de Cycle de Vie (ACV) intégrant les critères de biodiversité des méthodes les plus matures.

- À fin 2022, le plan de déploiement des ACV poursuit son cours, des ACV ont été réalisées pour au moins 75 % des nouveaux projets, à la fois sur les produits Tourisme et Camionnette, Poids lourd et Spécialité.



Matières premières

Caoutchouc Naturel

En 2030, 80 % du volume de caoutchouc naturel utilisé par le Groupe respecte les critères environnementaux de sa « Politique de Caoutchouc Naturel Responsable » :

En 2022, Michelin a réalisé l'analyse d'écart entre les critères environnementaux de la politique et les pratiques pour les plantations industrielles de ses filiales et co-entreprises ce qui représente 4,5 % du volume de caoutchouc naturel utilisé par le Groupe. Les plans d'action nécessaires pour assurer la conformité ont été définis et mis en place.

Michelin a finalisé la définition du cadre de conformité avec les critères environnementaux de sa Politique Caoutchouc Naturel Responsable, avec son partenaire WWF France, pour l'approvisionnement en caoutchouc naturel issu d'exploitations forestières industrielles. En 2023, Michelin déploiera ce cadre de conformité parmi ses fournisseurs de plantations industrielles, et développera et pilotera un cadre d'atténuation des risques pour les régions d'approvisionnement majoritairement exploitées par des exploitants villageois.

Autres matières premières

En 2030, 80 % des fournisseurs des matières premières identifiées comme ayant le plus d'impact sur la biodiversité (hors caoutchouc naturel) ont fait l'objet d'une évaluation sur leurs politiques et pratiques.

- En 2022, une étude pour déterminer les matières premières ayant le plus d'impact sur la biodiversité a été réalisée sur la base des résultats de la méthode *Science Based Targets for Nature* (SBTN) et des analyses de cycle de vie des matières premières.

Sites de production

En 2030, tous nos sites de production et de recherche respectent l'engagement « Zéro produit phytosanitaire » pour l'entretien des espaces verts.

- Fin 2022, 12 sites pratiquent l'entretien des espaces extérieurs, sans recours aux traitements phytosanitaires, et 3 autres n'utilisent plus qu'un seul produit, dans le cadre d'une dérogation accordée pour une durée de 3 ans maximum ; 1 site est en conversion vers le Zéro Phyto en Chine.

En 2030, tous les sites de production et de recherche ont mis en place d'un plan de gestion de la biodiversité proportionnel aux enjeux locaux.

- Fin 2022, 8 sites industriels ayant identifié des risques de pollution ont mis en place de plans de maîtrise et 1 site de recherche a élaboré un plan de gestion basé sur un Guide Natura 2000.

Les autres actions menées en 2022 auprès du réseau des sites industriels et de recherche, sont décrites en 4.1.1.3 d). La prise en compte de la biodiversité sur les sites industriels et de recherche du Groupe.

En 2022, Michelin a poursuivi son engagement dans l'initiative Lab Capital Naturel. Dans ce cadre-là, Michelin a testé les deux premières étapes de la méthode *Science Based Targets for Nature* (SBTN). Une compilation de retours d'expérience, dont celui de Michelin, a été publié par le Lab Capital Naturel en 2022⁽²⁶⁾.

(26) <https://lab-capital-naturel.fr/media/integrer-l-entreprises-dans-les-limites-planetaires.pdf>.



RISQUES SANTÉ SÉCURITÉ

- 2.1 Accidents du travail
- 2.2 Exposition à des produits chimiques
- 2.3 Ergonomie
- 2.4 Mal-être au travail
- 2.5 Risque en matière de sûreté des salariés

02



02 — RISQUES SANTÉ SÉCURITÉ

(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.3.)

FACTEURS DE RISQUE

Michelin emploie directement plus de 132 000 personnes à travers le monde et a également recours à des agences intérimaires et à des sous-traitants. De nombreux visiteurs ont aussi accès à nos sites. Ces personnes travaillent dans des environnements divers : à la fois en milieu industriel, dans des sites tertiaires et de recherche, des activités logistiques, commerciales ou de distribution, qui peuvent être exposés à des risques spécifiques pouvant occasionner des conséquences sur leur santé et leur bien-être.

Principaux risques santé/sécurité

CATÉGORIE DE RISQUES	EXEMPLE(S) MAJEUR(S)	CAUSE(S) IDENTIFIÉE(S)	CONSÉQUENCE(S) POSSIBLE(S)
ACCIDENT DU TRAVAIL	Dépannage sur machine de production	Non réalisation de l'ensemble des consignations d'énergies nécessaires	Atteinte corporelle réversible ou non
EXPOSITION AUX PRODUITS CHIMIQUES	Manipulation et exposition à un produit classé	Non-port des Equipements de Protection Individuelle	Atteinte corporelle réversible ou non
ERGONOMIE	Pose et dépose de produits sur des chariots de transport	Manipulation répétitive de charges dans des postures inadaptées	Atteinte corporelle réversible ou non
MAL-ÊTRE AU TRAVAIL	Dépression	Pratiques managériales inadaptées	Atteinte psychologique ou corporelle réversible ou non
RISQUE « PANDÉMIE » À COVID 19	Plusieurs personnes d'une équipe sont affectés par la Covid-19	Non-respect des mesures barrières lors d'un moment de convivialité	Atteinte corporelle réversible ou non

GOVERNANCE SANTÉ ET SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS

La Gouvernance Santé et Sécurité des personnes est présidée par le Directeur du service du Personnel et co-présidée par le Directeur du Manufacturing, membres du Comité Exécutif du Groupe. Animée par le Directeur de la Coordination Santé Groupe, elle compte également cinq membres permanents représentant respectivement : la Direction Corporate Sécurité et Environnement, la Direction Corporate Contrôle Interne Audit Qualité, la Direction Corporate Juridique et la Direction du Développement et de la Mobilité Durable.

La Gouvernance se réunit deux fois par an. Elle décide de la politique, des ambitions et des stratégies. Elle s'assure de la mise à disposition des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs définis et de la mise en œuvre des plans d'action.



Mesures de prévention et d'atténuation

Fidèle au respect des personnes, valeur fondamentale du Groupe, Michelin déploie une politique active globale de santé, de sécurité et de qualité de vie au travail, décrite dans :

- La Déclaration Santé Sécurité de 2012 ;
- La Politique Santé, Sécurité et Qualité de Vie au Travail de 2018 ;
- La lettre d'Orientation Environnement, Prévention et Sûreté de 2022.

Dans sa Déclaration Santé Sécurité, Michelin affirme « sa volonté, avant toute chose, que chaque personne qui travaille au sein du Groupe le fasse dans des conditions saines et sûres ». Cette préoccupation inclut notamment le bien-être (physique comme psychologique) des salariés, la qualité de l'environnement de travail, le respect d'un équilibre entre vie professionnelle et vie privée ainsi qu'un fort engagement dans la sécurité des personnes.

Ces engagements s'appuient sur les recommandations des organismes internationaux de référence (ONU, OIT et OCDE) et les normes et réglementations en vigueur (norme ISO 26000, Code de commerce).

Le système de management « Environnement et Prévention » de Michelin, fondé sur les normes internationales ISO 14001 et ISO 45001, concrétise cette politique. Il est appliqué sur tous les sites du Groupe pour capitaliser et ancrer les meilleures pratiques, pour maintenir le progrès continu et ceci de façon homogène. Ce système de management est auditable et audité.

Dans les sites de production, le système de management de l'Environnement et de la Prévention des risques fait partie intégrante des fondations du *Michelin Manufacturing Way* (MMW), qui définit et promeut les pratiques en matière d'excellence opérationnelle.

Chaque site du groupe Michelin dispose de professionnels de la prévention des risques (préventeurs sécurité, ergonomes, hygiénistes) et de la santé (médecins, infirmiers). Ceux-ci travaillent en réseau au niveau du Groupe, des régions géographiques et des pays pour partager les bonnes pratiques et capitaliser l'expérience acquise dans un processus d'amélioration continue.

Les programmes de formation contribuent à transmettre à chaque employé une culture de vigilance, d'engagement et d'attention, tant pour lui-même que pour les autres. L'accent est mis sur l'encouragement des employés à adopter et à démontrer cette culture de la sécurité sur le lieu de travail.

2.1 — ACCIDENTS DU TRAVAIL

(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.3.2.c.)

FACTEURS DE RISQUE

Dans tous les sites du Groupe, industriels, tertiaires, de recherche, de logistique ou de distribution, le personnel peut être exposé à des risques d'accidents liés à des installations mécaniques, électriques, à la manipulation de matériel, de produits chimiques ou d'outils ou à la circulation dans les ateliers. Ces risques peuvent engendrer des blessures plus ou moins graves. Par ailleurs, des accidents de la route lors des déplacements professionnels font également partie des risques identifiés.

Mesures de prévention et d'atténuation

Face aux accidents du travail en industrie et hors industrie, aux accidents durant un déplacement professionnel et aux dangers encourus en cas de catastrophe naturelle, d'incendie ou d'explosion, Michelin s'engage pour l'ensemble de son personnel, dans une démarche de prévention incluant l'analyse, le traitement et la réduction des risques liés à la santé/sécurité.

Cette démarche de prévention s'articule suivant 3 axes interdépendants :

- L'axe technique, focalisé sur 5 « Programmes Sécurité Groupe » concernant des risques spécifiques que le Groupe souhaite réduire et maîtriser ; ils sont complétés par une priorisation pour le traitement des risques machines et contraintes ergonomiques les plus importants, en collaboration avec l'ingénierie.
- L'axe comportemental, approche novatrice visant à engager le personnel à adopter des comportements préventifs pour eux-mêmes et leurs collègues, et à accroître la vigilance ; cette approche fait appel aux sciences comportementales pour favoriser l'engagement au travers du leadership des managers et de la participation active de l'ensemble du personnel (coalitions sécurités).
- L'axe organisationnel pour assurer le pilotage, le support et la mise sous contrôle des risques grâce à un système de management robuste ; ainsi que le développement des compétences.

Le personnel s'approprie la démarche de prévention de la sécurité au travail à tous les niveaux, par :

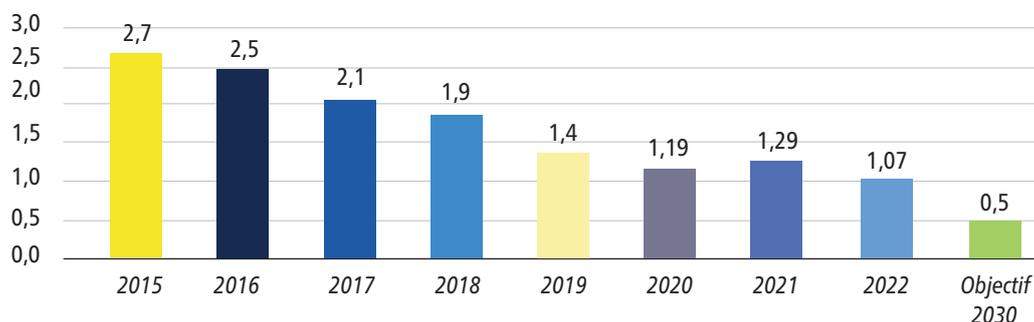
- L'appui grâce à un soutien sans compromis des membres du Comité Exécutif jusqu'aux managers opérationnels sur le terrain ;
- La diffusion et le partage de bonnes pratiques, ainsi que de retours d'expérience ;
- Une communication institutionnelle initiée par le Groupe ;
- Des démarches visant à anticiper les risques émergents.

Michelin utilise l'indicateur *Total Case Incident Rate* (TCIR), fondé sur l'indicateur américain OSHA, pour mesurer sa performance Santé/Sécurité à l'échelle mondiale. Il recense le nombre d'événements pour 200 000 heures de travail ; un événement peut être : un accident de travail avec arrêt, un accident sans arrêt avec soins médicaux, un aménagement du poste de travail (origine ergonomique et trouble musculo-squelettique par exemple) ou un cas de maladie reconnue comme étant liée au travail. Il permet ainsi de prendre en considération l'ensemble des événements liés à la santé et à la sécurité, au-delà des seuls accidents.

En 2022, le reporting des accidents du travail s'est étendu au périmètre des travailleurs intérimaires et des sociétés récemment acquises.



Suivi de mise en œuvre
Evolution du TCIR de 2015 à 2021 et Objectifs 2025 et 2030



L'ensemble des actions de prévention sur le périmètre industriel a permis de faire baisser le taux des accidents. Après une année 2021 difficile dans un contexte défavorable, l'année 2022 marque le retour sur un rythme de progrès en phase avec les objectifs du Groupe avec un TCIR à 1,07. En particulier, la Distribution réalise un progrès significatif de l'ordre de 20 %.

Le TA+ mesure un taux de fréquence d'une liste d'accidents, avec ou sans arrêt, sur lesquels le groupe Michelin a choisi de se concentrer. Il permet de conduire une approche plus spécifique de ces accidents et de réduire les disparités entre pays. Le dénombrement de ces accidents est réalisé au travers d'une commission dédiée, présidée par le Responsable Sécurité du Groupe : une réunion mensuelle est programmée avec des experts ergonomie et sécurité et le médecin Groupe. Ce taux est en amélioration régulière depuis sa mise en place en 2018 et atteint 0,61 en 2022.

2.2 — EXPOSITION À DES PRODUITS CHIMIQUES

(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.3.1.c)

FACTEURS DE RISQUE

Dans le contexte de la recherche et des activités industrielles notamment, le personnel peut faire face à des risques liés à l'exposition à des agents chimiques qui, s'ils ne sont pas maîtrisés, peuvent engendrer à terme des pathologies. Cela peut concerner certains produits et certaines substances utilisés dans la composition des pneus, mais également certaines molécules parfois présentes dans des fumées de fabrication.

La politique Michelin en matière d'hygiène industrielle a pour objectif de protéger la santé des personnes vis-à-vis des effets néfastes inhérents à l'usage de produits chimiques (substances ou mélanges de substances), à certaines substances émises par le procédé ou à l'exposition potentielle à l'amiante.

Les 5 principes fondamentaux suivants sont mis en œuvre dans cet ordre de priorité :

1. Anticiper les risques émergents, et éviter d'introduire des risques liés à de nouveaux produits chimiques ou procédés. Avant toute utilisation d'un nouveau produit chimique, un processus de validation conduisant à une autorisation d'utilisation permet d'anticiper et de maîtriser les risques. Dans certains cas, l'utilisation du produit peut être refusée.
2. Reconnaître et évaluer les risques existants des produits chimiques pour la santé. Une méthode harmonisée d'évaluation des risques chimiques est mise en œuvre au sein des sites industriels. Cette méthode permet de définir le niveau de risque et de mettre en place les moyens de maîtrise adéquates.
3. Maîtriser les risques en mettant en œuvre et en maintenant des mesures adéquates (substituer les substances chimiques préoccupantes, utiliser et mettre en place des moyens de protection collectifs ou des équipements de protection individuelle).
4. Confirmer l'application et l'efficacité de ces mesures de maîtrise des risques. Des plans de maintenance, de vérification et de contrôle de l'application des mesures de maîtrise des risques sont réalisées de manière périodique.
5. Informer et former les salariés vis-à-vis des risques. Les salariés sont informés et formés aux risques chimiques. Les Fiches de Données Sécurité (FDS) des produits chimiques conformes à la réglementation REACH en Europe et au règlement GHS (*Global Harmonized System*) dans les autres pays sont disponibles dans la langue du pays utilisateur. Dans certains sites ces documents sont déclinés en fiches produits disponibles au poste de travail.

Les risques chimiques sont pris en compte sur l'ensemble du cycle de vie de nos produits, et dans des conditions d'utilisation raisonnablement prévisibles.

2.3 — ERGONOMIE

(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.3.1.d.)

FACTEURS DE RISQUE

Certains postes en usine impliquent un effort physique important, le port de charges lourdes, des gestes répétitifs ou un travail statique. Si elles ne sont pas bien encadrées, ces pratiques peuvent entraîner, à terme, certaines pathologies.

Mesures de prévention et d'atténuation

Depuis 2002, le Groupe a fait de l'amélioration ergonomique une priorité de sa politique de santé et de sécurité. La prévention des troubles musculo-squelettiques est prise en compte dès la conception des projets industriels pour réduire les impacts potentiellement négatifs sur les conditions de travail à moyen terme. Tous les sites industriels et magasins logistiques maintiennent à jour une cartographie des postes de travail pour identifier les priorités d'actions, déployer des solutions adaptées et supprimer progressivement les tâches pénalisantes. Des investissements dédiés à l'ergonomie sont réalisés chaque année pour l'ensemble des activités et sont en forte hausse pour la deuxième année consécutive. L'allocation budgétaire a augmenté de 97 % en 2022 pour atteindre un montant de 28,4 millions d'euros, après une hausse déjà très significative de 50 % en 2021. Le travail d'améliorations ergonomiques est conduit par des équipes pluridisciplinaires composées de managers, d'opérateurs, de spécialistes de la prévention, de médecins et animées par des ergonomes. À l'exception des entités en processus d'intégration ou non intégrées, chaque usine dispose de son plan de progrès à cinq ans.

En plus de préserver la santé des salariés, l'objectif de réduction de la pénibilité ergonomique vise à rendre les postes de travail accessibles et attractifs au plus grand nombre de personnes. Cela favorise la diversité et renforce l'attractivité des postes de travail, le bien-être et la motivation des personnes.



2.4 — MAL-ÊTRE AU TRAVAIL
(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.3.5.c.)

FACTEURS DE RISQUE

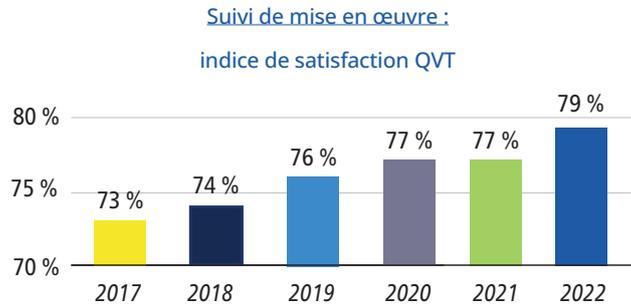
Qu'ils soient agents de production, collaborateurs ou cadres, les salariés peuvent être exposés à des situations stressantes ou exprimer leur mal-être au travail. Les facteurs de risque de ces situations sont identifiés afin de mieux les prévenir.

Soucieux de protéger son personnel contre les risques psychosociaux, le Groupe assure aussi une prévention par des programmes qui se déclinent selon différentes modalités dans les pays en fonction des besoins et des réglementations :

- Prévention Primaire : par de l'évaluation, de la formation/sensibilisation et des actions d'amélioration de la qualité managériale. Elles sont déployées dans la plupart des pays d'implantation du Groupe. En France, des cycles de conférences sur la santé mentale sont animés mensuellement par le service de santé au travail.
- Prévention Secondaire : par des actions d'amélioration en matière d'organisation, notamment dans les secteurs/métiers à risques identifiés et par de la formation ; des actions de prévention du stress par l'adaptation de l'organisation du travail sont organisées dans de nombreux pays.
- Prévention Tertiaire : par du coaching, de la relaxation, des groupes de paroles, du suivi individuel par un psychologue ou par le médecin du travail. Des programmes d'assistance aux employés sont offerts aux employés dans de nombreux pays. Ils proposent un support pratique ou psychologique pour faire face à des situations difficiles.

La très grande majorité des sites met en œuvre des actions de qualité de vie au travail contribuant à la prévention secondaire. La prévention tertiaire est mise en place sur les sites Michelin et de manière progressive dans les acquisitions.

L'indice de satisfaction dans le domaine Qualité de Vie au Travail a augmenté de 2 points, à un niveau élevé de 79 %.



Depuis 2010, le Comité Médical Consultatif, composé de huit personnalités extérieures, vise à anticiper et prévenir les risques en tenant compte des évolutions de la science. Ses avis indépendants aident la Direction du Groupe à mieux diagnostiquer les risques sanitaires propres à son activité. En 2021, les membres du Comité Médical Consultatif ont contribué à un travail sur l'évaluation des risques psychosociaux en lien avec la pandémie de Covid-19 en analysant les résultats de l'enquête « How are you ». Leur expertise a éclairé la gestion de cette crise pandémique. Il n'a pas eu besoin d'être consulté en 2022.



2.5 — SÉCURITÉ DANS UN PAYS À RISQUE

(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.3.2.b.)

FACTEURS DE RISQUE

Dans les nombreux pays où Michelin est implanté, les salariés peuvent être exposés dans l'exercice de leur métier ou lors de leurs déplacements à des risques tels que des agressions, attentats, enlèvements. Ces risques sont d'autant plus présents dans les pays qui connaissent une instabilité politique ou des tensions sécuritaires.

Le risque sécuritaire fait l'objet d'une veille renforcée, notamment pour les pays où les salariés peuvent être confrontés à un contexte de fortes tensions et de menaces, en particulier dans le cadre de déplacements internationaux.

Une cartographie des risques pays est tenue à jour et diffusée par la Direction Corporate de la Sécurité et de l'Environnement (DCSE) Groupe et les Travel Managers via Intranet. Chaque pays est ainsi évalué sur une échelle de 1 à 4 (du niveau le plus faible au plus élevé), chaque niveau correspondant à un ensemble de règles et de prescriptions partagées avec les voyageurs et les expatriés.

Mesures de prévention et d'atténuation

Pour renforcer la sécurité des expatriés et de leur famille dans les pays à risques élevés, des règles et mesures spécifiques sont déployées, dont une formation pré-expatriation permettant d'appréhender les contraintes sécuritaires locales.

Des missions sont réalisées chaque année par la Direction DCSE dans les pays à risques élevés, pour évaluer et tester sur le terrain la cohérence et la bonne application des règles et prescriptions émises par le Groupe.

Bien qu'en récession en 2022 grâce aux campagnes de vaccination et à l'immunité acquise via les infections, la pandémie de Covid-19 a continué d'avoir un effet direct sur le suivi et la gestion du personnel Michelin en mobilité internationale. La menace sanitaire et les risques qui en découlaient ont été, cette année encore, gérés en mode de crise, s'appuyant sur une collaboration étroite entre tous les acteurs concernés – du central jusqu'aux régions.





RISQUES DROITS HUMAINS

- 3.1 Non-respect des droits humains chez nos fournisseurs
- 3.2 Discrimination
- 3.3 Harcèlement
- 3.4 Liberté d'association
- 3.5 Vie privée et données personnelles
- 3.6 Rémunération et protection sociale
- 3.7 Communautés locales
- 3.8 Sécurité des utilisateurs

03

03 — RISQUES DROITS HUMAINS

(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.2.)

FACTEURS DE RISQUE

L'identification des risques sur le respect des droits humains dans l'entreprise a fait l'objet d'un travail spécifique depuis 2015. Le Groupe emploie plus de 132 000 personnes et est implanté industriellement dans 26 pays et, plus largement, dans 177 pays aux législations et cultures diverses. Ses salariés, les communautés locales autour des sites, ses fournisseurs mais aussi ses consommateurs peuvent être exposés à des risques de non-respect des droits humains. Certains risques sont considérés comme très faibles dans le Groupe (travail des enfants, travail forcé notamment) mais peuvent être présents dans la chaîne d'approvisionnement.

Michelin s'efforce de faire respecter les droits humains dans toutes ses activités et partout où il est présent. L'entreprise reconnaît les principes directeurs de l'ONU sur les droits de l'Homme ainsi que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il adhère depuis 2010 au Pacte mondial de l'ONU, une initiative créée et animée par les Nations Unies qui encourage les entreprises à adopter une attitude socialement responsable au travers de dix principes.

Le Groupe souhaite appliquer partout dans le monde les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment celles sur le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective⁽²⁷⁾, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, l'élimination du travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants⁽²⁸⁾.

Ces principes inspirent les documents internes de référence, et notamment le Code d'Éthique, les diverses politiques de la fonction Personnel (Diversités et Inclusion, Relations sociales...) et les Principes des Achats Michelin. Pour la première fois en 2022, une politique cadre sur les droits humains a été éditée, déployée dans l'entreprise et mise en ligne sur le site internet du Groupe. Cette politique énonce les principes de Michelin concernant neuf sujets : discrimination, harcèlement, santé, sécurité, rémunération décente et protection sociale, liberté d'association, vie privée et données personnelles, travail des enfants, travail forcé et impact sur les communautés locales. (<https://www.michelin.com/developpement-mobilite-durables/pour-toutes-et-tous/respecter-les-droits-de-homme/>)

Afin d'accroître son expertise et de s'inspirer de bonnes pratiques, Michelin adhère également à l'association « Entreprises pour les Droits de l'Homme », qui réunit 26 entreprises françaises impliquées sur ces sujets. Le Groupe est aussi membre de l'initiative du Global Deal, qui vise à promouvoir le dialogue social et le travail décent partout dans le monde, ainsi que de l'initiative *Business for Inclusive Growth*. Après avoir assuré la présidence du Club droits humains du Global Compact France en 2021 et 2022, Michelin est membre du comité de pilotage du club.

Pour identifier ses risques, Michelin s'est appuyé sur la base de données des pays risqués en matière de droits de l'Homme VeriskMaplecroft, ainsi que sur l'analyse de matérialité du Groupe. Le département des Achats a réalisé une analyse spécifique concernant ses fournisseurs (voir p. 59).

GOVERNANCE

Les questions relatives aux droits humains sont traitées au sein d'un comité opérationnel pluridisciplinaire qui se réunit 8 à 10 fois par an. Il rassemble des représentants des départements Développement et Mobilité Durables, Achats, Contrôle interne, Audit & maîtrise des risques, Relations sociales, Affaires Publiques et depuis 2021, Juridique et Compliance et Industrie. Il dresse un plan d'action annuel qui inscrit Michelin dans une démarche de progrès continu.

Depuis 2018, ces sujets sont également discutés deux fois par an au plus haut niveau de l'entreprise, au sein d'une gouvernance Droits de l'Homme présidée par le Directeur du Service du Personnel du Groupe à laquelle assiste également le Directeur du Manufacturing et la Directrice de l'Engagement, tous trois membres du Comité Exécutif. Cette gouvernance supervise le plan de progrès et les indicateurs.

(27) Cf. DEU 4.1.2.3 Promouvoir un dialogue social responsable.

(28) Cf. DEU 4.1.2.1 b Risques et mesures de prévention / Des risques de travail décent en cours d'évaluation dans la chaîne de sous-traitance.

Suivi de mise en œuvre

La mise en œuvre de cette politique est suivie à l'aide de nombreux KPI et d'objectifs pour 2030 dans le but d'atteindre 6 ambitions droits humains ⁽²⁹⁾ :

AMBITIONS	INDICATEUR	2019	2020	2021	2022	CIBLE 2030
1-Entreprise où l'on travaille en toute sécurité	TCIR	1,43	1,19	1,29	1,07	< 0,5
	Indicateur de bien-être			76 %	79 %	80 %
2-Entreprise où l'on bénéficie d'un salaire décent et de prestations sociales sécurisantes	Taux de salariés percevant un salaire décent dans les pays dans lesquels le Groupe opère	-	-	95 %	98,5 %	100 % en 2025
	Taux de salariés ayant un socle de protection sociale : Santé, Invalidité/Décès, Congé parental à la naissance/Adoption	-	-	Nouveau en 2021	-	75 % en 2025 et 100 % in 2030
3-Entreprise dont la chaîne d'approvisionnement garantit un travail décent à tous ses employés	% des fournisseurs évalués qui se situent au niveau attendu en matière de droits de l'Homme	85 %	86 %	89 %	89 %	≥ 95 %
	% du volume de caoutchouc naturel utilisé par le Groupe sur la base de critères relatifs aux droits de l'Homme (échantillon représentatif de planteurs via RubberWay®)	20 %	30 %	41 %	58 %	80 % à partir de 2025
	Nombre de planteurs villageois d'hévéas dont les conditions de travail et le niveau de vie se sont améliorés grâce à des projets de remédiation	-	-	Nouveau en 2021	467	30 000
4-Entreprise qui permet à toutes les diversités de s'épanouir	% employés qui répondent positivement à la question de l'enquête Michelin Avancer Ensemble « J'ai des réelles opportunités de développer mes compétences chez Michelin »	-	60	65	70	80 points sur 100
5-Entreprise qui prend en compte l'avis des parties prenantes internes	IMDI (Indicateur composite concernant l'inclusion et la diversité, voir le chapitre 4.1.2.2 b)	-	-	69 %	71 %	80 %
6-Entreprise qui s'insère harmonieusement dans son environnement et bénéficie aux communautés locales	% d'employés impliqués dans des actions de volontariat	> 10 % sur périmètre historique	-	2,5 %	8,7 %	20 %

À noter que certains indicateurs nouvellement définis ne permettent pas encore de publier un chiffre sur plusieurs années.

(29) Les 3 ambitions qui apparaissent dans le plan de vigilance 2021 : « Entreprise où les salariés développent leur employabilité », « Entreprise dans laquelle chacun se sent propriétaire de l'entreprise » et « Entreprise où les employés sont motivés/engagés » sont maintenues, mais pilotées hors Gouvernance droits de l'Homme.

3.1 — NON-RESPECT DES DROITS HUMAINS CHEZ NOS FOURNISSEURS**FACTEURS DE RISQUE**

Le risque de non-respect des droits humains chez nos fournisseurs est positionné dans la cartographie des risques comme celui pouvant engendrer le plus d'impact négatif pour les droits humains. Dans la chaîne d'approvisionnement, une attention particulière est portée aux fournisseurs de caoutchouc naturel, même si l'hévéaculture est, parmi les secteurs agricoles, relativement peu touchée par certaines problématiques particulières comme le travail des enfants. Par ailleurs, les pratiques d'extraction des minerais de conflit, même si utilisés en très faible quantité par le Groupe, font l'objet d'une surveillance spécifique.

La démarche pour prévenir ce risque est principalement exposée dans la partie 4 de ce plan : « Risques liés aux pratiques RSE des fournisseurs » qui comprend une section dédiée au caoutchouc naturel.

Les démarches de Michelin sur ce sujet sont suivies à l'aide de 3 indicateurs du tableau des ambitions droits humains 2030 (voir page 43). En particulier un indicateur spécifique a été mis en place en 2021 concernant l'évaluation du thème « Social & droits de l'Homme » des évaluations RSE des fournisseurs. Fin 2022, 89 % des fournisseurs évalués ont un score sur le thème « Social & droits de l'Homme » à un niveau confirmé.

Zoom sur le travail des enfants et le travail forcé

Des prescriptions sur le travail des enfants et sur le travail forcé, formalisées dans le Code d'Éthique de 2021 et la Politique Droits de l'Homme de 2022, énoncent la volonté du Groupe de respecter et de faire respecter par ses fournisseurs les conventions fondamentales de l'OIT n°138 et 182 relatives à la prévention du travail des enfants dans toute la chaîne de valeur, de l'usine Michelin à ses fournisseurs.

Concernant les fournisseurs, des mesures spécifiques sont en place. Les principes des Achats, par lesquels ils s'engagent à respecter les conventions fondamentales de l'OIT, et en particulier à ne pas faire travailler les enfants, sont annexés à tous les contrats. Des précisions concernant le travail forcé et le travail des enfants ont été rajoutées en 2020 dans ces principes.

Identification des zones à risques de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement du caoutchouc naturel

Dans la chaîne d'approvisionnement de caoutchouc naturel, l'application mobile RubberWay® déployée par le Groupe dans sept pays depuis 2017 a permis de recueillir des informations auprès de 136 778 planteurs d'hévéas sur un éventuel travail des enfants et les conditions dans lesquelles il pourrait se produire (aide ponctuelle, après l'école, à temps plein...). Même si le phénomène apparaît extrêmement marginal, une analyse encore plus approfondie par district a été menée afin de déceler une éventuelle occurrence locale particulière qui pourrait nécessiter une action de remédiation ou de prévention. Dans le cadre d'une démarche holistique, plusieurs projets ont été lancés depuis 2020 (Indonésie, Sri Lanka, Thaïlande, Brésil). Ces projets contribuent à améliorer les conditions de vie et de travail des planteurs villageois d'hévéas et à prévenir l'ensemble des risques liés aux droits humains. (Voir 4.6. Les risques spécifiques au caoutchouc naturel).

Minerais de conflits

Michelin se montre particulièrement vigilant sur l'origine de certains minerais utilisés dans ses produits, même s'ils le sont en très faibles quantités. L'or, l'étain, le tantale et le tungstène sont communément regroupés sous l'appellation « minerais de conflits ». Depuis 2019, Michelin intègre le cobalt à sa démarche.

Michelin exerce son devoir de vigilance en s'appuyant sur les recommandations de l'OCDE en la matière, et les outils mis à disposition par la *Responsible Minerals Initiative* (RMI). Michelin identifie les matériaux et composants entrant dans la composition de ses produits qui contiennent ces minerais ou leurs dérivés, et demande périodiquement aux fournisseurs de ces matériaux et composants de remplir les formulaires de la RMI. Michelin vérifie ensuite la conformité de ces formulaires et listes par rapport aux listes établies par la RMI. Pour tous ces minerais, les formulaires renvoyés par nos fournisseurs permettent de vérifier si ces derniers travaillent bien dans le cadre de fonderies homologuées par la RMI.

3.2 — DISCRIMINATION

(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.2.2)

FACTEURS DE RISQUE

Des salariés peuvent être exposés à des comportements discriminatoires pouvant porter atteinte à l'égalité des chances dans leur accès à l'emploi, leur rémunération, leur accès à la formation, ou encore le déroulement de leur carrière (affectation, qualification, classification promotion professionnelle), mais aussi pouvant mettre en risque leur bien-être au travail. Des parties prenantes du Groupe peuvent également être l'auteur ou l'objet de discriminations.

Mesures de prévention et d'atténuation

La démarche en faveur des diversités et de l'inclusion de Michelin suit trois intentions : d'une part, que les équipes du Groupe puissent être représentatives de toutes les diversités présentes dans les régions dans lesquelles il opère ; d'autre part, que chaque personne soit traitée de manière équitable et puisse exprimer librement son authenticité et ses différences ; et, enfin, que les diversités soient vécues dans un esprit d'inclusion et d'ouverture afin d'être aussi un levier de performance collective.

En 2021, une nouvelle Politique Diversités et Inclusion a été éditée, en lien avec les engagements 2030 du Groupe et les indicateurs de performance de son tableau de bord au niveau du Comité Exécutif. Elle énonce le fait que les diversités sont de dimensions multiples et couvrent notamment le sexe, l'âge, la culture, la religion, l'origine sociale, le handicap, l'orientation sexuelle, l'appartenance syndicale, la situation familiale, l'opinion politique, l'apparence physique.

Un Index de Management des Diversités et de l'Inclusion a également été construit. Cet indicateur composé de 12 sous-indicateurs traduisant plusieurs formes de diversités vient souligner l'importance attachée par Michelin à tous les aspects relatifs à ce sujet, chacune de ses composantes devant progresser jusqu'en 2030.



GOVERNANCE

Une organisation mondiale à plusieurs niveaux structure le pilotage des diversités. La démarche, animée par le Directeur du département Développement et de la Mobilité Durables (DMD), est pilotée au sein d'un Comité de pilotage dans lequel siège le Directeur du Personnel Groupe ainsi que des responsables de plusieurs départements (formation, recrutement, relations sociales et développement durable). Les grandes orientations sont validées par la gouvernance Droits de l'Homme.

Un réseau international Diversités & Inclusion qui rassemble les responsables D&I de chaque région géographique a également été structuré en 2022. Réuni tous les 2 mois, il est animé par le manager Diversités et Inclusion du Groupe (au sein du Département DMD) afin que chaque région travaille sur toutes les dimensions de la diversité et contribue à faire progresser l'indicateur IMDI. Ainsi, en 2022, chaque région du Groupe a défini des objectifs chiffrés sur plusieurs dimensions de la diversité. Il complète le réseau d'échanges de bonnes pratiques déjà existant sur ces sujets.

De nombreuses formations et sensibilisations sont menées pour diffuser une culture des diversités et de l'inclusion et pour traiter les personnes au seul regard de leurs compétences, en évitant tout biais lié à des préjugés ou stéréotypes discriminatoires. En particulier, une sensibilisation aux biais et stéréotypes d'une demi-journée est déployée auprès de tous les managers du Groupe depuis 2020. En 2022, près de 3 000 nouvelles personnes ont été formées, notamment en Europe, en Amérique du Sud et en Asie, ce qui amène le nombre d'employés qui ont suivi la formation à presque 12 000 personnes. Un nouveau module de 2 heures a également été conçu et mis en place.

[Suivi de mise en œuvre](#)

Chiffres IMDI ⁽³⁰⁾ pour le Groupe :

IMDI	2020	2021	2022	AMBITION 2030
	60	65	70	80
LES 5 THÈMES QUI COMPOSENT L'IMDI				
ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES	55	58,7	69,2	
IDENTITÉ (ÂGE, RELIGION, ORIENTATION SEXUELLE ETC.)	68	73	70,7	
PLURI-NATIONALITÉS DU MANAGEMENT	69,5	76,6	76,2	
HANDICAP	53,3	63,2	66,2	
ÉGALITÉ DES CHANCES (PROMOTION INTERNE)	63,4	64,1	66,3	

(30) Indicateur composite calculé en nombre de points sur un total de 100.

Témoignant de l'implication du Groupe sur ce sujet, trois des cinq composantes de l'indicateur IMDI sur les diversités et l'inclusion ont de nouveau progressé en 2022 (mixité, handicap, promotion interne), faisant passer le score de 65 à 70/100. En particulier, la part des femmes parmi les cadres Groupe (18,8 % contre 17,3 % en 2021) et dans le management (29,4 % contre 28,9 %) a continué à progresser. La proportion des personnes ayant évolué après avoir commencé leur carrière comme agents de production s'est poursuivie (14,8 % contre 13,8 %), et des ambassadeurs du handicap ont été nommés dans 16 des 17 pays ou entités du Groupe comprenant plus de 1 000 salariés. Enfin, 2 des sous-composantes de la dimension « identité » ont également progressé, témoignant de l'acceptation croissante de toutes les formes de diversités dans le Groupe.

Mixité dans l'entreprise

Michelin entend assurer l'égalité de traitement entre salariés hommes et femmes en facilitant l'accès de tous à tous les emplois et en veillant à une stricte égalité salariale. La part des femmes au sein du Groupe ne cesse de progresser par un effort de recrutement, de conception de postes, de modifications ergonomiques, et une attention aux parcours de carrières.

Un plan d'action spécifique dans chaque région vise à féminiser toujours plus le management. La part des femmes dans le management et la maîtrise⁽³¹⁾ a augmenté continuellement de 2013 à 2022, passant de 22,5 % à 29,4 % en 2022. Afin de maintenir cette dynamique et de « briser le plafond de verre », une ambition a été fixée à 35 % à horizon 2030, associée à une seconde cible de 35 % de femmes occupant des positions dites de « Cadres Groupe »⁽³²⁾ (cadres dirigeants et cadres exécutifs) contre un taux de 18,8 % en 2022. Par ailleurs, le Comité Exécutif se compose de neuf membres dont quatre femmes et le Comité de Direction Groupe de vingt membres dont sept femmes. En 2022, le Conseil de Surveillance comportait, pour sa part, neuf membres dont quatre femmes.

Michelin applique une politique de non-discrimination et d'égalité de la rémunération à profil et poste équivalents. En 2022, l'écart global de des positions-marchés des rémunérations entre les femmes et les hommes est de -2,61 %, sur un échantillon de 33 855 salariés (Catégories 1 à 4).

Suivi de mise en œuvre

Ambition du Groupe : « Obtenir un taux de mixité benchmark dans notre secteur d'activité » et viser à atteindre la parité parmi les cadres Groupe, et, à l'horizon 2030.

THÈME	INDICATEUR	2020	2021	2022	AMBITION 2030
ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE HOMMES/FEMMES	% de femmes occupant des postes de managers ou de maîtrise	28,2 %	28,9 %	29,4 %	35 %
	% de femmes occupant des postes de cadres dirigeants et cadres exécutifs	15,5 %	17,2 %	18,8 %	35 %
	Écart de salaires Hommes/ Femmes, catégories 1 à 4	3,62 %	3,45 %	2,61 %	< 2,2

Identité

Michelin souhaite promouvoir l'expression des différences des personnes afin qu'elles puissent se sentir à l'aise dans l'entreprise. Outre la diffusion de la formation « Biais et Stéréotypes », les régions géographiques du Groupe abordent cette question de manière adaptée à leur contexte.

(31) Salariés avec un niveau de responsabilités individuelles de A à N selon la méthode Hay retenue par le Groupe.

(32) Salariés avec un niveau de responsabilités individuelles de A à G selon la méthode Hay retenue par le Groupe.

EXEMPLES LOCAUX :

- Au Brésil, le département du recrutement a mis l'accent en 2022 sur l'intégration de plusieurs formes de diversités, en focalisant sur la race, le handicap, le genre, les personnes LGBTQIA+ et les personnes de plus de 50 ans. Les employés ont été également incités à déclarer leur race dans les systèmes internes, ce qui a été fait par un quart d'entre eux.
- Au Canada, un questionnaire d'auto-identification anonyme a été adressé en 2022 à l'ensemble des employés afin d'obtenir une vision chiffrée de la diversité et de l'équité en matière d'emploi dans l'entreprise. Ce sondage a permis de comptabiliser le pourcentage des employés provenant des minorités visibles, des personnes indigènes, des différents genres et des personnes en situation de handicap, avec l'objectif de mettre en place au besoin des plans d'actions lorsque les résultats sont en dessous des données du marché de l'emploi au Canada.

[Suivi de mise en œuvre](#)

	2020	2021	2022	AMBITION 2030
Question de l'Enquête Avancer Ensemble : « Sur mon lieu de travail, on me traite avec respect, peu importe qui je suis, et indépendamment de ma position. »	83 %	84 %	85 %	> 80 %
Question de l'Enquête Avancer Ensemble : « Sur mon lieu de travail, je pense que les personnes sont traitées de manière équitable (pour la répartition du travail, les promotions, etc.) quels que soient leurs antécédents, leurs caractéristiques personnelles ou d'autres différences. »	62 %	65 %	67 %	> 80 %
Écart entre le score le plus élevé d'une catégorie d'âge et le score le moins élevé d'une catégorie d'âge sur la question de l'Enquête Avancer Ensemble : « Je peux atteindre mes objectifs de carrière chez Michelin. »	3 points	3 points	4 points	Pas de différence entre les âges

L'inclusion des personnes en situation de handicap

Michelin mène de longue date une démarche qui vise à recruter des personnes en situation de handicap ou à maintenir dans l'emploi des personnes qui le deviendraient au cours de leur carrière. Par ailleurs, lorsque des seuils légaux existent dans un pays, Michelin a systématiquement pour ambition de les atteindre, voire de les dépasser.

En 2022, le réseau des managers Diversités et Inclusion a été amené à réfléchir aux axes de progrès sur ce sujet et à échanger des bonnes pratiques. Cette démarche a amené plusieurs nouveaux pays (Thaïlande, Mexique) à se fixer une trajectoire pour atteindre l'objectif minimum de 2 % de personnes handicapées requis par le Groupe.

[Suivi de mise en œuvre](#)

	2020	2021	2022	AMBITION 2030
Part des pays de plus de 1 000 salariés ayant taux handicap ≥ 2 %	46,7	46,7	35,7 %	35,7 %
Part des pays ou entités de plus de 1 000 salariés ayant mis en place un Ambassadeur expert des enjeux liés au handicap au travail	60	60	97,6 %	97,6 %



Plurinationalité du management

L'objectif du Groupe est de privilégier l'émergence d'un management local hautement qualifié partout. Les zones de croissance (Amérique du Sud, Asie du Sud-Est, Chine, Inde/Moyen-Orient) bénéficient d'une attention particulière pour faire émerger des managers locaux.

Suivi de mise en œuvre

En 2022, le taux de managers issus d'une zone de croissance atteint un record de 85,2 %.

Avec l'adoption du nouvel index IMDI, Michelin va encore plus loin en fixant l'ambition que la moitié des cent plus hauts cadres du Groupe soit de nationalité autre que française en 2030. En 2022, le pourcentage était de 33,3 %.

Égalité des chances

La promotion interne est une des valeurs fortes du Groupe. C'est pourquoi le nouvel indicateur IMDI comprend une cible concernant l'évolution de carrière des personnes engagées comme agents, mesurée à l'aide de 2 sous-indicateurs.

Suivi de mise en œuvre

	2020	2021	2022	AMBITION 2030
Part des effectifs CAT 1 à CAT 4 ayant commencé leur carrière comme CAT 5 (agents de production)	13,4 %	13,4 %	14,8 %	20 %
Part du management (NRI A à N) issus de la mobilité interne	73,9 %	73,9 %	69,8 %	80 %

Michelin œuvre aussi à l'insertion sociale de personnes défavorisées dans les quartiers où il est implanté. En France, des actions spécifiques pour intégrer des réfugiés ont été menées depuis 2019, qui ont donné lieu à 14 recrutements sur des postes d'agent de maintenance. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, des partenariats avec des associations pour recruter des réfugiés ont également été noués en 2022 dans plusieurs autres pays d'Europe.

3.3 — HARCÈLEMENT

FACTEURS DE RISQUE

Les risques de harcèlement moral ou sexuel dans le Groupe peuvent concerner à la fois des salariés entre eux, de niveaux hiérarchiques différents ou pas, mais aussi d'autres parties prenantes qui peuvent soit le subir, soit en être l'auteur, et notamment : stagiaires, intervenants extérieurs, clients, fournisseurs. Le harcèlement peut causer des dommages à la santé physique et psychologique des personnes qui en font l'objet.



Mesures de prévention

Depuis 2021, le sujet du harcèlement a bénéficié d'une attention particulière avec la mise en place d'une équipe projet internationale nommée *Integrity* destinée à renforcer les processus de prévention des pratiques de harcèlement et de traitement des signalements sur ce sujet.

Ce projet a permis l'élaboration de plus de vingt actions mises en œuvre dans chaque région, mobilisant des équipes dédiées, et notamment :

- Une communication spécifique portée par une vidéo du Président du Groupe prônant une politique de tolérance zéro sur ce sujet partout dans le monde.
- Un *e-learning* obligatoire pour l'ensemble des salariés du Groupe intitulé « Tolérance Zéro pour le harcèlement » conçu en 14 langues.
- La revue du chapitre du Code d'Éthique portant sur ce sujet.
- Une politique anti-harcèlement et des documents internes qui explicitent les responsabilités des différents acteurs de l'entreprise et en particulier des membres du service du Personnel, dans la communication et les formations, le soutien et l'accompagnement des personnes lors des cas.
- Un manuel de contrôle interne spécifique contenant dix points de contrôle régionaux et un point de contrôle Groupe pour assurer une pérennisation de la démarche et vérifier que les prescriptions sont bien appliquées partout dans le Groupe.
- Une formation sur la conduite d'une investigation pour des faits de harcèlement.
- De nouveaux indicateurs pour mieux mesurer les effets de la démarche :
 - Une catégorie « harcèlement » a été rajoutée sur la ligne d'alerte du Groupe, séparée des catégories « discrimination » et « relations employés ».
 - Deux questions ont été rajoutées dans l'enquête annuelle faite auprès de l'ensemble du personnel.

En 2022, le projet « *Integrity* » a été clos et la prévention du harcèlement se poursuit sous la forme d'un programme de prévention du harcèlement qui s'appuie sur les actions élaborées dans le cadre du projet « *Integrity* » ainsi que sur la structure des différents programmes de conformité déjà existants au sein du Groupe. Le pilotage de ce sujet en marche courante est désormais assuré par le Comité Éthique Groupe et la Gouvernance Droits de l'Homme.

A fin 2022, 86 134 salariés du Groupe avaient suivi le *e-learning* intitulé « Tolérance Zéro pour le harcèlement », soit 88 % des effectifs du Groupe.

La communication interne sur ce sujet a libéré le *speak up*, ce qui a entraîné une augmentation du nombre des signalements de harcèlement, qui représentent en 2022 26 % des signalements effectués sur la ligne d'alerte du Groupe.

3.4 — LIBERTÉ D'ASSOCIATION

(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.2.3)

FACTEURS DE RISQUE

La maturité en matière de dialogue social peut-être très variable dans les différents pays d'implantation du Groupe. Une attention particulière est portée au dialogue dans les pays où la culture ou la législation ne favorisent pas la concertation avec le personnel.

Mesures de prévention et d'atténuation

La Politique de Relations Employés de Michelin reconnaît l'apport positif de la liberté d'association et de la négociation collective au sein du Groupe et d'une représentation du personnel indépendante de la Direction, force de proposition et garante de la prise en compte des besoins des salariés partout où le Groupe est implanté. Dans ce texte, Michelin s'engage à respecter ceux qui acceptent d'assumer la responsabilité de représentant du personnel et d'intégrer celle-ci dans l'évaluation de leur potentiel ainsi que dans la gestion de leur carrière. Un Directeur des Relations Sociales Groupe promeut l'application de cette politique partout dans le monde et améliore le dialogue social là où il n'est pas au niveau souhaité.

Par ailleurs, tout manager reçoit une formation sur le cadre légal régissant les relations sociales. Le respect des engagements de la Politique de Relations sociales fait également partie intégrante d'un processus de contrôle interne.

Depuis 2017, Michelin adhère également au *Global Deal* et participe à sa plateforme française initiée par le ministère du Travail et regroupant de nombreuses entreprises françaises ayant des implantations internationales.

Michelin a aussi travaillé en étroite relation avec *IndustriALL Global Union* à la création d'un Comité Monde Michelin. Ce Comité a vu le jour en 2020 avec 39 représentants salariés provenant de toutes les Régions du Groupe. Après une première réunion en 2021, le second Comité Monde Michelin s'est déroulé les 19 et 20 octobre 2022 à Clermont-Ferrand. Les intervenants, dont trois membres du CEG, ont détaillé la stratégie Michelin relative aux 3P (*People, Profit, Planet*). Les enjeux sociaux ont été abordés à travers le déploiement d'une garantie de rémunération décente (*living wage*) et le développement des compétences de chacun.

La conception du dialogue social, faite notamment d'un partage plus large et plus profond des enjeux afin d'associer le corps social à l'élaboration de sa stratégie, gagne progressivement l'ensemble des pratiques managériales du Groupe. Le groupe Michelin fournit à tous les acteurs l'information dont ils ont besoin pour se forger une opinion objective et argumentée et l'exprimer en confiance dans le cadre du dialogue social ; la forme et le contenu de cette information sont négociés entre les partenaires sociaux et respectent les obligations légales de chaque pays.

[Suivi de mise en œuvre](#)

La qualité des relations sociales se mesure également par le taux d'engagement des employés, capté chaque année par l'étude annuelle « Avancer Ensemble » et soumise à l'intégralité des salariés du Groupe. En 2022, la participation des salariés y a été de 89 %, en hausse de deux points par rapport à l'année précédente (Plus de 100 000 réponses). En 2022, le taux global d'engagement des salariés a progressé de 3 points, à 83 %, un progrès très sensible dans un contexte de forte tension lié à l'inflation et à des perturbations dans la supply chain.

Risque social lors des restructurations du Groupe

Les restructurations font partie de la vie des entreprises, constituant des décisions exceptionnelles mais inévitables en certaines circonstances pour assurer la pérennité de l'entreprise ; elles doivent ainsi être menées de manière durable, en considérant les trois piliers de la vision « Tout durable » du Groupe. Dans ce cadre, si une restructuration doit intervenir le Groupe s'attache à ce que l'ensemble des employés soient reclassés et veille à son impact sur les communautés locales en menant notamment des actions de revitalisation. La politique Groupe spécifie que si une restructuration doit intervenir, elle doit être annoncée le plus tôt possible, et conduite suivant des modalités négociées avec les représentants du personnel.



3.5 — PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET DES DONNÉES PERSONNELLES

(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.1.2.d.)

FACTEURS DE RISQUE

Avec ses 132 000 salariés et ses millions de consommateurs partout dans le monde, Michelin gère un volume important de données personnelles et veille notamment aux questions relatives à la conservation et à la confidentialité de ces données.

GOUVERNANCE

Le Groupe a déployé une gouvernance qui s'appuie sur un Comité mondial de protection des données personnelles, un Data Protection Officer (DPO) Groupe, une équipe corporate Privacy au sein du Compliance Support Group, un réseau de *privacy managers* / DPO locaux, de *Privacy Operation Partners* et de *Privacy Champions*, afin de piloter sa conformité avec les réglementations applicables en la matière dont le Règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données (RGPD), le PIPL, le FCPA, le LGPD, etc... et les politiques internes du Groupe en la matière.

Michelin accorde une attention particulière à la protection des données personnelles (notamment celles de ses clients, employés, candidats, actionnaires et fournisseurs).

Le Groupe Michelin vise désormais l'application des principes de protection des données personnelles par toutes ses filiales quelle que soit leur localisation. Le Groupe dispose en outre de règles internes en matière de transfert des données personnelles (BCR)⁽³³⁾.

Enfin, la protection des données personnelles est intégrée dans l'activité de contrôle interne du Groupe, et fait périodiquement l'objet d'audits internes.

3.6 — RISQUE EN TERMES DE SALAIRE DÉCENT ET DE PROTECTION SOCIALE

(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.2.3.f.)

FACTEURS DE RISQUE

La politique de rémunération de Michelin intègre de nombreux éléments et se base sur des benchmarks locaux. Michelin souhaite s'assurer que le salaire de chaque salarié soit suffisant pour subvenir à ses besoins et ceux de sa famille.

Mesures de prévention et d'atténuation

Soucieux que tous ses salariés puissent subvenir à leurs besoins, la politique de rémunération de Michelin intègre de nombreux éléments complémentaires au salaire (primes, intéressement, participation...). Le Groupe procure également une protection pour les conséquences financières liées aux accidents, maladies, et complète les dispositifs de retraite dans de nombreux pays.

(33) BCR : Binding Corporate Rules.

Salaire décent :

En 2020, Michelin a développé une méthodologie, avec l'appui de l'expert *FairWage Network*, pour analyser les niveaux de rémunérations des salariés des sociétés du Groupe. Depuis 2021, Michelin a pour ambition de vérifier et garantir que tous nos employés perçoivent une rémunération suffisante pour accéder à des conditions de vie décente. Cette rémunération doit leur permettre ainsi qu'à leur famille, de couvrir leurs besoins fondamentaux tels que l'alimentation, le logement, l'éducation de leurs enfants et les soins de santé. En 2022, l'analyse de la rémunération des salariés du Groupe a montré que 98,5 % d'entre eux bénéficient d'une rémunération au moins équivalente aux références « *living wage* » déterminées par FairWage.

Avantages sociaux et protection sociale :

Dans la plupart des pays où il est présent, le Groupe complète les systèmes nationaux concernant la santé, la prévoyance, la retraite, mais aussi la famille et l'éducation. En parallèle, Michelin a lancé pour la première fois en 2022 un ensemble minimal d'avantages sociaux de protection sociale dont doit bénéficier chaque employé du Groupe : Michelin *One Care Program*. Ce programme concrétise la volonté du Groupe d'accompagner chacun de ses employés dans des moments importants de sa vie : la parentalité, le décès de l'employé et l'accès à la santé. Sa mise en œuvre est prévue de 2022 à 2025. L'objectif de Michelin est que 75 % de ses salariés aient accès à ce socle de protection sociale en 2025, et 100 % en 2030.

En 2022, Michelin *One Care Program* a été distingué par l'Observatoire de la Rémunération et des Avantages Sociaux (Groupe RH&M) qui lui a remis le trophée « Protection Sociale Universelle ».

3.7 — RISQUE ENVERS LES COMMUNAUTÉS LOCALES

(voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.2.5.f)

FACTEURS DE RISQUE

Michelin opère sur 121 sites de production dans 26 pays du monde. Même si de nombreux sites sont situés au sein de zones industrielles, des populations locales habitent dans un périmètre plus ou moins étendu aux alentours. Les risques envers elles peuvent être présents lors de la phase de construction d'un site en marche courante ou lors d'une fermeture. Dans les plantations d'hévéas détenues par Michelin, les risques doivent également être pris en compte.

Mesures de prévention et d'atténuation

Le Groupe accorde une importance essentielle à l'impact qu'il peut avoir sur les populations implantées à proximité de ses sites. Des principes d'actions, publiés dans le Code d'Éthique et rappelés dans la Politique droits humains, visent à prévenir tout risque d'incidence négative envers les populations locales. Ils prennent en compte 4 cas de figure : lors de la construction d'un nouveau site industriel, lors de la marche courante d'un site, lors de la fermeture d'un site et lors de l'acquisition et la gestion de plantations d'hévéas. L'identification des risques d'impact négatif, la mise en place de plans d'action pour y remédier, le dialogue continu avec les parties prenantes alentours, la mise place d'un mécanisme de recueil des plaintes, le recrutement local prioritaire et la formation des populations locales, font partie des principes clés pour lequel le WWF a été consulté.

Ainsi par exemple, lors d'un nouveau projet de construction industrielle, Michelin s'enquiert de l'impact de son implantation sur les communautés locales (accès aux terres, respect du patrimoine culturel...). Des études indépendantes ont été réalisées à ce sujet en Inde, en Indonésie et au Mexique. Elles ont donné lieu à des recommandations suivies par le Groupe. Le Groupe dialogue avec de nombreuses ONG nationales ou locales afin de contribuer à la protection de l'environnement et des droits humains et d'encourager au développement de bonnes pratiques.



Par ailleurs, Michelin a une longue tradition d'engagement sociétal. Le Groupe mène des actions de mécénat et d'implication dans la vie locale à différentes échelles : Sites, Pays, Régions et, depuis 2014, au travers de sa Fondation d'Entreprise. La démarche d'implication des salariés dans la vie locale lancée en 2013 et rebaptisée en 2021 Michelin Volontariat a de nouveau démontré sa vitalité en 2022. Après 2 années marquées par la crise du covid, l'année 2022 a en effet montré une nette augmentation de la participation avec près de 10 900 employés impliqués dans des initiatives dans toutes les régions du monde (contre près de 5 000 en 2021), soit 8,7 % des effectifs des sites. Les principales actions concernaient l'éducation (30 % des projets), suivies de la santé et la solidarité (25 %), la protection de l'environnement (12 %), les diversités et l'inclusion et le sport (8 % chacun). Pour 2030, le Groupe a fixé une ambition de 20 % des salariés du groupe impliqués dans une action.

Par ailleurs, des dons aux communautés locales ont représenté 2,1 millions d'euros, dont environ un tiers ont été attribués à des projets de santé et solidarité, auxquels se rajoutent 12 millions attribués par la Fondation à des projets sociétaux.

EXEMPLES LOCAUX :

- Chine : une campagne zéro déchets avec des ateliers de recyclage, un marché d'objets d'occasion et la collecte de déchets recyclables qui ont permis de récolter des fonds pour planter des arbres et offrir des fournitures scolaires à des enfants
- Brésil : des initiatives pour promouvoir l'accès à la plage pour les personnes handicapées en proposant des activités sportives adaptées sur des plages de Rio de Janeiro ;

3.8 — SÉCURITÉ DES UTILISATEURS

(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.1.1)

FACTEURS DE RISQUE

Le pneu étant le seul point de contact entre le véhicule et la route, il est un élément important de la sécurité des utilisateurs pendant la conduite d'un véhicule. La qualité et la sécurité des produits est un enjeu qui a été considéré dès son origine comme majeur par le Groupe. La performance de ses produits dans ce domaine est mondialement reconnue par les consommateurs.

Mesures de prévention et d'atténuation

Michelin identifie dans sa cartographie les risques concernant la sécurité des utilisateurs liés à l'utilisation de ses produits et apporte les mesures de prévention et d'atténuation appropriées. Ces mesures font également l'objet de contrôle interne.

Dans le domaine de la conception et de la fabrication des produits, la Démarche Qualité Michelin est définie et prise en compte à tous les niveaux, déployée au travers d'une organisation Qualité et s'appuie sur un système de management de la Qualité.

GOUVERNANCE

La gouvernance de la qualité des produits et services comprend :

- une Direction Corporate de l'Audit, de la Qualité, du Contrôle Interne et de la Gestion des Risques, qui rapporte aux instances dirigeantes du Groupe ;
- un Réseau Qualité au plus proche des opérations, constitué des Directions Qualité de chacune des entités du Groupe : business, opérations et régions.

Elle définit une politique Qualité Groupe, incluant des prescriptions et standards qualité à appliquer.



Elle définit des pratiques fondamentales intégrées à la formation du personnel, chacun devant les connaître et les appliquer dans son domaine de responsabilité.

Les standards qualité du Groupe Michelin s'appuient sur les standards et réglementations internationaux les plus stricts de la profession en matière de santé et sécurité des consommateurs et de protection de l'environnement.

Les équipes qualité exercent leur mission à toutes les étapes : de la conception et l'achat de matières premières et de composants à la fabrication et la décision de mise sur le marché ou de retrait d'un produit. Chaque année, Michelin effectue également plus de 1 400 000 heures de tests sécuritaires sur ses pistes ou dans ses laboratoires.

Pour assurer la conformité de son système de management de la qualité, Michelin sollicite des organismes de certification externes au Groupe. Ainsi, l'ensemble des usines de fabrication de pneumatiques Michelin et des processus support sont certifiés ISO 9001:2015.

De nombreux partenariats sur la sécurité routière

Michelin est également un acteur majeur de promotion de la sécurité routière au niveau mondial et au niveau local.

Au niveau des instances onusiennes :

- Poursuite en 2022 de sa participation à la Collaboration des Nations Unies pour la Sécurité Routière (UNRSC).
- Participation à l'initiative SuM4All (1) portée par la Banque Mondiale au travers du copilotage d'un groupe de travail chargé d'établir un guide opérationnel d'actions concrètes en matière de sécurité routière dans les pays du Sud.
- Nouveau partenariat noué avec l'UNICEF centré sur l'éducation routière en Chine et aux Philippines.

Au-delà de ces partenariats institutionnels multilatéraux, Michelin a intensifié en 2022 son action commune avec des ONGs :

- Poursuite du soutien à l'ONG *Youth for Road Safety* (YOURS).
- Nouveau partenariat avec *Global Alliance of NGOs for Road Safety* centré sur l'Amérique Latine.

Enfin, le Groupe a également noué des partenariats avec d'autres grands acteurs du secteur privé :

- Programme VIA d'apprentissage de la sécurité routière développé et financé par les Fondation Michelin et Total Energies avec un déploiement dans 44 pays à septembre 2022.
- Partenariat « *FIA Action for Road Safety* » avec la FIA et ses clubs automobiles locaux.
- Initiative « *Action for Good Vision on the Road. Together for Safer Roads* » montée avec EssilorLuxottica avec le soutien des Nations-Unies.





RISQUES LIÉS AUX PRATIQUES RSE DES FOURNISSEURS

- 4.1 Identification des risques RSE
- 4.2 Mesures générales de prévention et d'atténuation des risques RSE chez les fournisseurs
- 4.3 Impact de nos fournisseurs sur le changement climatique => Voir 1.3.b
- 4.4 Impact de nos matières premières sur l'environnement => Voir 1.5
- 4.5 Non-respect des droits humains chez nos fournisseurs => Voir 3.1
- 4.6 Non-respect du code de conduite relations fournisseurs
- 4.7 Les risques spécifiques au caoutchouc naturel

04



04 – RISQUES LIÉS AUX PRATIQUES RSE DES FOURNISSEURS

(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.1.2)

FACTEURS DE RISQUE

La diversité de la chaîne de sous-traitance de Michelin et ses 45 000 fournisseurs font de la question des Achats responsables un enjeu majeur pour le Groupe. Alors que des procédures générales permettent de limiter les risques chez l'ensemble des sous-traitants, Michelin priorise ses actions en fonction des risques liés au pays d'opération ainsi que des secteurs à risque identifiés. Les matières premières et tout particulièrement les achats de caoutchouc naturel, font ainsi l'objet d'une vigilance et d'une démarche holistique particulièrement complète.

La politique d'Achats Responsables vise, entre autres, à diminuer l'impact des risques suivants :

- Non-respect des droits humains chez nos fournisseurs
- Impact de nos fournisseurs sur le changement climatique
- Impact de nos matières premières sur l'environnement
- Non-respect du code de conduite relation fournisseurs

GOVERNANCE

La Direction des Achats est le principal relais des engagements sociétaux de Michelin auprès de ses fournisseurs. Sa mission est de garantir la disponibilité des produits et services nécessaires au Groupe, par la sélection de fournisseurs qui satisfont à nos exigences techniques et économiques, mais aussi à nos attentes en matière de responsabilité sociétale et environnementale.

Elle se structure autour de quatre domaines : les achats de matières premières, les achats de caoutchouc naturel, les achats industriels et les achats de services. Avec environ 17 milliards €, en 2022, les achats représentent près de 60 % du chiffre d'affaires du Groupe. Michelin compte environ 45 000 fournisseurs, sur tous les continents. La Direction des Achats comprend quant à elle environ 770 collaborateurs à travers les différentes Régions d'implantation géographique du Groupe.

Afin de garantir la maîtrise des enjeux environnementaux et de droits humains auxquels sont confrontés nos fournisseurs, le Directeur des Achats est membre des Gouvernances Environnement et Droits de l'Homme, ainsi que du Comité « Éthique ». Une Manager du Développement Durable lui est hiérarchiquement rattachée, qui participe aux comités opérationnels du Groupe sur l'économie circulaire, les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, les droits de humains et l'éthique. La démarche d'Achats responsables est animée au sein de chaque domaine d'Achats et de chaque Région, avec l'appui d'un réseau mondial « Achats Responsables », et une coordination assurée en central.

La démarche volontariste du Groupe en faveur d'une politique d'achats responsables se traduit par des actions de progrès conduites année après année en la matière, ainsi que par une série d'indicateurs spécifiques suivis en équipe de Direction, et par la formation continue de nos équipes d'acheteurs aux problématiques RSE. Les sociétés récemment acquises sont intégrées dans les processus achats du Groupe progressivement, selon un calendrier qui leur est propre.

Signataire de la charte des « Relations Fournisseurs Responsables » en octobre 2012, Michelin a obtenu en juin 2014 le label d'État du même nom. En 2019, puis à nouveau en juillet 2022, Michelin a reçu le Label Relations Fournisseurs et Achats Responsables. Ce label distingue les sociétés ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.



En parallèle, en 2019 puis en 2022, Michelin a reçu une attestation de maturité de ses pratiques d'achats au regard de la nouvelle norme internationale ISO 20400 « Achats Responsables ». Cette attestation, délivrée par une société externe agréée, reconnaît les pratiques du Groupe à un niveau probant.

Enfin, au titre de son évaluation RSE par la société EcoVadis, Michelin a obtenu en août 2022 un score de 80/100 sur le volet « Achats Responsables », ce qui positionne le Groupe dans le top 1 % des fournisseurs évalués du secteur *Manufacture of rubber products*.

Ce sont ainsi les efforts des équipes Achats du Groupe et de leurs partenaires internes qui sont reconnus dans les pratiques d'achats responsables.

Une politique claire

En avril 2021, Michelin a publié sa Politique d'achats responsables et durables. Celle-ci définit les grandes orientations et les principaux engagements du Groupe en matière d'achats responsables, couvrant les enjeux relatifs à l'environnement, aux droits humains, et à l'éthique. Ce document est accessible en ligne à l'adresse : <https://purchasing.michelin.com/fr/achats-durables/>.

4.1 — IDENTIFICATION DES RISQUES RSE

(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.1.3.b.)

En complément de la cartographie Groupe, la Direction des Achats a développé une cartographie de risques relatifs aux enjeux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Cette cartographie, établie pour la première fois fin 2017, fait l'objet d'une mise à jour régulière. Une refonte totale a été réalisée en 2020, suivie d'une mise à jour en 2022.

La cartographie permet de prioriser le déclenchement d'évaluations des performances RSE, et la mise en place d'actions de prévention adaptées en fonction de la nature et du contexte de la famille d'achats.

Méthodologie de la cartographie

Identification des catégories d'achat à risque :

Cette cartographie hiérarchise les catégories d'achats en matière de risques RSE, en considérant quatre thèmes : l'Environnement, les Droits Humains, la Santé-Sécurité, et l'Éthique des Affaires. Des facteurs aggravants, comme par exemple la complexité de la chaîne d'approvisionnement, ont été pris en compte.

Chaque thème a été noté de 1 à 5 (1 : risque/impact faible à 5 : risque/impact élevé) en s'appuyant tout d'abord sur une analyse documentaire basée sur des rapports et analyses publiques, puis sur la base d'échanges en interne (category managers, responsables de domaines d'achats, experts du développement durable), ainsi qu'avec la consultation d'une ONG spécialisée sur les droits humains. Chaque catégorie d'achat a obtenu une note globale prenant en compte les notes de chaque thème et la présence de facteurs aggravants. Une matrice a ensuite été établie en positionnant chaque catégorie d'achats en fonction de la note risque/impact (axe horizontal) et du montant d'achats (axe vertical). Chaque catégorie est représentée par une bulle de couleur qui illustre le(s) thème(s) constituant le facteur de risque principal.

Une fiche de synthèse a établi, pour chaque catégorie ayant un niveau d'impact modéré ou supérieur, le niveau de couverture du montant de dépense par des évaluations RSE, les autres actions de prévention de risques existantes, et quelles doivent être les actions complémentaires à mettre en œuvre. Ce document est partagé en équipe de Direction des Achats.



Identification des pays d’achats à risque :

Diverses bases de données comme celle de la société Verisk Maplecroft permettent au Groupe d’identifier les pays dans lesquels le Groupe s’approvisionne qui présentent des risques en matière de respect de l’environnement et de droits humains.

Résultats de la cartographie 2022

Exemples de catégories d’achat à risque d’un point de vue RSE (indépendamment des montants achetés)		Principaux pays d’approvisionnement à risque d’un point de vue RSE (données 2022)
Achats de matières premières	Achats hors matières premières	
<ul style="list-style-type: none"> • Caoutchouc naturel • Matières premières contenant des minerais de conflits (même de manière très faible) • Caoutchouc synthétique, monomères, charges renforçantes, produits chimiques, huiles, renforts métalliques et textiles 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction • Logistique • Services industriels (maintenance, sécurité...) • Et aussi (non exhaustif) : objets promotionnels, vêtements de travail, travail temporaire 	Chine, Thaïlande, Indonésie, Vietnam, Brésil

Parmi toutes les matières premières, le caoutchouc naturel est une matière qui mérite une attention particulière d’un point de vue environnemental et sociétal. En effet, en considérant le marché d’une manière générale, le caoutchouc naturel provient à 90 % d’Asie, et 85 % des volumes sont produits sur de petites plantations de taille généralement inférieure à 4 ha ; la chaîne d’approvisionnement est complexe et fragmentée. En conséquence, une approche particulière a été développée pour le caoutchouc naturel.

Concernant les autres matières premières, que sont le caoutchouc synthétique et les monomères, les charges renforçantes (tel le noir de carbone), les renforts métalliques et textiles, les produits chimiques, etc., ceux-ci proviennent principalement de la chimie ou de la sidérurgie, avec les risques environnementaux et santé/sécurité liés à ces secteurs. A noter que certaines matières premières contiennent des dérivés de minerais de conflits et sont ainsi plus particulièrement exposées aux risques liés aux droits humains, et font donc l’objet d’une approche spécifique, bien que représentant un tonnage faible de ces minerais.

4.2 — MESURES GÉNÉRALES DE PRÉVENTION ET D’ATTÉNUATION DES RISQUES RSE CHEZ LES FOURNISSEURS

(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.1.3.a.)

4.2.1 — PRINCIPES DES ACHATS MICHELIN

La Politique d’achats responsables et durables s’appuie sur trois documents de référence fondamentaux de la Direction des Achats Michelin, que sont :

- les Principes des Achats Michelin, document publié en 2012, mis à jour en 2017 et qui a fait l’objet d’une refonte totale fin 2020. Ce document repose sur les valeurs du Groupe et ses engagements internationaux à travers les conventions fondamentales de l’OIT, le Pacte Mondial des Nations Unies et les principes directeurs de l’OCDE. Ce document formalise notamment les exigences et les attendus du Groupe envers ses fournisseurs en matière environnementale, sociale et éthique. Ces Principes font partie des contrats d’achats du Groupe et sont intégrés aux Conditions Générales d’Achat ;



- le Code de conduite relations fournisseurs, créé début 2021, à destination de toutes les personnes du Groupe qui interviennent dans la relation avec les fournisseurs, est inclus dans le Code Éthique du Groupe ;
- la Politique de caoutchouc naturel responsable. (voir section 4.7)

4.2.2 — FORMATION DES ÉQUIPES ACHATS AUX ENJEUX RSE

Le Groupe mobilise des moyens importants pour renforcer le professionnalisme des équipes Achats et l'efficacité des processus. Le programme de formation des équipes Achats comporte notamment une série de modules spécifiques aux Achats responsables en ligne, afin de garantir une formation de qualité disponible à tout instant pour les équipes du monde entier. Fin 2022, le parcours de formation achats responsables compte 15 modules, dont certains sont obligatoires pour tout acheteur, et certains peuvent être plus spécifiques à certains domaines ou pays. À la fin 2022, les modules obligatoires ont été suivis par plus de 350 personnes dans le monde entier.

4.2.3 — ÉVALUATION DES FOURNISSEURS

Depuis 2012, Michelin a mis en place une démarche d'évaluation de ses fournisseurs sur des critères RSE. Cela se fait selon différents moyens, adaptés en fonction des enjeux.

Audits documentaires

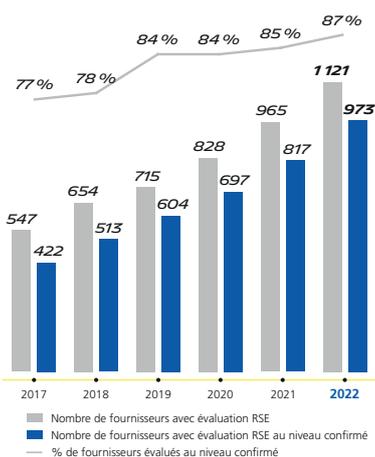
Michelin a confié à un tiers (la société de notation RSE EcoVadis) la réalisation d'audits documentaires RSE. Ceux-ci mesurent la performance des principaux fournisseurs de Michelin sur 21 indicateurs RSE regroupés en quatre thèmes : Environnement, Social & Droits de l'Homme, Éthique, et Achats responsables.

[Suivi de mise en œuvre](#)

Déploiement % du montant des achats couverts par les fournisseurs évalués EcoVadis

Selon les catégories d'achats
66 % des achats du Groupe
92 % des achats de caoutchouc naturel
93 % des achats des matières premières hors caoutchouc naturel
Selon les pays à risques (pour les matières premières) ⁽³⁴⁾
95 % des achats réalisés dans des pays qui présentent un risque en matière de respect de l'environnement
95 % des achats dans des pays qui présentent un risque en matière de respect des droits humains

(34) Hors Fenner.



En 2021, la société CAMSO – intégrée depuis le 1^{er} janvier 2019 – a commencé à déployer les évaluations RSE de ses fournisseurs les plus à risques. En 2022, la démarche a été étendue aux fournisseurs spécifiques de la société MULTISTRADA.

En parallèle, la couverture des audits documentaires est étendue chaque année, en ciblant prioritairement les catégories à risques identifiées lors de la phase de cartographie qui avaient un taux de couverture insuffisant.

En 2022, sur un panel de 1243 fournisseurs cibles, 1121 fournisseurs ont une évaluation RSE valide, ce qui correspond à un taux de réponse de 90 %. 87 % des répondants, soit 973 fournisseurs, atteignent le niveau « confirmé » des standards du Groupe sur le score global.

Les fournisseurs en deçà de la cible sur le score global, mais aussi sur certains scores thématiques, doivent mettre en place un plan d'amélioration de leur performance RSE. Ceci fait l'objet d'un suivi par les équipes Achats. Afin de mieux piloter la mise en place des plans d'actions correctifs, un indicateur a été instauré

en 2019 qui indique le pourcentage de fournisseurs qui ont effectivement créé un plan d'action lorsque cela a été requis.

La bonne réalisation d'un plan d'action est systématiquement validée par une réévaluation. De très mauvais résultats répétés ou un manque d'engagement sur les enjeux liés au développement durable peuvent conduire la Direction des Achats à revoir ses relations contractuelles avec le fournisseur, voire à y mettre un terme. Cette décision fait l'objet d'une réflexion collégiale qui prend en compte les conséquences d'une telle décision.

Progrès :

L'attention portée aux évaluations tant par nos équipes achats que par nos fournisseurs, conjointement à la mise en place d'actions correctives est porteuse de progrès.

Ainsi, à la fin 2022, sur les 887 fournisseurs qui ont un historique d'évaluation, 66 % d'entre eux ont progressé et 19 % ont conservé le même score. Enfin, en ce qui concerne les fournisseurs qui avaient un score inférieur au niveau « confirmé »⁽³⁵⁾, lors de la précédente évaluation, 61 % ont atteint le niveau attendu par Michelin.

Questionnaire d'auto-évaluation

En 2018, un questionnaire d'auto-évaluation RSE a été développé et mis à disposition des opérationnels de la fonction achat. Cette auto-évaluation de la performance RSE des fournisseurs peut être demandée, à l'appréciation de l'acheteur, lors de la phase d'appel d'offres, ou en cours de contrat. Elle permet de mesurer la maturité des fournisseurs en matière de pratiques RSE et de la prendre en compte parmi les critères de sélection du fournisseur si c'est pertinent. Elle s'applique uniquement à des fournisseurs dont la performance RSE n'est pas évaluée par les audits documentaires.

Audits sur site ESQF

Afin de s'assurer de la Qualité et du respect des Principes des Achats par ses fournisseurs, Michelin a mis en place une évaluation du système qualité fournisseur (ESQF). Il s'agit d'un audit réalisé sur site. Il porte entre autres sur l'application des impératifs de santé, de sécurité, de respect de l'environnement et des droits humains énoncés ou découlant des Principes des Achats Michelin.

Plusieurs questions du formulaire ESQF ciblent les aspects sociaux et environnementaux.

(35) « Confirmé » : ce niveau correspond à un score global Ecovadis ≥ 45 .

À l'issue d'une ESQF, les auditeurs Michelin décernent une note spécifique au respect des Principes des Achats. Si celle-ci est inférieure à 80 %, l'audit n'est pas considéré comme réussi. Le fournisseur est enjoint de mettre en place les actions correctives identifiées lors de l'audit, et d'améliorer globalement ses performances avec une démarche de progrès. Dans le cas d'un audit non réussi, la note initiale sera réévaluée en fonction des actions mises en place par le fournisseur. En fonction des résultats obtenus, Michelin peut mettre un terme à sa relation contractuelle avec le fournisseur. En complément de l'assurance Qualité et du respect des Principes des Achats, l'audit a pour objectif de faire progresser nos fournisseurs dans la durée.

Note : En ce qui concerne les fournisseurs de caoutchouc naturel, une démarche d'évaluation et de cartographie des risques RSE particulière est mise en place. (voir. section 4.7)

4.2.4 — PRISE EN COMPTE DES ENJEUX RSE DANS LES PROCESSUS ACHATS

La stratégie d'achat prend en compte les enjeux RSE en particulier pour certaines familles les plus à risque. Ceci peut conduire à regrouper les achats auprès de certains fournisseurs spécifiques agréés.

Le fait de prendre en compte des critères RSE lors des appels d'offres est encouragé et se développe. Les critères RSE peuvent porter sur les performances RSE des sociétés consultées, comme sur les performances RSE des offres proposées. Ces critères reposent sur 3 thématiques essentielles : le changement climatique et les émissions de CO₂ ; l'économie circulaire et les ressources naturelles ; l'éthique et les personnes. Un guide et un module *e-learning* ont été créés en 2021 pour aider les acheteurs dans cette démarche.

La transparence des fournisseurs sur les enjeux RSE et leur performance sur le sujet sont aussi considérés dans la démarche SRM (*Supplier Relationship Management*), pour la segmentation des fournisseurs, ainsi qu'au cours des réunions périodiques qui animent cette démarche.

4.2.5 — FORMATIONS POUR LES FOURNISSEURS

En 2022 un module de formation spécifique à destination des fournisseurs a été développé.

Il couvre les bases de la RSE et les évaluations par audit documentaire. Ce module vient s'ajouter aux formations disponibles pour nos fournisseurs sur la plateforme EcoVadis (*EcoVadis Academy*) et à celles du CDP. 137 fournisseurs ont terminé au moins un module de la *EcoVadis Academy*.

4.2.6 — MESURES SPÉCIFIQUES À CERTAINES CATÉGORIES D'ACHATS À RISQUE RSE

En complément des démarches spécifiques aux matières premières et au caoutchouc naturel qui sont détaillées ci-dessous, certaines mesures sont ciblées et adaptées à certaines catégories d'achat à risque RSE. Citons quelques exemples :

- Achats d'objets promotionnels : limitation des achats auprès d'un nombre restreint de fournisseurs ayant été validés par la Direction des Achats, y compris sur des enjeux RSE
- Achats de construction : renforcement des Principes des Achats par des clauses spécifiques dans les contrats d'achat de construction, registres pour les accidents, contrôles sur site, mise en place de plans de prévention lors de prestations sur site (enjeux de santé, sécurité et environnementaux) ...
- Achats d'énergie : développement de la part des énergies renouvelables et, pour tout projet de fourniture énergétique, il est demandé aux fournisseurs des alternatives en énergie renouvelable
- Achats de logistique : soutien des objectifs du Groupe relatifs à la réduction des émissions dans ce domaine, avec notamment la demande d'alternatives vertes lors des appels d'offres, l'utilisation d'un outil spécifique (EcoTransit) pour mieux évaluer les impacts sur les gaz à effet de serre de nos achats de transport, la tenue de forums transporteurs...



Démarche spécifique aux produits chimiques

Le règlement européen REACH Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals (Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) vise à mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques. Il impose à tous les fabricants et importateurs de substances chimiques de plus d'une tonne par an, d'enregistrer ces substances auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Les entreprises concernées doivent identifier et gérer les risques liés aux substances qu'elles fabriquent et commercialisent dans l'UE. Elles doivent montrer à l'ECHA comment la substance peut être utilisée en toute sécurité et communiquer les mesures de gestion des risques aux utilisateurs.

Michelin remplit ses obligations d'enregistrement en tant que fabricant ou importateur d'une substance chimique ou d'un article, vérifie la conformité de ses fournisseurs en matière d'enregistrement des substances et des articles que le Groupe utilise.

4.3 — IMPACT DE NOS FOURNISSEURS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

=> Voir 1.3.b

4.4 — IMPACT DE NOS MATIÈRES PREMIÈRES SUR L'ENVIRONNEMENT

=> Voir 1.5

4.5 — NON-RESPECT DES DROITS HUMAINS CHEZ NOS FOURNISSEURS

=> Voir 3.1

4.6 — NON-RESPECT DU CODE DE CONDUITE RELATIONS FOURNISSEURS

Code de conduite relations fournisseurs et module de formation dédié

Le Code de conduite relations fournisseurs a été rédigé début 2021, en lieu et place des éléments qui figuraient dans l'ancienne version des Principes des Achats Michelin. Il fait partie intégrale du Code d'Éthique du Groupe, et s'applique non seulement aux acheteurs, mais aussi à toutes les personnes du Groupe qui interviennent dans la relation avec les fournisseurs.

Pour garantir le respect des règles d'éthique, un module de formation spécifique est déployé au sein de l'organisation des Achats et auprès des partenaires internes en contact avec des fournisseurs du Groupe. L'objectif est de rappeler les lois et comportements attendus, en cohérence avec les Principes des Achats Michelin, et de formuler certaines recommandations. L'objectif fixé est d'atteindre 90 % de personnes formées à fin 2023. À fin 2022, 84 % des personnes du métier achat⁽³⁶⁾ ont déjà suivi ce module. Des formations complémentaires peuvent avoir lieu dans les différentes Régions.

Paiement des fournisseurs et médiation

Michelin porte une attention particulière au paiement à temps des factures de ses fournisseurs et propose à ces derniers des solutions de facturation adaptées (dématérialisation des factures au format pdf ou EDI).

Depuis 2012, les fournisseurs ont la possibilité de saisir au travers du site Internet des Achats, le médiateur des relations client-fournisseur pour tout manquement supposé ou constaté aux règles édictées au sein des Principes des Achats Michelin.

(36) Étant en contact avec les fournisseurs, pourcentage portant sur les personnes étant plus de 3 mois en poste.

4.7 — LES RISQUES SPÉCIFIQUES AU CAOUTCHOUC NATUREL

(voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.1.3.c.)

Acheteur majeur de la filière caoutchouc naturel à l'échelle mondiale, le Groupe porte une attention particulière à sa chaîne d'approvisionnement hévéicole qui fournit cette matière première indispensable à la fabrication de pneumatiques.

Parmi les trente millions de personnes qui vivent de l'hévéaculture à l'échelle mondiale, six millions sont des planteurs villageois. Ces derniers produisent 85 % de la production mondiale sur des plantations de taille modeste, généralement inférieures à quatre hectares.

FACTEURS DE RISQUE

Si la culture d'hévéas (arbre qui produit le caoutchouc naturel et absorbe du CO₂) a un potentiel pour contribuer à limiter le changement climatique, il existe néanmoins des risques spécifiques tant sur le plan environnemental que social. La présence dominante des planteurs villageois dans l'industrie, qui dans certains pays peut inclure un réseau complexe d'intermédiaires entre le planteur et l'usine, rend difficile la visibilité et la maîtrise des risques dans la chaîne d'approvisionnement. Sur le terrain, plusieurs années de prix comparativement bas, associés à une faible productivité dans certains pays, ont affecté les conditions de travail et les moyens de subsistance de certains planteurs villageois. Sur le plan environnemental, le risque de déforestation dans le but de planter des hévéas, et ainsi d'atteinte à la biodiversité, est identifié. Enfin, des risques de conflits liés à la propriété foncière et à un éventuel accaparement des terres, mais aussi d'utilisation de pesticides nocifs à la santé, sont également inventoriés.

Politique « caoutchouc naturel responsable »

Michelin fut le premier fabricant de pneumatiques à publier un engagement pour une production et des achats responsables et durables de caoutchouc naturel. Ainsi, en complément des Principes d'Achats responsables de caoutchouc naturel publiés en 2015, le Groupe a formalisé les engagements publics pris à travers sa Politique de Caoutchouc naturel responsable publiée en 2016 – mise à jour en 2021 et validée par la plateforme GPSNR.

Rédigée avec l'aide de ses parties prenantes, et notamment avec celle d'ONG spécialisées dans la protection de l'environnement et des Droits Humains, la politique de caoutchouc naturel responsable constitue aujourd'hui une référence contractuelle pour les fournisseurs du Groupe.

Ce document, qui peut être téléchargé sur le site des achats du Groupe, définit précisément les conditions d'exploitation de cette matière, tant sur le plan environnemental (zéro déforestation, sanctuarisation des zones de tourbières, des zones HCV – *High Conservation Value* – et HCS – *High Carbon Stock*), que sur le plan social et des droits humains (conditions de travail, consentement préalable, libre et éclairé des populations concernées, etc.). Michelin attend de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement une adoption des pratiques responsables au niveau social, environnemental et de gouvernance pour maintenir l'hévéaculture dans une dynamique vertueuse.

La politique repose sur cinq piliers :

- Respecter tous les acteurs de la filière hévéicole, en favorisant la résolution des conflits liés à la propriété foncière et en améliorant les conditions de travail et le cadre de vie de chacun.
- Faire de l'hévéaculture un vecteur de protection de l'environnement, en luttant contre la déforestation et en maîtrisant au mieux l'impact potentiel de l'activité hévéicole sur la faune et la flore.



- Être un acteur de l'amélioration des pratiques agricoles, en œuvrant à la diffusion de pratiques culturales plus efficaces au sein de la filière hévécicole et tout particulièrement à destination des exploitants villageois. Michelin entend ainsi agir en faveur de l'accroissement des rendements agricoles.
- Encourager un usage raisonné des ressources naturelles en accroissant l'efficacité du caoutchouc employé dans les pneumatiques. Michelin ne cesse de développer de nouveaux procédés techniques qui optimisent l'emploi du caoutchouc dans ses produits.
- Faire de l'hévéaculture un vecteur de progrès pour des pratiques de bonne gouvernance. Michelin se pose en acteur intègre de la filière hévécicole, en agissant de manière transparente, en refusant toute forme de corruption et en dialoguant avec ses parties prenantes locales et internationales.

Évaluations des acteurs de la chaîne d'approvisionnement

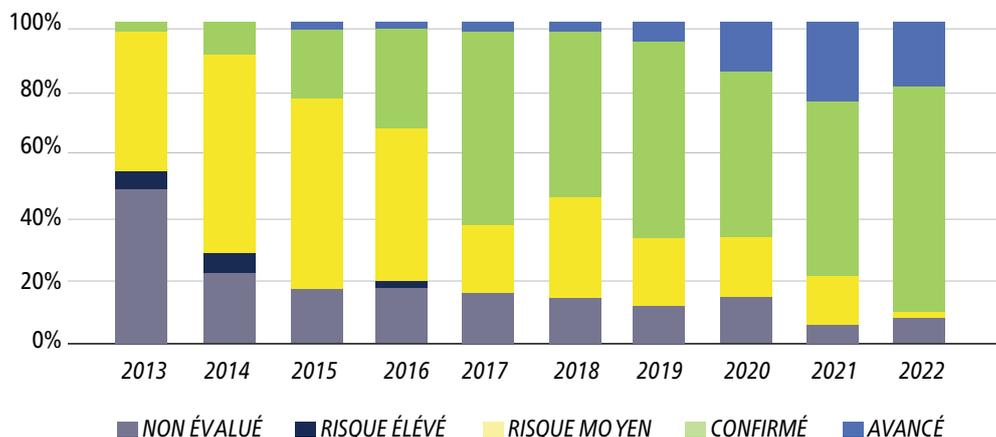
L'évaluation des pratiques RSE de notre chaîne d'approvisionnement en caoutchouc naturel se différencie selon les acteurs :

- pour nos fournisseurs directs : des audits documentaires réalisés par EcoVadis et des audits sur site sont mis en œuvre ;
- pour les usines de nos fournisseurs directs et leur chaîne d'approvisionnement amont : une cartographie des risques est réalisée via l'outil RubberWay® ainsi qu'une analyse du risque de déforestation.

Audits documentaires EcoVadis

Depuis 2013, les fournisseurs de caoutchouc naturel du Groupe participent à l'évaluation de leurs performances sociale et environnementale réalisée par la société EcoVadis. Des plans d'actions correctifs sont mis en place si les résultats sont en deçà du niveau attendu. En 2022 la grande majorité de nos fournisseurs en caoutchouc naturel, (représentant 92 % de nos montants d'achat en caoutchouc naturel) sont évalués, et 90 % des montants totaux sont à un niveau « confirmé » de maturité RSE, ce qui correspond à 98 % des montants ayant fait l'objet d'une évaluation.

Evaluation des performances EcoVadis



Audits sur site

Une équipe dédiée audite sur site chaque usine qui fournit du caoutchouc naturel au Groupe. Les audits portent principalement sur des aspects qualité mais aussi sur des problématiques RSE, telles que l'environnement (traitement des eaux...), la santé et la sécurité des personnes. Chaque usine est auditée tous les ans ou tous les deux ans. Un retour est systématiquement fait, avec une demande de plan correctif si un manquement est observé.



Évaluations des risques liés à la chaîne d'approvisionnement

Application RubberWay®

Pour comprendre et atténuer les risques dans sa chaîne d'approvisionnement en caoutchouc naturel, notamment ceux liés à la déforestation et aux droits de l'Homme, Michelin déploie des outils et des approches d'évaluation des risques de manière systématique.

L'outil de cartographie RubberWay®, développé en 2017, utilise une application mobile pour cartographier les risques environnementaux et sociaux de la chaîne d'approvisionnement en caoutchouc naturel. Les différents acteurs (usines de transformation de la matière première, intermédiaires, grandes plantations et planteurs villageois) sont interrogés au sujet de leurs pratiques sur les quatre thèmes suivants : droits humains, environnement, formations agricoles et transparence commerciale.

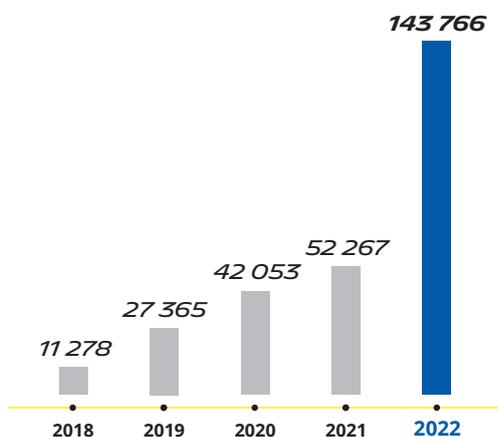
Les données ainsi récoltées sont analysées et synthétisées sur une plateforme Internet ; la cartographie réalisée permet de mettre en lumière les zones à risques sociaux et environnementaux. Ces résultats sont partagés avec les fournisseurs directs de Michelin et peuvent être utilisés pour préparer des plans de progrès ou déployer des projets d'atténuation de risque de façon collaborative.

En 2019, RubberWay® est devenue une solution indépendante, accessible à tous les utilisateurs de caoutchouc naturel. Ceci ouvre la voie à une utilisation plus large de l'application par d'autres pneumaticiens et équipementiers, favorisant ainsi une accélération des pratiques responsables de la filière caoutchouc naturel.

Suivi de mise en œuvre du déploiement

Fin 2022, 84 usines de caoutchouc naturel ont répondu aux questionnaires, 143 766 questionnaires ont été remplis, dont 136 778 provenant de petites plantations, ce qui représente 80 % du volume acheté par Michelin.

L'application a été déployée dans les pays suivants : l'Indonésie, la Thaïlande, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria, le Libéria, et le Brésil.



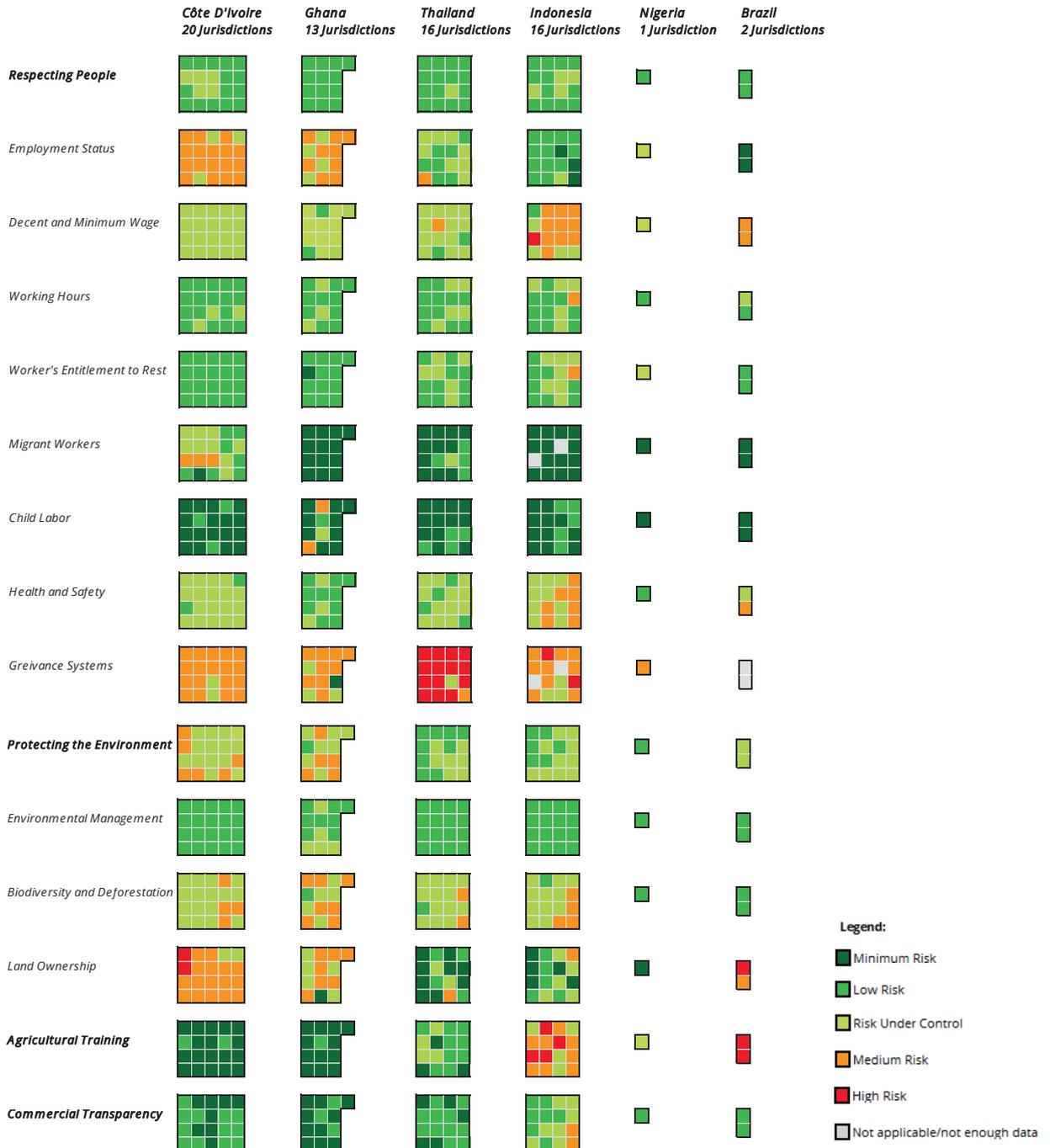
Michelin demande à ses fournisseurs de déployer dans un premier temps l'outil RubberWay® dans leurs sites de productions et chez leurs fournisseurs directs, et a atteint en 2022 son objectif de cartographier à ce niveau 80 % des volumes de caoutchouc naturel utilisés ;

Pour autant, le niveau où la démarche présente le plus d'intérêt est celui des planteurs. Étant donné le nombre très élevé de planteurs (environ 6 millions dans le monde), Michelin cherche à ce qu'un nombre suffisant d'entre eux participent à la cartographie RubberWay® pour s'assurer que celle-ci soit représentative des pratiques des planteurs. Fin 2022, il est estimé que ce seuil de représentativité minimale est atteint pour 58 % des volumes utilisés par Michelin. L'objectif est d'atteindre 80 % en 2025.

Les progrès du déploiement de RubberWay® et un résumé des résultats en matière de risques sont reportés de façon transparente sur le site Internet des Achats Michelin (<https://purchasing.michelin.com/fr/caoutchouc-naturel-responsable-et-resilient/>).

Un aperçu des résultats est présenté ici, avec l'analyse par juridiction dans 6 pays.

Fin 2022, les planteurs villageois ont été cartographiés sur près de 70 juridictions comptant au moins 50 répondants chacune. La cartographie ci-dessous, basée sur les données du 31 décembre 2022, représente chaque juridiction sous forme d'un carré. Une juridiction est une division administrative de chaque pays qui généralement correspond à un carré de 100 km de côté.



Analyse globale des risques de déforestation

Michelin analyse également les risques de déforestation dans les zones d'approvisionnement à l'aide d'un outil d'analyse spécifique. En 2021, une analyse préliminaire a été réalisée, couvrant tous les principaux pays d'approvisionnement. Dans un premier temps, l'outil analyse les zones écologiquement sensibles autour de chaque usine de traitement du caoutchouc naturel, selon un rayon uniforme. Les usines sélectionnées sont ensuite classées par ordre de priorité, en fonction du risque constaté, pour une cartographie détaillée de la chaîne d'approvisionnement. Une analyse plus poussée est alors réalisée ce qui permet d'identifier les zones d'approvisionnement spécifiques à plus haut risque où une mitigation de ces risques doit être effectuée. En 2022, 8 usines de traitement de caoutchouc naturel ont été sélectionnées pour un exercice pilote dans le cadre de cette deuxième étape d'analyse et des plans d'action ont été identifiés sur la base des résultats.

Actions sur le terrain

Le déploiement de l'outil RubberWay® permet à Michelin d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser les risques d'une manière spécifique aux fournisseurs ou aux zones géographiques. Suite à cette analyse, des projets sont mis en place sur le terrain dans les zones prioritaires :

- Le projet CASCADE (*Committed Actions for Smallholder Capacity DEvelopment*), à Sumatra en Indonésie, vise à améliorer les conditions de travail et de niveau de vie de 1 000 planteurs villageois et de leurs familles tout en améliorant les pratiques environnementales et sociales. Ce projet de quatre ans qui s'étend jusqu'en 2024, a été développé à partir des résultats de RubberWay®. Il associe une formation en présentiel et un outil de formation numérique pour en améliorer l'accessibilité et être en capacité de mesurer l'impact. La formation agricole permet aux agriculteurs d'augmenter leurs rendements en caoutchouc et de diversifier leurs revenus pour améliorer leur résilience économique. Les formations sociales et environnementales sont au cœur du projet, incluant la formation aux droits de l'Homme et du travail, et la promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement : réduction des produits chimiques, culture intercalaire ou agroforesterie et formations environnementales. Il s'agit du premier projet au monde sur le caoutchouc naturel qui englobe l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement : planteurs villageois, un transformateur de caoutchouc naturel, un fabricant de pneumatiques (Michelin) et un constructeur automobile.
- Le projet RIVER permettra de développer les compétences de 6 000 planteurs villageois et de leurs familles au Sri Lanka d'ici 2025, où l'hévéaculture joue un rôle important dans les moyens de subsistance locaux.
- À Kalimantan Est, en Indonésie, un projet visant à former 2 000 planteurs villageois et leurs familles d'ici 2025 a été lancé à la fin de 2022. Les activités sur le terrain commenceront en 2023.
- Le projet GPSNR d'agroforesterie en Thaïlande permettra à 1 000 agriculteurs villageois du sud de la Thaïlande de mettre en œuvre des systèmes d'hévéaculture agroforestiers d'ici 2025. Le projet, mené sous l'égide de GPSNR, est financé par Michelin et un constructeur automobile. Michelin gère directement ce projet et contribue également à l'expertise technique.
- Dans le contexte unique de l'Amazonie brésilienne, où les communautés locales récoltent le caoutchouc des hévéas sauvages, la Fondation Michelin soutient un projet, en collaboration avec le WWF Brésil, dont 3 800 familles bénéficieront d'ici 2023. Le projet vise à maintenir l'écosystème existant en améliorant les activités de collecte et de commercialisation du caoutchouc sauvage par les communautés traditionnelles. Mieux structurées et plus rentables, elles favoriseront ainsi le travail des communautés locales, limiteront les impacts négatifs de la pandémie et participeront à promouvoir la protection de la forêt amazonienne.

[Suivi de mise en œuvre](#)

Grâce à ces projets de remédiation, 780 planteurs villageois (et collecteurs des communautés locales) ont été formés et 467 d'entre eux ont vu leurs conditions de travail et/ou moyens d'existence améliorés.

Le réseau mondial de caoutchouc naturel de Michelin, qui comprend des usines, une plantation en Indonésie, une zone de production axée sur la recherche et le développement au Brésil, et des co-entreprises en Afrique et en Asie, lui confère un savoir-faire unique, que le Groupe peut utiliser pour mettre en œuvre des projets et des actions contribuant à la production responsable du caoutchouc naturel.

En témoignent les exemples suivants :

- Brésil : À Salvador de Bahia, depuis 2023, avec ses équipes d'agronomes et son centre de recherche expérimentale, le Groupe contribue de manière significative à la diffusion des meilleures pratiques agricoles, et au développement de nouvelles variétés d'hévéas résistantes aux parasites et aux maladies. Réserve écologique de 3 900 ha, la REM (Réserve Ecologique Michelin) est devenue l'une des zones les mieux protégées de la forêt atlantique Sud-Américaine et un exemple de restauration des paysages hévéicoles, constituant un refuge pour la biodiversité
- Indonésie : En 2015, Michelin a créé une co-entreprise, RLU, pour développer des plantations d'hévéa, protéger des forêts primaires et restaurer des écosystèmes à Sumatra (71 000 ha) et à Kalimantan Est (18 000 ha). Ce projet a été mené en partenariat avec le WWF. Le projet a permis la création de plus de 4 000 emplois, ainsi que la protection de milliers d'hectares de forêt tropicale à haute valeur environnementale et de la faune locale (éléphants et tigres de Sumatra ; orang-outan de Bornéo). En juin 2022, Michelin a entièrement acquis RLU, qui est désormais une filiale à 100 % du Groupe
- Afrique de l'Ouest : La SIPH, co-entreprise localisée en Afrique de l'Ouest, est très impliquée auprès des agriculteurs villageois et des communautés locales. Elle met en œuvre, pour les communautés locales des programmes de prévention de maladies (paludisme, Sida...), et donne accès aux soins médicaux, à la scolarité ou encore au logement. SIPH fournit aux agriculteurs locaux des formations sur les meilleures pratiques agricoles et du matériel végétal de qualité par la production et la vente de plants d'hévéa.

En incluant les activités des co-entreprise, ce réseau mondial de caoutchouc naturel forme environ 90 000 agriculteurs chaque année et maintient plus de 34 000 ha de zone de conservation ou de réserve.

Consultations avec les parties prenantes

Afin de préserver cette ressource tout au long de la chaîne de valeur et d'en maîtriser les impacts, Michelin poursuit une démarche de consultations régulières à la fois de ses parties prenantes et des principales organisations de la société civile impliquées sur ces sujets. Ainsi, par exemple, tous les deux ans, le Groupe réunit des organisations de la société civile afin de rendre compte des progrès réalisés dans la chaîne de valeur « caoutchouc naturel » et d'échanger sur les voies de progrès. La dernière réunion d'information et de consultation a eu lieu à Clermont-Ferrand (France) en novembre 2022. Au-delà de ces dialogues biennaux, Michelin collabore régulièrement avec des ONG, des chercheurs, des universitaires et des organismes gouvernementaux sur les sujets liés à la durabilité du caoutchouc naturel.

Par ailleurs, le Groupe est investi dans plusieurs cercles de réflexion sur la lutte contre la déforestation importée. En France, il participe activement à la définition de la stratégie de lutte contre la déforestation importée pilotée par le ministère de la Transition écologique et solidaire.

Global Platform for Sustainable Natural Rubber (GPSNR)

Afin d'accélérer les progrès pour une chaîne d'approvisionnement du caoutchouc naturel plus durable, Michelin a travaillé avec un groupe diversifié de parties prenantes pour mettre en place une plateforme multi-acteurs : la Plateforme Mondiale pour un Caoutchouc Naturel Durable (GPSNR – *Global Platform for Sustainable Natural Rubber*).

Cette plateforme vise à améliorer les performances environnementales et socio-économiques de toute la filière du caoutchouc naturel. Elle réunit les parties prenantes de la chaîne de valeur du caoutchouc naturel : producteurs, transformateurs et revendeurs, fabricants de pneumatiques et autres utilisateurs, constructeurs automobiles, ainsi que la société civile avec la participation de nombreuses ONG.



Michelin a présidé le Comité Exécutif du GPSNR jusqu'à fin 2021 et reste l'un des membres les plus actifs. En 2022 Michelin a participé aux six groupes de travail de la GPSNR (*Policy Toolbox – Transparent Reporting Task Force, Strategy & Objectives, Smallholder Representation, Capacity Building, Shared Responsibility, Traceability & Transparency*).

Pour un complément d'information, voir le site www.gpsnr.org.

Transparence

Michelin agit en acteur intègre de la filière hévéicole, en agissant de manière transparente, en refusant toute forme de corruption et en dialoguant avec ses parties prenantes locales et internationales. Un effort important a été réalisé sur la transparence, avec la mise à disposition de tous de nombreuses informations (cf ci-dessous).

En 2022, Michelin a été classé pour la deuxième année consécutive n°1 des fabricants de pneus par SPOTT, agence sur la transparence ESG du caoutchouc naturel, avec un score supérieur à 80 %. Cette évaluation permet de reconnaître Michelin comme l'entreprise la plus transparente et la plus performante en matière de développement durable dans l'industrie du pneu.

Pour en savoir plus : bilan 2015-2020, feuille de route 2020-2025 et tableau de bord

Le site Internet des Achats Michelin dédié au caoutchouc naturel développe⁽³⁷⁾ une information enrichie sur le sujet, et présente les documents suivants, généralement déclinés autour de quatre thématiques que sont les personnes, l'environnement, les planteurs et les parties prenantes :

- la Politique de Caoutchouc naturel responsable, dans son édition la plus récente ;
- la feuille de route 2020-2025 pour un caoutchouc naturel responsable ;
- rapports annuels sur les opérations et la chaîne d'approvisionnement du caoutchouc naturel ;
- un tableau de bord complet et régulièrement mis à jour reprenant les indicateurs de progrès liés à la Politique de Caoutchouc naturel.

Liens directs vers les documents (en anglais) :

Sustainable Natural Rubber Progress Report 2015-2020 :

https://purchasing.michelin.com/wp-content/uploads/sites/34/2021/01/Sustainable-Natural-Rubber-Progress-Report-2015-2020_EN.pdf

Sustainable Natural Rubber Policy (édition 2021) :

https://purchasing.michelin.com/wp-content/uploads/sites/34/2021/01/Michelin-Sustainable-Natural-Rubber-Policy_2021_EN.pdf

Sustainable Natural Rubber Roadmap 2020-2025 :

https://purchasing.michelin.com/wp-content/uploads/sites/34/2021/01/Sustainable-Natural-Rubber-Roadmap-2020-2025_EN.pdf

(37) <https://purchasing.michelin.com/fr/caoutchouc-naturel-responsable-et-resilient/>.

05 — MÉCANISMES D'ALERTE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS

(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.1.2.a.)

Le Groupe veille à avoir une conduite éthique dans l'ensemble de ses activités et souhaite que les salariés et les parties prenantes externes puissent s'exprimer et signaler des cas de non-respect du Code d'Éthique de Michelin.

Un dispositif d'alerte unique est déployé dans l'ensemble des entités du Groupe. Il est accessible en trente langues aux salariés, aux collaborateurs extérieurs et occasionnels du Groupe mais également aux clients, aux fournisseurs, aux prestataires de services et autres parties prenantes externes via un numéro de téléphone et un site internet sécurisé hébergé par une société indépendante. Ce dispositif garantit le principe de confidentialité des signalements. Il a bénéficié d'une forte visibilité depuis sa mise en place grâce à de nombreuses communications internes menées au niveau Groupe et au niveau des régions.

Cette ligne d'alerte, accessible 7 jours sur 7 24H/24, permet le recueil des signalements relatifs à l'existence de comportements ou de situations contraires aux lois applicables, aux prescriptions internes et aux valeurs et principes du Groupe rappelés dans le Code d'Éthique de Michelin.

Ce signalement peut être réalisé de manière anonyme. Comme cela est indiqué dans le Code d'Éthique, les signalements peuvent également être adressés auprès des canaux de signalement traditionnels : le service du Personnel, le Service de la Sécurité, la fonction juridique, un manager, le médecin du travail ou un correspondant éthique régional. L'ensemble des signalements sont consolidés dans la ligne d'alerte du Groupe et présentés régulièrement au Comité Éthique du Groupe.

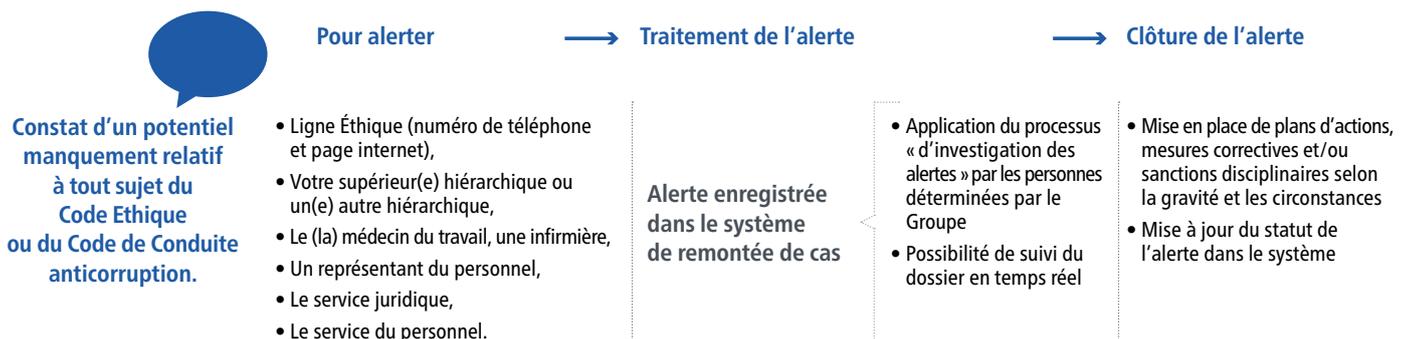
Quel que soit le dispositif de signalement utilisé, le Groupe précise que nul ne sera autorisé à prendre des mesures de représailles contre toute personne qui, de bonne foi, aurait procédé au signalement d'une possible violation du Code d'Éthique, de la loi, ou des principes et prescriptions Michelin.

La ligne d'alerte du Groupe est accessible à partir du site Internet du Groupe ainsi qu'à partir du site des Achats.

Elle est également accessible à l'adresse suivante : <https://secure.ethicspoint.com/domain/media/fr/gui/38522/index.html>

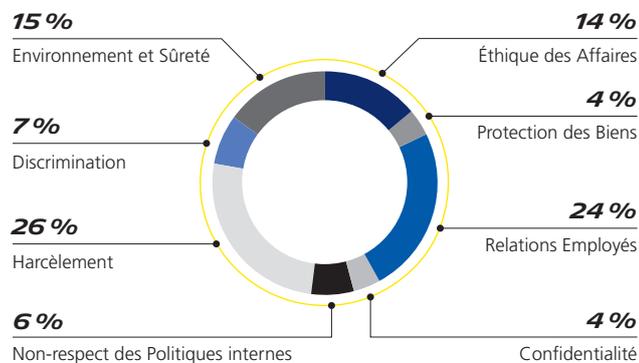
Et par téléphone :

au 0800-90-5501 (n° gratuit) pour la France, et via les numéros listés sur le site de la Ligne Éthique pour les autres pays,

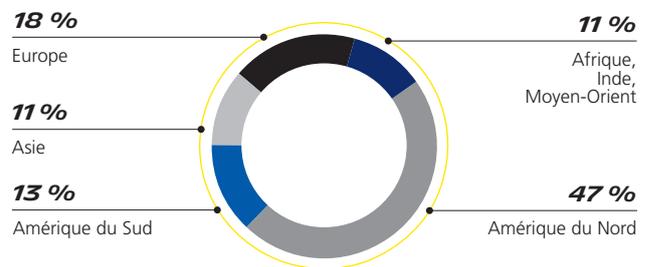


Catégories de signalements en 2022

CAS PAR TYPE



CAS PAR RÉGION



En 2022, le Groupe a reçu un total de 1 740 signalements⁽³⁸⁾ tous ces signalements ne s'avèrent pas être des violations établies du Code d'Éthique.

Sur les signalements clos, 37 % se sont révélés sans fondement, 10 % ne comportaient pas d'informations suffisantes pour engager une enquête, 41 % ont donné lieu à des mesures correctives dont des licenciements.

Parmi les déclarations reçues, 3 % étaient des doublons. Parmi les cas donnant lieu à des mesures, certaines situations dans lesquelles il n'y avait pas de violation avérée, ont donné lieu à des mesures internes afin d'améliorer des contrôles ou des process internes.

Lorsque des signalements sont reçus, ils sont analysés conformément aux prescriptions internes applicables à l'ensemble du Groupe et définies par la Direction de la Compliance (Compliance Support Group) et la Direction Corporate de la Sécurité des Systèmes d'Information, de la Sécurité et de l'Environnement. Ces dernières décident, sur la base des éléments contenus dans les signalements, du lancement d'investigations internes, qui peuvent ensuite donner lieu, lorsque les faits allégués sont confirmés, à des plans d'action incluant des mesures correctives et/ou des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement selon la gravité et les circonstances. Les Comités Éthiques régionaux appliquent les prescriptions internes dans leur périmètre géographique.

Les fournisseurs ont aussi la possibilité de saisir le médiateur des relations client-fournisseur pour tout manquement supposé aux règles édictées au sein des Principes des Achats Michelin. Le médiateur intervient uniquement lorsque le fournisseur a déjà tenté de résoudre, sans succès, le problème avec ses interlocuteurs habituels. Sur la période 2017-2022, le médiateur a été sollicité entre zéro et deux fois par an. Son intervention a permis de régler rapidement les problèmes soulevés par les fournisseurs, généralement liés à des problèmes de paiement de factures ou de règlement de litiges.

(38) Nombre total de signalements consolidés reçus directement dans la ligne d'alerte ou via d'autres canaux traditionnels de signalement. Périmètre « Personnel Groupe ». Les signalements reçus en fin d'année peuvent être toujours en cours de traitement.

06 — SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS

ENVIRONNEMENT	2019	2020	2021	2022	AMBITIONS 2030 (OU AVANT)	AMBITIONS 2050
Emissions de CO ₂ Scope 1 (millions de t)	1,40	1,01	1,35	1,18	- 50 % vs 2020	Neutralité carbone
Emissions de CO ₂ Scope 2 (millions de t)	1,52	1,46	1,42	1,13	50 % vs 2020	Neutralité carbone
Emissions de CO ₂ Scope 3 (millions de t)	140	144	144	146	- 15 %	Neutralité carbone
Emissions CO ₂ des opérations logistiques	-	-	+ 14,24 %	- 14,1 %	- 15 % (versus 2018)	-
Michelin Environmental Performance (i MEP)	Base 100	Non calculé	92,58	88,8	- 1/3 (versus 2019)	
COV	Base 100		89	78	-50 %	
Part des matières matériaux durables	26 %	28 %	29 %	30 %	40 %	100 %
Performance énergétique des produits pneus			+ 0,5 %	+ 1,8 %	+ 10 % par rapport à 2020	
Pourcentage d'énergies renouvelables consommées		14,6 %	18,3 %	22,7 %		
SANTÉ ET SÉCURITÉ	2019	2020	2021	2022	AMBITIONS 2030 (OU AVANT)	AMBITIONS 2050
TCIR (Total Case Incident Rate)	1,4	1,19	1,29	1,07	< 0,75 en 2025 < 0,5 en 2030	
DROITS HUMAINS	2019	2020	2021	2022	AMBITIONS 2030 (OU AVANT)	AMBITIONS 2050
IMDI : Indicateur composite de management des diversités et de l'inclusion		60 points sur 100	65 points sur 100	70 points sur 100	80 points sur 100	
Indicateur de bien-être	--	---	76 %	79 %	80 %	
Taux d'engagement du personnel	80 %	82 %	80 %	83 %	> 85 %	
Taux de salariés ayant un salaire décent dans les pays dans lesquels le Groupe opère			95 %	98,5 %	100 % dès 2025	
Taux de salarié ayant un socle de protection sociale (nouveau n 2021)	---	--	--	-	75 % dès 2025 100 % en 2030	
% employés qui répondent positivement à la question de l'enquête Michelin Avancer Ensemble « J'ai l'impression que mon opinion compte et que mes idées sont prises en compte dans mon entreprise »		----	69 %	71 %	80 % en 2030	
% d'employés impliqués dans des actions de volontariat		----	2,5 %	8,7 %	20 %	



PRATIQUES RSE DES FOURNISSEURS	2019	2020	2021	2022	AMBITIONS 2030 (OU AVANT)	AMBITIONS 2050
Pourcentage des fournisseurs évalués par EcoVadis atteignant le niveau confirmé	84 %	84 %	85 %	87 %		
% des fournisseurs évalués qui se situent au niveau attendu en matière de droits de l'homme	85 %	86 %	89 %	89 %	> 95 %	
% du volume de caoutchouc naturel utilisé par le Groupe sur la base de critères relatifs aux droits de l'homme (échantillon représentatif de planteurs via RubberWay®)	20 %	30 %	41 %	58 %	80 % dès 2025	
% d'émissions des achats de biens et de services venant de fournisseurs ayant des cibles « Science-based »		13 %	21 %	30 %	70 % dès 2024	

07 — TABLE DE CONCORDANCE PLAN DE VIGILANCE / DEU

	RISQUES DU PLAN DE VIGILANCE	PARTIE DU DEU ASSOCIÉE	NR PAGE DEU	
Généralités	Risques au sein des acquisitions récentes	4. Introduction – Notre méthodologie	p.150	
Risques environnementaux		1.1. Impact global sur le changement climatique et stratégie d'atténuation	4.1.1.1 a) Plan de transition : Décarbonation de nos activités 4.1.1.1 b) Plan de transition : stratégie de l'entreprise	p. 164-171 p. 172-174
		1.2. Impact de nos activités sur le changement climatique	4.1.1.1 a) Plan de Transition : Décarbonation de nos activités	p. 164-171
		1.3. Impact du Scope 3 sur le changement climatique	4.1.1.1 a) Plan de Transition : Décarbonation de nos activités	p. 164-171
		1.4. Risque de pollution de l'air et de l'eau	4.1.1.4 c) Réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre	p. 192-194
			4.1.1.4 d) Réduire les émissions de polluants atmosphériques	p.194
		1.5. Impact de nos matières premières sur l'environnement (hors changement climatique)	4.1.1.4 f) Réduire les prélèvements et les rejets aqueux	p.196
			4.1.1.2 Augmenter la circularité de nos produits	p.179
		1.6. Risque d'atteinte à la biodiversité	4.1.1.2 b) Déploiement de l'approche d'Eco conception	p.180
			4.1.1.3 Agir en faveur de la biodiversité	p.185
			4.1.1.3 b) L'engagement de Michelin en faveur de la biodiversité	p.185
			4.1.1.3 c) La préservation de la biodiversité des écosystèmes dans l'hévéaculture	p.187
		Risques Santé Sécurité	2.1. Accidents du travail	4.1.1.3 d) La prise en compte de la biodiversité sur les sites industriels et de recherche du Groupe
4.1.3.3 c) Mesurer et suivre les accidents du travail	p. 237			
2.2. Exposition aux produits chimiques	4.1.3.2 c) Maîtriser les risques liés à l'hygiène industrielle pour préserver la santé du personnel		p. 235	
	4.1.3.2 d) Améliorer l'ergonomie des postes de production		p. 235	
2.3. Ergonomie	4.1.3.4 Veiller au bien-être au travail : un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle		p. 238-239	
2.4. Mal être au travail	4.1.3.3 a) Maîtriser les risques en matière de sécurité au travail	p. 236		
2.5. Risque en matière de sûreté des salariés				

	RISQUES DU PLAN DE VIGILANCE	PARTIE DU DEU ASSOCIÉE	NR PAGE DEU
Risques Droits humains 	3.1. Non-respect des droits humains chez nos fournisseurs	4.1.4.2 Relayer nos engagements RSE par une politique d'achats responsables	p.244-253
	3.2. Discrimination	4.1.2.2 Diffuser une culture inclusive des diversités et lutter contre les discriminations	p. 214-218
	3.3. Harcèlement	4.1.2.1 b) Droits humains - Organisation et ambitions	p.211
	3.4. Liberté d'association	4.1.2.3 Dialoguer avec les parties prenantes	p. 219-225
	3.5. Vie privée et données personnelles	4.1.4.1 d) Protection de la vie privée et des données personnelles	p. 243 p. 56 Risque de cyber-attaques
	3.6. Risque en termes de rémunération et de protection sociale	4.1.2.3 f) Une politique adaptée de rémunération et avantages sociaux	p. 222
	3.7. Communautés locales	4.1.2.5 d) Prendre en compte le risque d'impact potentiellement négatif de l'activité sur les populations locales	p.231
	3.8. Sécurité des produits et services	4.1.4.3 Garantir la qualité des produits et des services 4.1.4.4 Jouer un rôle actif au profit de la sécurité des consommateurs et de la préservation de l'environnement	p. 253-256 p.256
Risques RSE liés aux pratiques des fournisseurs 	4.1. Identification des risques RSE		
	4.2. Mesures générales de prévention et d'atténuation des risques RSE chez les fournisseurs	4.1.4.2 b) Identification des catégories et pays à risques et évaluation des fournisseurs	p. 246-249
	4.3. Impact de nos fournisseurs sur le changement climatique	4.1.1.2 Augmenter la circularité de nos produits 4.1.1.2 b) Déploiement de l'approche d'Eco conception	p.179 p.180
	4.4. Impact de nos matières première sur l'environnement	4.1.4.2 b) Identification des catégories et pays à risques et évaluation des fournisseurs	P.246
	4.5. Non-respect des droits humains chez nos fournisseurs	4.1.4.2 Relayer nos engagements RSE par une politique d'Achats responsables	p.244-253
	4.6. Non-respect du code de conduite relations fournisseurs	4.1.4.2 Relayer nos engagements RSE par une politique d'Achats responsables	p.244-253
	4.7. Les risques spécifiques au caoutchouc naturel	4.1.4.2 c) Approche spécifique pour le caoutchouc naturel	P.250
Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements	4.1.4.1 a) Généraliser un dispositif en faveur de l'éthique	P.241	